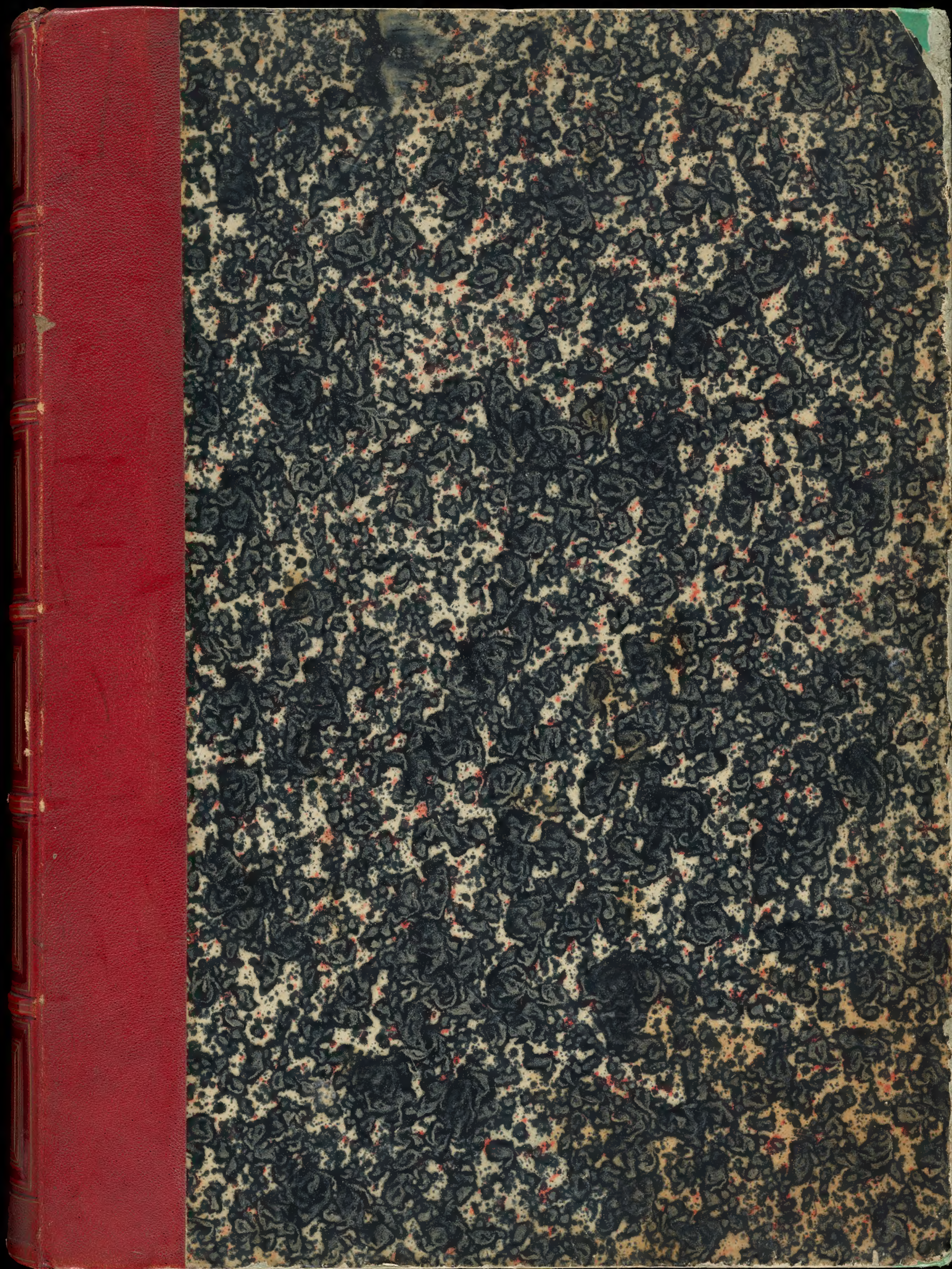
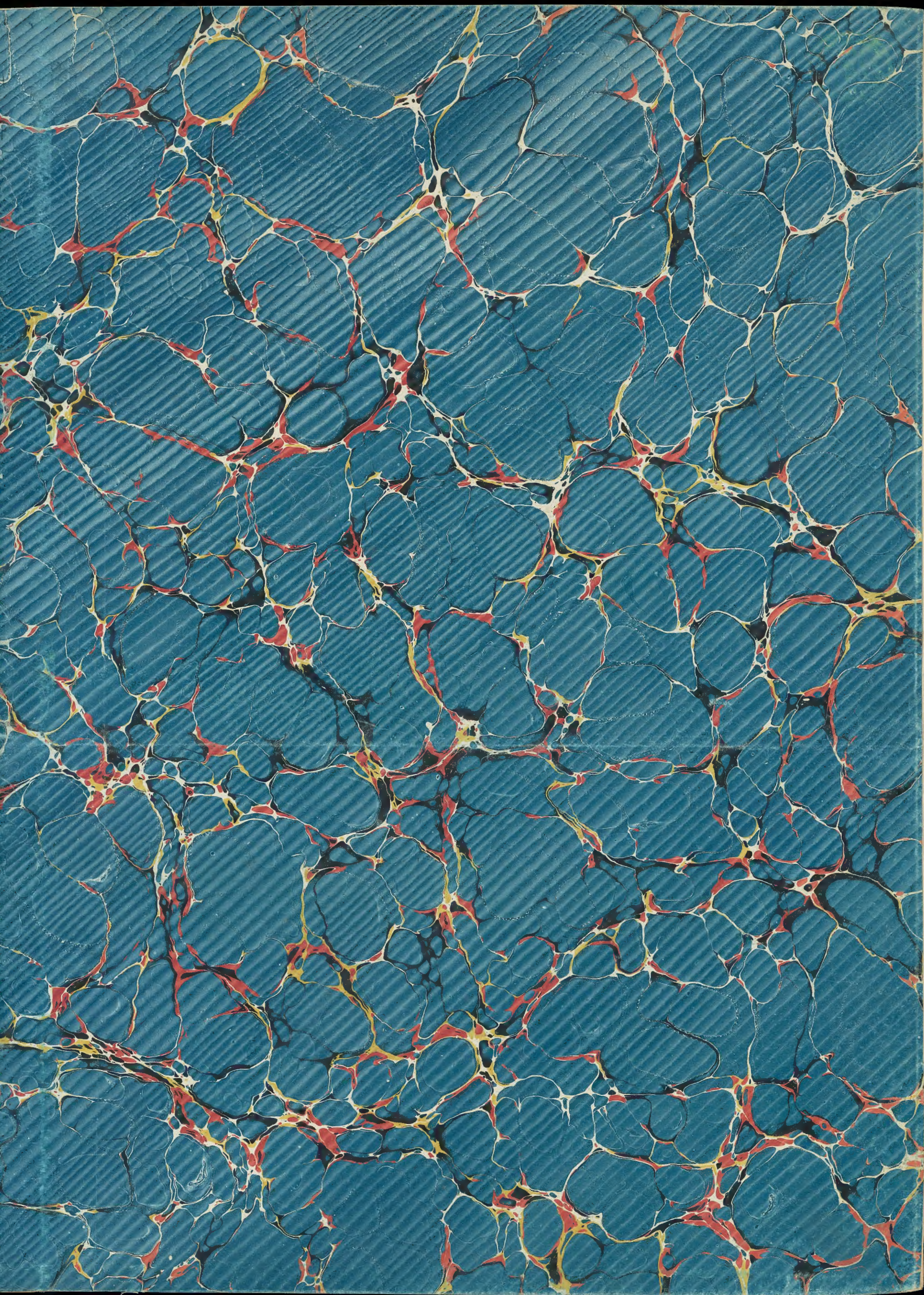






Carl König 1872

MONOGRAPHIE

DE

L'HOTEL-DE-VILLE DE LYON

IMPRIMERIE LOUIS PERRIN, A LYON

MONOGRAPHIE

DE

L'HOTEL-DE-VILLE

DE LYON

RESTAURÉ SOUS L'ADMINISTRATION

DE

MM. VAÏSSE ET CHEVREAU, SENATEURS

PAR

TONY DESJARDINS

Architecte en chef de la ville de Lyon, chevalier de la Légion d'honneur, membre de plusieurs académies

ACCOMPAGNÉE D'UN TEXTE HISTORIQUE ET DESCRIPTIF



PARIS

A. MOREL, LIBRAIRE-EDITEUR

13, RUE BONAPARTE

M D CCC LXVII



MONOGRAPHIE

L'HOTEL-DE-VILLE DE LYON

SOUSCRIPTEURS DE LA VILLE DE LYON

ADMINISTRATION MUNICIPALE.
SYNDICAT DES AGENTS DE CHANGE.

MM. AGUETTANT, serrurier.
ANDRE frères, entrepreneurs.
D'AUBARÈDE D'ASTORG, receveur municipal.

BAILLY, horloger.
BALLET, architecte.
BAUDET, architecte.
BAUDRIER, Conseiller à la Cour impériale
BELLEMAIN, architecte.
BENOIT père, architecte
BERNARD, menuisier.
BERTHOUD, entrepreneur.
BERTIN, homme de lettres.
BISSUEL, architecte.
BIZOT, agent de change.
BONNEAU, conducteur de travaux
BONNET (Louis), rentier.
BOUCHARD, agent de change.
BOUVARD, négociant

MM. BRESSON, architecte.
BRETON, entrepreneur.
BRUNEAU, Conseiller municipal.
BRUNET, ornemaniste.
BRUNET-LECOMTE, négociant
BUGHE, architecte.

CATENOT, architecte.
CERCLE DU SUD (le).
CHAMBE, peintre.
CHARPENEL, architecte.
CHARVET, architecte.
CHATELUS, lampiste.
CLAIR, architecte.
CLAUSES, ornemaniste.
COMBE, tapissier.
CORNET, peintre.
COUET, notaire.
COUTURIER, propriétaire.
CREPET, architecte.

DAMBRE, architecte.
DEMOUSTIER, agent de change.
DESCOURS, agent de change.
DESCOURS, député.
DESJARDINS, architecte.
DUBIEZ, architecte.
DURET & Cie, marbriers.

ECHERNIER, architecte.

FABISCH, sculpteur.
FALCOUZ, architecte.
FARFOUILLON, architecte.
FARNOUX, entrepreneur.
FLACHAT, décorateur.
FLICOTEAUX, plombier.

GALLINE, rentier.
GAUTHIER (Etienne), rentier.

MM. GINIEZ, architecte.
GIROUX, architecte.
GUBIAN, menuisier.
GUERIN, banquier.
GUINET, entrepreneur.
GUIOULLIER, entrepreneur

JAMOT, architecte.
JANCE, architecte.
JAUVAT, agent de change.
JOURNOUD, architecte.

LACARRIERE, fabr. d'appareils à gaz.
LACROIX-LAVAL (de), rentier.
LEGAT, agent de change.
LENOIR, entrepreneur
LIMOUSIN, négociant.

MAGNIN, agent de change.
MARCHON, entrepreneur.
MARTIN, serrurier.
MARTIN, rentier.
MATHEVON, négociant.
MELON, doreur.
MERLIN, architecte.
MILLET, marchand de papiers peints
MISME, architecte.
MOREAU, architecte.
MOREL, architecte.
MOREL DE VOLEINE, rentier.
MORIN-PONS, banquier.

NIGON, imprimeur.
NOUGAREDE, menuisier.

ODIER, marchand de papiers

PAGE, agent de change.
PEILLON, agent de change.
PERRIN (Louis), imprimeur.

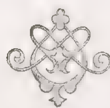
MM. PINGEON, antiquaire.
PORTE, architecte.
POUZET frères, géomètres.
PUPIER, architecte.

RIDE, serrurier,
ROBERT, sculpteur
ROZIER, agent de change

SAGE, architecte.
SALLINS, peintre.
SARRAZIN, entrepreneur.
SAUNIER, agent de change.
SAVOYE, architecte.
SERULLAZ, agent de change.

TAILLANDIER, architecte.
TEILLARD, agent de change.
THOMAS, agent de change.
TRAVERSE, serrurier.

VERGUIN, constructeur de calorifères.



HOTEL-DE-VILLE

DE LYON

INTRODUCTION



A ville de Lyon avait encore, en 1646, pour Maison commune, un édifice situé dans la rue de la Poulaillerie, et qui, par ses dispositions, était plus propre à servir de logement à des particuliers, qu'à convenir pour les nécessités politiques et administratives d'une cité déjà fort importante. Il y avait donc bien des années que les Prévôts des Marchands et les échevins s'étaient proposé de construire un Hôtel de Ville; mais les charges publiques avaient été telles qu'on avait jusques-là toujours renvoyé ce projet.

Le Consulat était composé alors de Pierre de Sève, baron de Fléchères, conseiller du Roi, président et lieutenant général en la Sénéchaussée et Siége présidial de Lyon, et prévôt des Marchands depuis 1644; de Jean Vidaud, sieur de La Tour, premier échevin; de Jean de Moulceau, docteur en droit, secrétaire de la commune, deuxième échevin; de Rémond Séverat, sergent-major de la ville, troisième échevin, et de François Basset, quatrième échevin.

Une circonstance heureuse vint décider ces magistrats à donner suite enfin à un projet aussi souvent conçu qu'abandonné. On leur offrait, pour la Maison commune de la rue de la Poulaillerie, une somme de 45,000 livres; le projet d'une construction neuve fut remis en avant et, dans une délibération en date du 4 janvier 1646, il fut rappelé : « Qu'avec grande raison, ceux qui les ont « devancés en l'administration consulaire des affaires de la dicte ville et communaulté, avoient « projeté souvent de bastir et construire l'Hostel commun de la dicte ville, en la place du Temple, « jouxte celle des Terreaux, à ce conviez par le peu de commodité qu'il y a en la Maison-de-Ville qui « est à présent, pour y tenir le Consulat, faire les assemblées générales et les autres fonctions publiques « et politiques, outre qu'elle n'a aucune marque de celles que les Hostels communs ont en la plus « grande part des autres villes de ce Royaume, icelle estant située en mauvais endroit, sans place « au-devant, et n'estant apparamment qu'une maison propre pour quelques particuliers et non pour « une communaulté de la qualité de celle de ceste dicte ville. Joinct que la place du Temple « appartient au Consulat, est size dans la *directe* de la dicte ville, et propre pour y construire « quelque beau bastiment convenable à la grandeur d'icelle, et pour son ornement, et que si « bien cette communaulté n'a des moyens, après tant de surcharges auxquelles elle a esté et est « subjecte, néantmoins, pouvant vendre la dicte Maison-de-Ville qui est à présent, et mesme leur

« ayant esté offert la somme de 45,000 livres, laquelle augmenteroit possible en faisant publier « qu'elle seroit vendue et adjugée par le Consulat à celluy qui feroit la condition de la dicte « ville meilleure, et au plus offrant et dernier enchérisseur, à la chandelle esteinte. Les deniers « qui proviendroient de la dicte vente ayderoient à advancer beaucoup le dit bastiment du dit « Hostel commun en la dicte place du Temple, et que par ce moyen une vieille maison, mal « commode, à l'effect auquel elle est destinée, seroit convertie en une nouvelle, commode, belle « et bien séante à ceste ville. »

Dans la suite de cette délibération, le Consulat ajoutait que le prix, pour lequel l'adjudication de la vente de la Maison commune serait faite, serait remis directement aux entrepreneurs de la construction projetée suivant ses ordres et ses mandements (mandats) et sans pouvoir être employé à aucun autre usage; il terminait en décidant encore que la jouissance de la Maison commune lui resterait acquise pendant quatre années, à commencer du jour du contrat de vente, pour y continuer les fonctions consulaires.

Le 6 février suivant, la vente se fit aux enchères publiques dans la chambre ordinaire du Consulat, et l'ancienne Maison commune fut adjugée, aux conditions que nous venons de faire connaître, pour la somme de 52,000 livres, au sieur Floris Durieu, dernier enchérisseur.

Les premières ressources étaient trouvées par le Consulat, mais il lui restait encore beaucoup à faire. Les plans n'étaient pas arrêtés, et si nous consultons les délibérations du Corps consulaire, nous remarquons qu'il existait sur ce point une certaine hésitation dans l'esprit des échevins, quoiqu'ils se rendissent parfaitement compte de l'importance de l'œuvre à laquelle ils allaient se vouer.

Ainsi, dans leur réunion du 8 mars, ils arrêtèrent : « Qu'il seroit raisonnable auparavant que « commencer à y travailler (au nouvel Hôtel-de-Ville), d'avoir un desseing et plan fait par « architectes, et personnes expertes, afin d'éviter les défauts et manquemens qui arrivent souvent « à de grands bastimens comme est celuy-ci; ils ont arresté, pour obvier à ces inconvéniens, qu'ils « feront dresser plusieurs plans, tant par maistre Simon Maupin, voyer de cette dicte ville, que « par quelques autres personnes d'icelle, à ce entendues, lesquelz ils feront encore consulter par « les plus experts architectes de la ville de Paris. Et parce que, envoyant d'icy au dict Paris les « dicts plans, sans que quelqu'un qui les entende soit présent, on ne pourroit répartir aux objections « que les dicts architectes pourroient faire sur iceux, les dicts sieurs (les échevins) ont aussi arresté « que le sieur Maupin ira expressement en la dicte ville de Paris, le plus diligemmant qu'il « pourra, pour, avec les dicts architectes, consulter les dicts plan et desseing, et que le Consulat « escrira tant à Mgr le marquis de Villeroy, gouverneur et lieutenant général pour le Roi « en ceste dicte ville (de Lyon), pays de Lyonnois, Forestz et Beaujolois, et à Mgr l'abbé « d'Aisnay, lieutenant général au mesme gouvernement, de vouloir, s'il leur plait, assister le dict « sieur Maupin de leurs bons advis et sentimens, que au sieur Chanu, agent de la dicte ville, « d'estre présent ès dictes consultations. »

Déjà, en date du 9 février précédent, le Consulat avait écrit à Mgr le marquis de Villeroy, et à Mgr l'abbé d'Ainay, deux lettres conçues l'une et l'autre dans les mêmes termes, pour les aviser du projet arrêté pour la construction du nouvel Hôtel-de-Ville, en s'appuyant sur les considérations les plus judicieuses, leur demandant leur concours pour l'obtention des lettres patentes nécessaires, et enfin leur annonçant qu'il faisait travailler à divers dessins, tant par le voyer de la ville que par les meilleurs architectes de Lyon, pour les leur montrer ensuite, et prendre leurs avis auxquels il a le désir de se conformer.

Nous trouvons, aux archives de la ville de Lyon, les lettres que le Consulat a encore écrites à

Christophe Chanu, avocat au conseil privé du Roi, son chargé d'affaires à Paris, en date du 9 et du 12 mars, pour lui annoncer les décisions prises, au sujet de l'Hôtel-de-Ville, dans la délibération du 8. Dans l'une et l'autre de ces lettres, on lui faisait part du prochain départ pour Paris du sieur Maupin, voyer de la ville, avec le plan du lieu où on doit élever cet édifice, et plusieurs dessins dressés pour cela à Lyon, pour se consulter avec quelque bon architecte, et en particulier avec le sieur Désargues (1), *très-entendu en faict d'architecture.*

On prie le sieur Chanu d'assister Maupin dans son voyage, soit auprès du marquis de Villeroy et de l'abbé d'Ainay, soit pour consulter au sujet des plans et des dessins de l'œuvre projetée.

A cette même date du 12 mars, nous trouvons sur le même sujet trois lettres écrites l'une au marquis de Villeroy, l'autre à l'abbé d'Ainay et la troisième au sieur Désargues, qu'il nous paraît intéressant de reproduire en son entier.

« Monsieur,

« Ayant résolu icy de construire un nouvel Hostel-de-Ville, jouxte la place des Terreaux, en un « lieu qui appartient à cette communaulté, et est scis dans sa directe, nous en avons fait dresser « quelques desseings; mais, comme en ouvrages publicqs, il est bien à propos de consulter les « intelligens en fait de l'architecture, vous estant de ce nombre et des plus capables, nous avons « estimé devoir vous les communiquer, et detant (d'autant) plus qu'estant enfant de ceste ville » et notable bon patriote, nous nous sommes promis que ne nous desnieriez la faveur que nous « vous demandons de vouloir bien considérer les dicts desseings, et ce que le sieur Maupin, voyer « de ceste ville, que nous envoyons expressément par delà, vous fera entendre, tant touchant « la situation du lieu où nous désirons faire faire la susdicte construction, que des logemens et « commoditez convenables, à l'effect auquel le dict Hostel-de-Ville sera destiné. Et s'il y avoit à « dire quelque chose aux dicts desseings, de les réformer, mesme en dresser un nouveau, ce sera une

(1) Girard Désargues est né à Lyon en 1593; il y est mort l'an 1662. Il était d'une famille honorable, et plusieurs de ses contemporains, et entre autres Descartes, l'ont toujours désigné sous le nom de Des Argues. Désargues cependant, dans les reconnaissances qu'il a mises en tête des ouvrages d'Abraham Bosse, son ami, écrit son nom tel que nous le donnons, le consulat de Lyon l'écrit de même; enfin les auteurs les plus récents qui ont parlé de lui, et parmi eux M. Poudra, dans sa remarquable biographie de cet homme célèbre, ont adopté cette dernière manière d'écrire son nom.

Désargues, qui avait quitté Lyon pour habiter Paris en 1626, était architecte, ingénieur et mathématicien des plus remarquables; ses travaux en géométrie pure, et dans les diverses applications de cette science aux arts et à l'industrie, ont été nombreux et pleins d'originalité. Son nom était très-connu des savants de son époque, et il était du petit nombre de ceux dont les écrits faisaient autorité dans la science. Son style, très-nourri, mais en même temps plein de néologismes, est difficile à lire. Cela, joint aux expressions qu'il employait et dont il était seul à se servir, lui fut nuisible dans l'esprit de quelques demi-savants, et les portèrent à le critiquer avec d'autant plus de vivacité que Désargues s'en affectait davantage. On croit que ce fut par l'effet de ces critiques, qu'il renonça à écrire sous son nom dans les dernières années de sa vie.

Ses ouvrages ont été nombreux, mais son enseignement fut ce qui étendit le plus ses idées. Parmi ses élèves, Pascal fut le plus remarquable. Il avait pour Désargues un profond respect, et disait de lui, en 1640, dans son *Essai sur les sections coniques* : « Nous démontrerons ainsi la propriété suivante, « dont le premier inventeur est monsieur Désargues, Lyonnois, un des plus grands esprits de ce temps, et des plus versés aux mathématiques, et entre « autres aux coniques, dont les écrits sur cette matière, quoiqu'en petit nombre, en ont donné un ample témoignage à ceux qui auront voulu en « recevoir l'intelligence. » Un autre de ses élèves, qui lui fut toujours très-attaché, fut le célèbre graveur Abraham Bosse, qui ne publiait aucun ouvrage sans le lui avoir montré, sans lui en avoir demandé son avis, et même sans l'avoir prié de lui donner des reconnaissances écrites de sa main, qu'il mettait en tête de ses publications.

Le mathématicien Fermat faisait grand cas de Désargues; le grand Descartes professait pour lui une sincère amitié, et il avait une grande estime pour la variété et l'étendue de ses connaissances, dans sa correspondance, il fait souvent mention de Désargues, et toujours avec des témoignages sérieux d'un véritable respect pour les idées qu'il émettait. Désargues revint à Lyon au moment de la mort de Descartes, en 1650. Cette mort l'affligea vivement, et fut peut-être la cause de son retour dans sa ville natale, éloignée des luttes que ses écrits et son caractère se pliant mal à la contradiction lui avaient suscitées, et qui, d'ailleurs, devaient lui être devenues plus sensibles avec l'âge. Comme ingénieur, et pour ses grandes connaissances en mécanique, il fut employé, par le cardinal de Richelieu, au siége de La Rochelle. Architecte, il paraît avoir construit, d'après l'*Architecture de Bosse*, de 1664, le palais Cardinal, un escalier dans une maison de la rue de Cléry, un perron à la grande tour du château de Vizille en Dauphiné, exécuté en 1653; les escaliers de l'hôtel de l'Hospital, celui de Turenne en sa *sujettion*, ceux des maisons de M. Videau de Grammont, et plusieurs autres, qui sont tous

« très-signalée obligation que vous vous acquerrez sur le général de ceste ville, dont nous « essayerons de nous acquitter en toutes occasions, esquelles nous pourrons par deça vous servir, « et les vostres, vous priant d'en faire estat assuré et que nous sommes véritablement,

« Monsieur,

« Vos humbles et très-affectionnez serviteurs,

« *Les Prévôt, etc.*

« A Lyon, le 12[e] mars 1646. »

Ce fut sans doute à peu près à ce moment-là que partit Simon Maupin, puisque dans une lettre du 20 mars, écrite à Chanu, le Consulat dit qu'il envoie à Paris le voyer de la ville, pour consulter, etc.; mais cette lettre est fort intéressante à d'autres titres. Elle nous apprend que la place, dite du Temple, faisait jadis partie des vieux fossés de la ville, appelés de la Lanterne, qu'un sieur Charpy, ci-devant secrétaire de feu M. de Saint-Marc (s'agirait-il par hasard de Cinq-Mars, décapité à Lyon sur la place des Terreaux?), se prétendait donataire de la place du Temple et de la maison de la Fleur-de-Lys, et que le Consulat avait à se défendre de sa poursuite sur ce point en la chambre du Trésor.

Il explique que, par les lettres d'amortissement, que le sieur Chanu a obtenues du Roi, et a adressées naguère au Consulat, cette place est spécifiée dans ces lettres, non sous ce mot : du Temple, mais sous la désignation de place servant de chantier sur les vieux fossés de la ville, avec le lieu destiné pour servir de but à tirer l'arquebuse, à la compagnie des Arquebusiers de la ville, et qu'ainsi les consuls ou leurs successeurs ne peuvent jamais, soit pour le présent, soit pour l'avenir, voir les héritages et immeubles désignés dans ces lettres sortir de leurs mains, pour quelque cause que ce soit.

Enfin, il ajoute que le nom de place du Temple n'avait été donné à cette place, que depuis le moment où les huguenots, s'étant emparés de la ville, y avaient élevé sur ce point un temple renversé depuis et qu'il ne s'y trouvait plus alors de bâtiment, mais seulement quelques couverts, servant de chantier de bois à bâtir et des écuries.

Le Consulat répondant le 13 avril à une lettre de Chanu du 5 de ce mois (1), nous apprend que Maupin était arrivé avant cette date, puisque Chanu lui donnait des détails sur les commen-

des chefs-d'œuvre en cet art. La trompe remarquable, démolie en 1844, qui soutenait l'angle de la maison placée sur le pont de Pierre, à Lyon, du côté du quai Villeroy, était de lui, & nous connaîtrons, par cette histoire, la part qu'il prit aux premiers plans faits pour la construction de l'Hôtel-de-Ville

Désargues avait fait encore plusieurs publications, relatives à l'architecture, et principalement à la coupe des pierres, à la gnomonique et à la perspective.

Plusieurs écrivains se sont occupés de Désargues, quoique son éloignement de Paris, et sa retraite presque absolue dans les dernières années de sa vie, l'aient fait presque perdre de vue par ses contemporains. Le premier de tous fut Abraham Bosse, qui se dévoua à son maître, et à qui l'on doit la conservation de la plupart de ses ouvrages. Baillet donne quelques renseignements sur Désargues, dans la *Vie de Descartes*, Paris, 1691. La correspondance de ce dernier en fait souvent mention, et toujours dans les termes de la plus grande estime. Le Père Colonia, dans son *Histoire littéraire de la ville de Lyon*, Lyon, 1730; Pernetty, dans ses *Recherches pour servir à l'histoire de cette ville*, Lyon, 1757, firent chacun une notice sur Désargues. Le général Poncelet, dans son *Traité des propriétés projectives*, 1822, fit à son tour, sur le même personnage, une notice, où il le considère surtout au point de vue de la science géométrique; puis, en 1837, M. Chasles, dans son *Aperçu historique sur l'origine et le développement des méthodes de géométrie*, consacra plusieurs chapitres à Désargues, et en parla avec plus d'étendue que ne l'avaient fait ses devanciers

Mais une justice complète, quoique tardive, devait être enfin rendue à notre compatriote illustre; et il était réservé à notre époque, si patiente et si investigatrice pour toutes les recherches, de retrouver les vrais titres de Désargues à la reconnaissance de la postérité. M. Poudra, officier supérieur d'état major en retraite, a publié, en 1864, à Paris, chez Leiber, les œuvres de Désargues, en deux volumes, pleins de faits curieux et presque inconnus, dans lesquels, à force de soins et avec une science exceptionnelle, il a rétabli toutes les œuvres de son auteur, même celles qui avaient disparu. Ces deux volumes sont excellents et complets, et nous y avons puisé à pleines mains, pour la rédaction de cette notice.

(1) Cette lettre du sieur Chanu a malheureusement disparu des archives communales, ainsi que tout le recueil de ses lettres se rapportant à l'année 1646.

cements de ce voyage, et sur les avis ouverts par les deux architectes Désargues et Jacques le Mercier.

Le Consulat insistait pour qu'il ne se fît rien sans l'avis du marquis de Villeroy et de l'abbé d'Ainay, et, en attendant d'apprendre ce qui aurait été conclu par les architectes consultés à Paris, il le priait de tenir la main à ce que cela fût résolu au plus tôt, afin que le sieur Maupin pût revenir pour le commencement des travaux.

Le 20 avril, le Consulat écrit à Chanu en réponse à celle que ce dernier lui avait adressée le 13 de ce mois, une nouvelle lettre, dans laquelle il déclare ne pouvoir rien résoudre sur les propositions de Désargues qu'il n'ait reçu son projet, déjà connu du marquis de Villeroy, puisque celui-ci avait déclaré qu'il l'approuvait, au cas qu'il ne fût pas plus cher que les autres dessins. Le Consulat ajoute, et il tient ces détails du marquis ou de Chanu, que Désargues prétend que son dessin coûtera moins cher, mais qu'il faut voir les uns et les autres, tout en prenant en considération celui de Désargues, *qui lui semble fort beau* (1). En terminant cette lettre, les échevins disent encore qu'ils souhaiteraient d'avoir aussi le dessin de M. Le Mercier, et l'avis en particulier de M. le marquis de Villeroy sur celui de tous qu'il estimera que l'on doit suivre.

Les dessins de Le Mercier (2), architecte du Roi, sont livrés dans cet intervalle, puisque le Consulat, dans sa lettre du 24 avril, écrit au sieur Chanu qu'il a donné l'ordre de le rembourser de la somme de 106 livres qu'il a payée, pour ce travail, à Le Mercier, d'après l'avis du marquis de Villeroy.

C'est également à la même époque que Maupin retourna à Lyon (3) et que les dessins de Le Mercier furent expédiés; mais le Consulat ne voulut prendre aucun parti sans avoir le dessin de Désargues, et par ses lettres, du 27 avril et du 4 mai, au sieur Chanu, il rappella la promesse qui en avait été faite, en ajoutant que, puisque Désargues avait fait voir son dessin au marquis de Villeroy, il tenait d'autant plus à avoir l'opinion de ce personnage, que ce dernier paraissait désirer par ses lettres qu'on s'en tînt au dessin de Le Mercier.

(1) Ceci n'est qu'une formule de politesse; le Consulat n'ayant pas encore reçu les plans de Désargues, ne pouvait en parler que par ouï-dire.

(2) Jacques Le Mercier, d'après plusieurs biographies, serait né à Pontoise et mort à Paris en 1660, mais dans son dictionnaire critique de biographie et d'histoire, Paris 1867, M. Jal démontre que Le Mercier devait être né en 1585 et qu'il était mort probablement en novembre ou en décembre de l'année 1654. D'après la Biographie universelle de Michaud Paris, il fit un assez long séjour en Italie, et à son retour (1629), le cardinal de Richelieu lui confia la construction du collége de la Sorbonne et en 1635 celle de l'église de ce nom. Le 7 mai 1631 Richelieu, après en avoir reçu l'ordre du roi Louis XIII, chargea Le Mercier de faire les plans et de diriger l'exécution « des fortifications nouvelles et ouvrages du grand canal pour donner cours à la rivière de Seine, devant estre faits autour de sa bonne ville de Paris, pour la seurté, commodité et embelissement d'icelle. » En même temps qu'il lui faisait construire la Sorbonne, le grand Ministre chargeait Le Mercier de l'édification de son palais (aujourd'hui palais royal). Cet artiste, nommé bientôt premier architecte du roi, reçut, pour ses gages de l'année 1639, la somme de 3,000 livres (Jal). En 1653 il commença la construction de l'église de saint Roch, dont Louis XIV posa la première pierre (Blondel architecture françoise). Le pavillon du vieux Louvre, qui était occupé par l'Académie française, ainsi que le grand pavillon de l'horloge, étaient de lui; il construisit encore l'église paroissiale et le château de Richelieu; il éleva les portails des églises de Ruel et de Bagnolet, et on lui attribue l'église de l'Annonciade à Tours.

Enfin, Anne d'Autriche lui donna la continuation du Val-de-grâce dont les dessins étaient de François Mansard, mais il mourut pendant le cours des travaux, et ce fut le Muet, aussi architecte des bâtiments du roi, qui fut chargé de leur achèvement en 1654.

(3) Nous trouvons, aux Archives de la Ville, les trois pièces suivantes

En date du 18 décembre 1646, « mandement (mandat) de 300 livres tournois à Simon Maupin, voyer de la ville, en déduction et à bon compte des frais « du voyage qu'il a fait en la ville de Paris, pour consulter avec les personnes expérimentées en faict de bastimens et architectes de la dicte ville de « Paris, les plans et desseings du nouveau Hostel-de-Ville. »

Le 20 décembre, « Mandement de 200 livres tournois au sieur Ennemond Maupin, fils du sieur Simon Maupin, voyer de la dicte ville, pour « recognoistre les peines qu'il a prises à faire plusieurs copies des plans, tant que d'eslévation, dressez par le sieur Maupin, père, de l'Hostel de Ville « que le Consulat fait construire jouxte la place des Terreaux. »

Le même jour, nous trouvons encore la pièce suivante « Le Prévost, etc. à Monsieur Jean-Baptiste Pacquet, receveur des deniers communs, dons « et octrois de la ville, ayant ci-devant résolu de faire construire l'Hostel-de-Ville, jouxte la place des Terreaux, en la dicte ville, nous avions envoyé « le sieur Maupin, voyer de la dicte ville, en celle de Paris pour y consulter, avec des Maîtres architectes, le plan qu'il avoit dressé du dit Hostel; et « du depuis, en ayant dressé divers plans, soit géométriques, soit de l'eslévation, à quoy il a employé beaucoup de temps et contribué de grandes « peines et soins, et sans qu'il en ait eu aucune récompense ny gratification, ains seulement lui auroient été payés les frais de son voyage, et ayant jugé « raisonnable de le récompenser, tant des peines qu'il a prises durant son dit voyage, que de celles des dicts plans, nous lui avons taxé et taxons la « somme de 600 livres tournois, laquelle partant, nous vous mandons et ordonnons de payer et de délivrer comptant au dit sieur Maupin, et ce des deniers « de votre charge, etc »

Ce qui prouve les préférences du Consulat pour les avis de Désargues, c'est son empressement à écrire au sieur Chanu, le 8 mai, qu'il a reçu les dessins et une lettre de Désargues, mais que n'ayant pas pu comparer ces dessins avec ceux de Le Mercier, il remet au prochain courrier pour lui répondre.

Nous croyons remarquer ce désir du Consulat dans le projet longuement médité, de demander des conseils au premier de ces architectes. Dès le 9 mars, il est question de lui dans les pièces que nous avons sous les yeux, et peut être Désargues avait il commencé à s'occuper de dessins pour la construction de l'Hôtel-de-Ville, sur des indications officieuses, bien avant qu'il fût en quelque sorte officiellement chargé de le faire au moment du voyage de Maupin. Le Mercier n'avait probablement remis qu'une esquisse et une ou deux élévations des principales façades; le prix de 106 livres qu'on lui remet l'indique suffisamment, mais au retard que Désargues a mis à livrer son travail, à l'importance que le Consulat paraît y attacher, nous devons penser qu'il était plus complet que celui de Le Mercier, et que c'était un véritable projet.

Rien ne peut, du reste, faire mieux apprécier l'extrême intérêt que le Consulat attachait à recevoir des dessins de Désargues, que la lettre qu'il lui écrivit le 18 mai 1646, et qu'il lui fit remettre par l'entremise de l'avocat Chanu.

Nous ne pouvons résister au désir de faire connaître cette lettre en son entier.

« *A Monsieur Désargues, à Paris.*

« Monsieur,

« Nous avons reçu le desseing qu'il vous a pleu prendre la peine de tracer pour l'Hostel commun « de ceste ville, que nous avons délibéré de faire construire jouxte la place des Terreaux, avec « vostre lettre qui explique disertement ce que vous en avez conçeu et vous rendons grâces « très-affectionnées du soin tout particulier que vous y avez apporté. Et d'étant plus que nous y « avons trouvé les productions ordinaires de vostre bon esprit et des lumières pour rendre cet « ouvrage plausible, et selon qu'il est à souhaiter pour l'ornement de ceste ville et la commodité « de l'usage auquel il est destiné.

« Nous voudrions qu'il se présentat occasion en laquelle nous peussions vous témoigner notre « ressentiment de l'obligation que nous vous en avons; nous n'espargnerions rien qui dépendit de « nous à cet effect, vous priant d'en avoir créance, comme nous essayerons tous jours de la vous « confirmer, par tous les offices que nous aurons moyen de vous despartir et aux vostres, et ce « autant cordialement que véritablement nous sommes,

« Monsieur,

« Voz bien humbles et très-affectionnéz serviteurs,

« *Les Prévot des Marchands et Eschevins de la ville de Lyon.* »

Tout en poursuivant l'envoi des dessins pour le nouvel Hôtel-de-Ville, le Consulat n'avait cessé dans chacune de ses lettres au sieur Chanu, de réclamer la lettre de cachet du Roi, qui lui était nécessaire pour commencer les travaux; cette lettre est conservée aux Archives municipales, et la voici :

« De par le Roi,

« Très-chèrs et bien-amez — Ayant sceu comme vous vous proposez de faire construire et « édifier de nouveau un Hostel commun en nostre ville de Lyon, au lieu de celuy qui y est « à présent, lequel ne se trouve pas assez grand, ni assez commode dans une ville de cette « considération et si peuplée, nous avons bien voulu vous faire cette lettre par l'advis de la Royne « régente, nostre très-honorée Dame et Mère, pour vous témoigner comme nous approuvons et « louons entièrement vostre dessein, et que nous serons très-aises que vous fassiez, au plus-tôt, « mettre la main à un ouvrage, qui contribuera à l'embellissement et à la commodité publique de « vostre dite ville. Et nous remettant à vostre bonne conduite accoustumée de ce que nous « pourrions vous dire plus particulièrement sur ce sujet, nous ne vous ferons la présente plus « longue ny plus expresse.

« Donné à Paris, le VIII[e] may 1646.

« *Signé :* LOUIS.

« *Et plus bas :* LETELLIER. »

Nous avons suivi pas à pas, au moyen des pièces conservées aux Archives de la ville de Lyon, les premières démarches relatives à la construction de son Hôtel-de-Ville, et nous avons conduit le Consulat jusqu'au moment où il a vendu son ancien Hôtel, obtenu la lettre de cachet qui lui était nécessaire, et fait faire à Lyon des plans à son architecte voyer, Simon Maupin, et peut être à d'autres architectes, pour être présentés à Mgrs le marquis de Villeroy et l'abbé d'Ainay, sans le patronage et l'avis desquels il ne voulait rien faire.

Maupin partait pour Paris, avec ses dessins, dans les derniers jours du mois de mars, et il n'en revenait qu'à la fin d'avril; c'est dans ce court intervalle que l'architecte Le Mercier livra les siens, probablement rapportés par Maupin, et quelques jours plus tard, dans les premiers jours du mois de mai, que Désargues envoya ses dessins au Consulat.

Il est bien difficile aujourd'hui et lorsque les pièces originales, à l'exception d'un très-petit nombre seulement, ont toutes disparu, de se rendre exactement compte de la part de chacun de ces trois artistes dans la conception du projet qui a été définitivement adopté et exécuté.

Dans le court intervalle du séjour de Maupin à Paris, il semble difficile d'admettre que Le Mercier et Désargues aient pu faire autre chose que des esquisses; pour le premier, la chose n'est pas douteuse; mais en présence de la sympathie si marquée du Consulat pour le second, et de sa qualité de lyonnais, on peut supposer d'un autre côté qu'il avait pu être prévenu assez longtemps d'avance pour pouvoir se préparer; d'ailleurs la lettre de remerciements que le Consulat lui envoie semble indiquer qu'il a livré un travail d'une certaine importance et qui ne pouvait pas être fait dans l'espace d'un mois.

Tout le monde apprécie l'incontestable mérite de l'édifice dont nous nous occupons; c'est un de ces rares monuments sur lesquels la critique a peu de prise, au point de vue de l'ampleur des masses et du pittoresque des lignes; sa popularité n'est pas purement locale, et sa réputation est assez étendue pour nous avoir engagé à en publier la monographie; mais si les proportions générales en sont excellentes, il n'en est pas tout à fait de même de certains détails dont l'exécution laisse beaucoup à désirer.

La distribution générale n'a pas toujours été bien entendue, et la construction proprement dite,

surtout celle des maçonneries et de la pierre de taille a été faite sur beaucoup de points avec une véritable négligence.

L'argent, du reste, à dû manquer souvent pour l'exécution définitive de cette grande entreprise, peut-être un peu colossale pour les finances de la ville, et cela a pu motiver quelques imperfections; mais ne pourrait-on pas expliquer encore les défaillances que nous remarquons dans les détails de l'œuvre par la difficulté que pouvait éprouver Simon Maupin, à bien interpréter un ensemble qui pouvait, jusqu'à un certain point, lui avoir été imposé, et à bien reproduire des formes dont il n'avait pas été le premier inventeur ?

Quoi qu'il en soit, sa part dans cette œuvre a toujours été considérable, et celle-ci est restée sous son nom; il nous paraît donc utile, avant de passer à la suite de cette histoire, de dire ce que nous avons pu apprendre de la vie de cet architecte.

Le lieu et la date de la naissance de Simon Maupin sont inconnus. Le plus ancien travail que l'on ait de lui est un plan gravé de Lyon, très-bien fait et fort intéressant, qui porte la date de 1625. Il fut appelé aux fonctions de voyer de la ville le 9 juin 1637, en concurrence et survivance du sieur Néry (Néris) de Quibly qui, par suite de son âge et du mauvais état de sa santé, ne pouvait plus vaquer aussi assidûment aux fonctions de sa charge. Les sieurs de Quibly et Maupin devaient partager par moitié les « gaiges taxations et esmolumens » appartenant à la charge, et nous trouvons à la date du 31 décembre de la même année, un mandat pour Simon Maupin, de 75 livres, pour ses *gaiges ordinaires* de trois mois échus. Maupin jouissait donc d'un traitement de 300 livres par an, qui devait être la moitié du traitement réel, puisque de Quibly vivait certainement encore.

Les fonctions de voyer étaient alors fort honorables, fort recherchées et très-étendues; au XVI[e] siècle elles avaient conféré la noblesse personnelle, et réunissaient beaucoup plus d'attributions que celles des voyers de nos jours.

Nous aurons à reparler plus d'une fois de Simon Maupin, dans le cours de cette histoire; mais nous devons mentionner ici tous les faits qui le concernent personnellement, quoique étrangers à cette dernière.

Ainsi nous trouvons une délibération du 30 juin 1650, par laquelle le Consulat accepte la proposition qui lui est faite par Simon Maupin, en raison de son âge et de sa santé, de lui accorder pour son fils, Ennemond Maupin, en état de le pouvoir seconder et soulager, la survivance de sa charge avec pouvoir de l'exercer, concurremment avec lui, sans que ce soit pour la ville une augmentation de traitement.

Plus tard, le 24 mars 1654, le Consulat charge Simon Maupin, « architecte et ingénieur du Roy, » de dresser les plans et devis des travaux à exécuter pour le rétablissement de l'ancienne digue, construite le long de la rive gauche du Rhône, en face du bastion Saint-Clair, afin de ramener dans son lit le fleuve qui s'écartait sans cesse des murailles de la ville pour se jeter vers le Dauphiné. Le 27 décembre 1659, Maupin fut nommé intendant des digues et travaux faits sur le Rhône, en considération non seulement du zèle et de l'activité déployés par cet ingénieur, mais « aussy du bon mesnage (économie) et bénéfices que le dit sieur Maupin à procurés à la dicte ville durant les dicts travaux. »

Le 10 décembre 1661, nous trouvons aux archives la démission « pure et simple » faite par Maupin de sa charge de voyer de la ville, laquelle démission est bientôt après, le 3 janvier suivant, suivie de celle d'Ennemond son fils, pourvu en concurrence et survivance du même office. Quelles ont été les causes de ces deux démissions presque simultanées? Nul ne le sait, mais n'y faudrait-il pas voir le résultat de critiques plus ou moins vives qui auraient été faites sur les travaux dirigés

par Simon Maupin, et au sujet desquels celui-ci n'aurait pas trouvé auprès du Consulat tout l'appui qu'il en espérait.

D'après un de ces bruits populaires, qui, sans avoir toujours une base bien solide, ne doivent cependant pas être repoussés sans contrôle, Simon Maupin aurait eu de grandes déceptions dans les dernières années de sa vie et il serait mort de chagrin. On prétend que l'exiguïté de la porte principale de l'Hôtel-de-Ville de Lyon lui fut vivement reprochée et qu'elle fut trouvée indigne de ce bel édifice par les contemporains. Nous ne sommes pas de cet avis, et il nous semble que si la baie en elle-même est un peu étroite, les colonnes et leur couronnement qui l'encadrent lui donnent une importance bien suffisante et parfaitement en proportion avec le monument.

A partir du 10 décembre 1661 il n'est plus nullement question de Maupin dans les documents conservés aux Archives de la ville; mais on trouve, dans l'inventaire des titres du couvent des Jacobins, par le P. Ramette (1), la date exacte de son décès, voici ce renseignement :

« Le sieur Simon Maupin, ancien voyer de la ville de Lyon, a été inhumé le 10 octobre 1668, ainsi qu'il est rapporté au martyrologe de l'année, folio 116, recto, où l'on voit qu'il a été enseveli dans la sépulture de la famille des Panisset. » Maupin, d'après la même source, avait épousé Benoîte Panisset qui fut inhumée, le 27 avril 1672, dans l'église des Jacobins où sa famille avait élu sa sépulture.

On peut donc inférer de ce qui précède que Maupin mourut le 9 octobre 1668, dans ce temps là les inhumations ayant lieu généralement le lendemain du décès.

Nous avons dit plus haut que Maupin a fait graver sous son nom, en 1625, un plan de Lyon qui a été conservé et qui est plein d'intérêt. D'après l'importance de ce travail, nous pouvons conjecturer que Maupin n'était plus un tout jeune homme lorsqu'il l'a fait, et qu'il avait dû naître à la fin du XVI[e] ou au commencement du XVII[e] siècle. Sa mort, en 1668, nous donnerait ainsi approximativement la durée de son existence, et on pourrait en conclure qu'il a vécu de 65 à 75 ans (2).

(1) Volume côté H. 1,007, f° 154, *Archives départementales*.

(2) Nous devons à l'obligeance de M. Théodore de Saint-Forgeux, Président de la Société historique et archéologique de Langres, un renseignement très précieux sur le lieu de naissance de Simon Maupin. Les détails biographiques que nous avons pu recueillir sur cet architecte étaient déjà imprimés lorsque ce renseignement nous est parvenu, nous sommes heureux de pouvoir les compléter, dans cette note, sur un point resté à peu près inconnu jusqu'à ce jour.

L'abbé Charlet, historiographe du diocèse de Langres sous Louis XIV, fait deux fois mention de Simon Maupin dans deux ouvrages différents, qui sont restés manuscrits et forment chacun un volume in-folio. Dans le premier, qui a pour titre *Langres sçavante* on lit à la page 73 ce qui suit : « Maupin « Simon, natif de Longeau, village à deux lieues de Langres, sur le chemin de Dijon, excellent architecte, qui donna le dessein de la Maison de Ville de Lyon « en 1647, qui fut préféré à tous les autres et fut suivi, et il le fit graver. »

Dans le second ouvrage, intitulé : *Catalogue historique et chronologique des hommes illustres laïques du diocèse de Langres suivant l'ordre alphabétique* on lit à la page 164 : « Maupin natif du voisinage de Langres, architecte très-habile, qui a basty l'Hostel de Ville de Lyon en 1655. Il en prit le modèle sur le beau chasteau d'Ancy le Franc. »

Cette assertion de l'abbé Charlet que Maupin s'inspira du château d'Ancy le-Franc n'est qu'une supposition sans fondement. Dans son ouvrage sur *les plus excellents Bastiments de France* Jacques Androuet du Cerceau donne les plans et élévations de ce château, et il est facile de reconnaître, au premier aspect, que les deux édifices n'ont pas d'autre rapport que d'avoir l'un et l'autre des pavillons aux angles.

La date de 1655, donnée dans le *Catalogue* pour celle de la construction de l'Hôtel-de-Ville, paraît être, ainsi que nous le verrons plus loin, celle où les gros travaux furent complètement achevés, de même que les principales décorations intérieures et entre autres la grande salle.

Le village de Longeau, où est né Simon Maupin, est situé à 10 kilomètres de Langres, sur la route de Langres à Dijon, grâce à l'extrême obligeance de M. de Saint-Forgeux, nous avons pu faire faire des recherches dans les registres de la paroisse, mais ils ne remontaient pas jusqu'à l'époque de naissance de notre architecte, et celle-ci nous reste encore inconnue. Cependant on a trouvé dans ces registres, à dater de 1645, la naissance de dix-neuf membres de la famille Maupin. François Maupin a des enfants en 1645, 1649, 1652 & 1658. Grégoire a des enfants en 1648 et 1656. Il est probable que François et Grégoire appartenaient à la même génération que Simon, et qu'ils étaient ses frères ou ses cousins, mais on n'a pas plus la date de leur naissance que celle de Simon Maupin, puisque les registres ne remontent pas assez haut pour cela.

Quoi qu'il en soit, l'existence d'une famille Maupin à Longeau en 1645 est assurée, & elle concorde parfaitement avec les indications données, sur le lieu de naissance de l'architecte Simon Maupin, par l'abbé Charlet.

Nous ajouterons encore qu'il existe, aux environs de Longeau, un village qui porte le nom de Maupin, et que ce nom existe toujours dans le pays où il est porté par différentes personnes. On peut conclure de tout ce qui précède que le nom de Maupin, qui n'est pas de ceux qu'on trouve partout, est bien originaire des environs de Langres, et, comme le nombre des édifices de la Renaissance est très nombreux dans ce pays,

Quant à Ennemond Maupin, il avait précédé de huit mois son père dans la tombe, étant décédé au mois de janvier de la même année ; il fut inhumé le 24 janvier dans l'église des Jacobins, comme son père le fut ensuite.

que ces édifices étaient dus à des architectes de grand talent, nés à Langres ou habitant cette ville, et dont deux, Benedttı et Boillot, ont travaillé au château d'Anet et au Louvre, rien d'étonnant à ce que Simon Maupin ait eu sa vocation déterminée par de tels exemples, et qu'il ait pris à Langres même les premières notions de l'architecture.



CHAPITRE PREMIER

OUS venons de suivre les incidents qui ont précédé la construction de l'Hôtel-de-Ville de Lyon; il nous reste maintenant à entrer dans le vif des phases diverses de cette construction, en conduisant notre récit, dans ce chapitre, jusqu'au moment où le Consulat put faire ses premières assemblées dans le nouvel édifice.

La lettre de cachet du Roi, autorisant la construction du monument, était du 8 mai 1646; ce ne fut que le 14 juillet suivant que l'avancement des dessins et des plans permit de faire un premier traité avec les entrepreneurs. Mais laissant, pour le moment, de côté le détail de ce traité et de ceux qui ont suivi, et, pour ne pas en interrompre le récit plus tard, nous devons, en anticipant quelque peu sur les dates, parler ici de la cérémonie de la pose de la première pierre du monument, qui eut lieu le 5 septembre 1646.

Cette cérémonie se fit en grande pompe, en présence de Camille de Neufville, abbé d'Ainay, lieutenant général pour le Roi, et depuis archevêque de Lyon, assisté de Pierre de Sève, prévôt des marchands, des quatre échevins alors en fonction, et de tous les anciens consuls et personnages importants de la ville, qui avaient été invités à y assister.

Rien ne nous paraît plus propre à faire juger cette cérémonie que de reproduire le procès-verbal que le Consulat en fit dresser; c'est une page du temps qui a bien son mérite, et nous ne pourrions que gâter la naïveté de son style en cherchant à la résumer.

« Nobles messire Pierre de Sève, seigneur et baron de Flechères, conseiller du Roy en ses conseils, « président et lieutenant général en la sénéchaussée et siége présidial du dict Lyon, prévost des « marchands; Jean Vidaud, sieur de la Tour; Jean de Moulceau, docteur ez droictz, secrétaire de la dicte « ville; Remond Séverat, sergent major, et François Basset, bourgeois, eschevins de la dicte ville.

« Les dictz sieurs ayant, quelques jours auparavant, prié M. l'abbé d'Esnay, lieutenant-général pour « le Roy au gouvernement de la dicte ville, pays de Lyonnois, Forez et Beaujolois, de vouloir bien assister

« à l'apposition de la première pierre fondamentale de l'Hostel commun de la dicte ville, que le Consulat « fait construire en la place appelée du Temple, jouxte celle des Terreaux, dans la directe de la dicte « ville et communauté d'icelle. Et ayant pris le temps pour ce faire à ce jourd'huy, se seroient trans- « portez en l'hostel du dict seigneur abbé, où, l'ayant trouvé, ilz luy auroient réitéré la dicte prière, « à l'effect de laquelle s'estant très volontiers disposé, ilz l'auroient accompagné jusques en la dicte « place, en une loge préparée et joignant l'endroit où l'apposition devoit estre faicte de la dicte « pierre, laquelle y estoit, avecq les ingins et cordages pour la descendre dans la fondation faicte pour « l'un des pavillons du dict Hostel du côté de bize. Et après avoir leu l'inscription gravée sur la « dicte pierre, elle auroit ésté descendue dans la dicte fondation, en l'angle et enchant faisant face « des costez de soir et bize. Et ensuite, Benoist Daurolles, maistre masson de la dicte ville et l'un « des entrepreneurs du dict bastiment, auroit présenté à M. l'abbé une truelle d'argent, ayant le « manche d'ivoire, sur laquelle il y avoit du mortier que le dict seigneur auroit jetté dans la dicte « fondation. Et auroit aussi le dict Daurolles présenté la dicte truelle à chacun des dictz sieurs et « des ex-consulz de la dicte ville, qui avoient esté priez et assistoient à la dicte apposition de la dicte « pierre, et eux auroient pareillement jetté du mortier dans la dicte fondation. Ce pendant les trom- « pettes et tambours de la dicte ville faisoient retentir leurs sons, et quantité de boëtes auroient « joué; comme encores les arquebusiers de la dicte ville (auroient) faict plusieurs salves, le tout en « resjouissance de ce commencement du dict bastiment, applaudy par une grande affluence des habi- « tans de la dicte ville, qui estoient présens à ceste solennité, laquelle, par rencontre et sans prémé- « ditation, a esté faicte à pareil jour que celuy de l'heureuse naissance du Roy à présent régnant « glorieusement, ce qui a esté pris par chacun à très bon augure, et fait espérer que, comme cet « ouvrage a esté agréé par Sa Majesté, ainsy qu'elle l'a tesmoigné en ses lettres sur ce subject, « que le Consulat a eu le bonheur de recevoir, que, Dieu aisdant, il s'eslèvera et parachèvera ainsy « qu'il a été commencé ez prémices du règne de Sa Majesté et dans une longue félicité d'iceluy; « que ceste ville florira et sera maintenue en ses priviléges, qu'elle méritera par son inviolable « fidélité et obéissance aux volontez de Sa Majesté, de mesme que celle qu'elle a rendue à ses prédé- « cesseurs Roys, et à laquelle elle a tousjours servi d'exemple aux autres villes du royaume : ilz « l'en ont recogneu digne et les luy ont concedez et confirmez de temps en temps.

« En suit la teneur de la dicte inscription gravée sur la dicte pierre fondamentale :

QUOD FAUSTUM FORTUNATUM QUE SIT
DEO OPT. MAX. AUSPICE

« *Regnante feliciter Ludovico decimo-quarto, a Deo dato, magnis majoribus majore; Anna Austriaca, prin- « cipibus retrò fœminis longè excellentiore, Regis adhuc impuberis nomine regnum administrante; Nicolao « de Neufville, marchione Villaregio, lugdunensem provinciam moderante, eodemque educationi regiæ « præposito; Camillo de Neufville, Athenæi abbate, pro Rege.*

« *Perillustris vir Petrus de Sève, baro de Fléchères, in Lugdunensi curia primarius prætor, secundùm « mercatorum præfectus; nobiles, Joannes Vidaud, dominus de La Tour; Joannes de Moulceau, urbis « secretis; Remundus Severat, militum tribunus; Franciscus Basset, cives et consules, comitialis hujus « basilicæ quæ Lugdunensem deceat civitatem, partibus omnibus, tum ad ornamentum, tum ad usus « publicos requisitis, ut pareret absolutæ idæam proposuerunt, fundamenta jecerunt, et lapidem hunc initialem « solemniter posuerunt.* »

« ANNO DOMINI MDCXXXXV
« QUINTA DIE SEPTEMBRIS

« *Hic tumulata licet, quæ servo nomina vivent*
« *Et quamvis tectum fama oculata leget*
« *In me nil poterunt sæcla invidiosa, nec unquam*
« *Fascibus appositis marmora fulta ruent*
« *Quare age! qui patrium splendorem et publica curas*
« *Obrue me et magnum confice Consul opus.*
« SEVE. — VIDAUD. — SEVERAT. — BASSET. — DE MOULCEAU »

A l'occasion de cette solennité, le Consulat fit remettre, comme gratification, 101 livres aux maçons et ouvriers qui travaillaient à l'édifice, 50 livres 10 sols aux soldats de la compagnie des arquebusiers de la ville qui avaient été de garde, 20 livres 4 sols aux tambours, autant aux trompettes, 10 livres 2 sols aux tambours des Suisses (1) qui jouèrent pendant la pose de la première pierre; enfin 5 livres 10 sols furent encore employés aux menus frais occasionnés par cette cérémonie.

Un nommé l'Alliance ou Lalience, maître sculpteur, qui avait été chargé de graver l'inscription sur la première pierre, reçut 60 livres pour ce travail. Le Consulat, qui n'épargnait rien de ce qui pouvait concourir à la solennité de cette cérémonie, fit faire en même temps au sieur Jean Guillermet, maître sculpteur, le coin d'une médaille (2) représentant, d'un côté, la façade projetée de l'Hôtel-de-Ville, sur la place des Terreaux, et de l'autre, mais avec quelques variantes, l'inscription latine gravée sur la première pierre, que nous venons de faire connaître. On tira de cette médaille un grand nombre d'exemplaires qui furent distribués aux assistants, et Guillermet reçut en rémunération, le 13 novembre suivant, la somme de 66 livres tournois.

Mais nous remarquons dans la correspondance du Consulat, qu'il désirait quelque chose de mieux que le coin frappé à l'occasion de la pose de la première pierre, et qu'il avait commandé au sculpteur Hendricy une médaille (3) qu'il adressa à Paris aux députés de la ville, en les priant, s'ils la trouvaient bonne, de la faire mouler en tel métal qu'il leur conviendrait. Le Consulat laissait en même temps à ses mandataires la faculté d'en faire faire une seconde à Claude Warin, qui devint plus tard graveur titulaire de la ville, dans le cas où ils ne trouveraient pas satisfaisante celle d'Hendricy.

Il résulte d'une nouvelle lettre du Consulat aux députés de la ville, à Paris, en date du 14 juin 1647, que cette condition fut remplie; elle contient en effet ces mots : « que, puisqu'ils ont fait graver la médaille, il convient qu'ils la fassent mouler en telle matière qu'il leur conviendra. » Il est donc ainsi probable que deux médailles, indépendamment du coin de Guillermet, ont été frappées à l'occasion de la construction de l'Hôtel-de-Ville; celle d'Hendricy, qui nous a été conservée, et une autre par Warin, dont il ne reste plus trace.

Mais le Consulat, dans son désir de donner une grande notoriété et de populariser le plus possible la grande œuvre qu'il avait entreprise, ne se contenta pas seulement de faire graver des médailles,

(1) Il y avait, dans ce temps-là, une compagnie suisse spécialement affectée à la garde des portes de la ville; cette troupe était casernée dans ces postes mêmes

(2) Le coin de cette médaille existe aux Archives de la ville de Lyon, mais il est brisé.

(3) Il existe plusieurs exemplaires de cette médaille, elle représente, sur une des faces, à la date de 1655, l'élévation à l'occident de l'Hôtel-de-Ville avec le nom de S. Maupin du côté gauche, et celui d'Hendricy du côté droit. Sur l'autre face de la médaille se trouve gravée l'inscription mise sur la première pierre. Le sculpteur Hendricy était natif de Liége, le Roi lui accorda des lettres de naturalisation et le consulat l'admit à la bourgeoisie de la ville de Lyon. Comme tel il jouissait de tous les priviléges attachés à ce titre; on sait qu'il possédait une propriété à Oullins

il voulut encore en faire faire des gravures en taille douce, et, dans cette même correspondance, en date du 14 juin 1647, il est question d'un dessin remis par Maupin à un des huissiers du Consulat, à son départ pour Paris avec les députés de la ville, et qui devra être gravé à l'eau-forte. Le sieur Michel Natalis ayant reçu, dans le même temps, 350 livres pour la gravure de la façade de l'Hôtel-de-Ville, il est probable que ce fut le graveur choisi par les députés.

De son côté, Maupin reçut aussi, en la même année 1647, 690 livres, « tant pour fournitures qu'il a advancées pour la dicte ville, que pour la gravure de quatre planches de cuivre où est figuré le plan du nouveau Hostel-de-Ville. »

Nous ne quitterons pas cette correspondance sans remarquer, dans une lettre du 28 juin, les recommandations plus que minutieuses que le Consulat fait à ses députés, au sujet des précautions à prendre contre le graveur, pour qu'il ne tire pas des épreuves de la planche pour son propre compte et avant d'en remettre au Consulat, ajoutant que c'est un défaut ordinaire chez les graveurs et terminant par ces mots : « que si on ne fait pas tirer à Paris les exemplaires de la planche, on pourra le faire faire convenablement à Lyon. »

Il existe plusieurs gravures de l'Hôtel-de-Ville, contemporaines des premières années de la construction; les plus importantes comme dimensions, qui se trouvent à la bibliothèque de la ville (1), n'existent qu'en un seul exemplaire. L'une d'elles, qui représente la façade sur la place des Terreaux, offre en tête cette inscription : « Dessein de la face de la maison de Ville de Lyon nouuellement bastie sur la place des Terreaux, 1647, » et en bas, ces mots : « S. Maupin, inuentor. » Une autre gravure montre la vue cavalière du monument, avec une partie du jardin, de la place des Terreaux et même des maisons voisines. On y lit dans un cartouche : « Description du magnifique Bastimant de la maison de Ville de Lyon, nouuellement bastie sur la place des Terreaux, deseigné par le S[r] Maupin, voyer de la ditte Ville. »

Une troisième gravure, qui n'a pas plus que les précédentes de signature de graveur, présente à une grande échelle le plan au rez-de-chaussée de l'édifice avec son jardin; elle ne contient aucun titre ou inscription, mais elle porte en tête cinq armoiries que nous avons reconnues être celles du Prévôt des Marchands Charles Grollier, et des échevins Philippe Croppet, François et Mathieu Chappuis et Hugues Blauf, qui étaient en fonctions en 1651.

Enfin, on a encore quelques autres gravures de ce temps; l'une, qui date de l'origine du monument et qui est moins rare que les précédentes avec lesquelles elle a la plus grande analogie, paraît en être la reproduction à une plus petite échelle (2). Elle contient la façade sur la place des Terreaux, une vue cavalière et le plan, rangés sur une seule feuille. Nous en donnerons en leur place des *fac-simile* qui feront connaître à nos lecteurs l'état primitif du monument.

Nous avons parlé, au commencement de ce chapitre, d'un premier marché passé pour la construction de l'Hôtel-de-Ville le 4 juillet 1646. Ce marché avait pour objet la construction des œuvres de la maçonnerie et de la pierre de taille, et les entrepreneurs choisis par le Consulat étaient les nommés Benoît Daurolles, dit Monard, et Claude Chana, maîtres maçons à Lyon.

La convention faite avec ces entrepreneurs existe aux archives de la ville; elle explique que les traitants seront tenus de construire à neuf l'Hôtel commun de la ville en bonne maçonnerie, confor-

(1) Ces gravures proviennent de la bibliothèque de M. Coste.

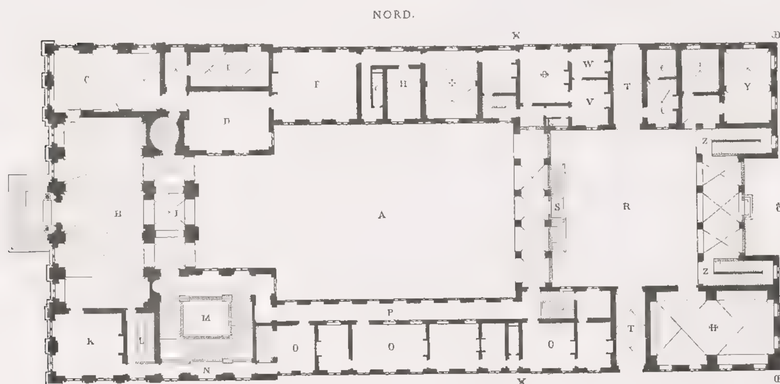
(2) Il est à remarquer que la grande gravure avec le nom de Simon Maupin dans le bas, la médaille de 1655 et la petite gravure dont nous donnerons le *fac-simile*, sont identiques comme dessin pour tout, excepté pour le beffroi, très-peu développé dans la médaille et la grande gravure, mais davantage dans celle que nous reproduisons; celle-ci présente plus d'analogie que les autres avec le beffroi actuel, et c'est ce qui nous l'a fait choisir comme devant sans doute avoir été gravée d'après les projets qui furent arrêtés les derniers

mément au plan géométral et au modèle en relief (1) qui en ont été dressés, indiquant dans les plus grands détails les dimensions en tous sens, non-seulement de chacun des corps de logis qui devaient composer l'édifice projeté, mais encore celles des diverses parties qui entraient dans leur composition.

Le marché détermine encore le prix des ouvrages, fixe la pénalité qu'auront à subir les entrepreneurs dans le cas de malfaçons, arrête la marche des travaux et enfin termine en déclarant que, dans le cas où il serait nécessaire de faire quelque changement aux dessins et modèles arrêtés pour le dit bâtiment, les entrepreneurs n'y pourraient travailler qu'autant que la chose en aurait été réglée par acte consulaire, sans qu'il leur soit loisible de se servir de l'ordre verbal ou particulier de qui que ce soit.

Le traité fait par-devant notaire, en présence de Simon Maupin et de deux témoins requis à cet effet, est signé de ces derniers, du prévôt des marchands, des échevins, ainsi que du sieur Daurolles, maître maçon, Chana, son associé, ne sachant pas signer.

Les mêmes signatures se trouvent au plan annexé à ce traité, conservé aux archives de la ville, et dont nous donnons ici le *fac-simile* à une échelle réduite.



Les lettres du plan servent à désigner les différentes parties du bâtiment indiquées dans le traité, dont nous relevons ici les prix les plus importants. La maçonnerie tant dedans que dehors de terre était fixée à dix livres par toise de ville réduite à un pied et demi d'épaisseur, tant plein que vide, et sans augmentation de toisé pour les saillies des moulures et corniches.

Le bétonnage des planchers, les prises à ménager dans la maçonnerie pour la pose des pièces de bois, devaient être faits pour le même prix par les entrepreneurs, lesquels en outre, dit le traité, « plâtriront, blanchiront et écartelleront les murailles des dicts bastiments tant dedans que dehors, es endroicts qui leur seront prescripts par les dicts sieurs bailleurs, sur ledict prix. »

La pierre de taille, tant de Saint-Cyr que de Seyssel et Cleyssy, avec les ornements d'architecture et sculpture, était estimée à 45 sols le pied cube; celle de Saint-Cyr nécessaire aux portes et

(1) Le modèle en relief avait été fait par le sieur Jurine, maître menuisier, et payé 556 livres.

larmiers de cave n'était payée que 30 sols le pied. Les trous de scellements quelconques étaient compris dans les prix de la pierre de taille qui précèdent, les bailleurs ne devant fournir que les fers et le plomb nécessaires.

Enfin, la couverture en tuiles creuses ou plates de Verdun devait être payée 30 sols la toise de ville.

Le 21 mars 1647, le Consulat faisait un traité avec les sieurs Louis Burdet dit Pellegre, Jean Lambert et Floris Poitrasson, maîtres jurés charpentiers, pour la fourniture des cintres de voûtes de l'étage souterrain de l'Hôtel-de-Ville. Le prix fait était de huit livres par toise courante mesurée d'après le toisage des voûtes, les bois restant la propriété des entrepreneurs, qui ne pouvaient les enlever toutefois que lorsque le Consulat et les maîtres maçons le trouveraient à propos.

Le 13 avril suivant, nouveau traité passé devant Me Le Noble, notaire à Chambéry, par l'entremise du père Couchet, religieux au couvent de Notre-Dame de Confort de Lyon, de l'ordre de Saint Dominique, entre le Consulat et les sieurs Claude Vivian et Pierre Mauret, maîtres maçons et bourgeois de Chambéry, pour l'extraction et l'ébauchage de deux grandes colonnes de 15 à 16 pieds de ville sur deux pieds et demi d'épaisseur. Ces colonnes devaient être tirées d'un rocher dit de pierre rouge, situé au lieu de Vimines, près de Chambéry (1), et étaient destinées à la grande porte de l'Hôtel-de-Ville, du côté de la place des Terreaux.

Leur extraction, leur transport, les indemnités aux propriétaires des terrains sur lesquelles elles durent passer, le remplacement de l'une d'elles, qui fut brisée en route, enfin la fourniture d'autres blocs tirés de la même carrière et qui furent employés au chambranle du même portail, coûtèrent la somme considérable de 7,456 livres 4 sols, employée presque exclusivement en faux frais et frais de transport, puisque les sieurs Vivian et Mauret ne reçurent pour rémunération de l'extraction et de l'ébauchage des deux colonnes que la somme de 1,200 livres.

Une convention nouvelle passée entre le Consulat et les maîtres maçons de l'entreprise, le 19 juin 1647, nous explique que le grand portail, d'après les premières prévisions, devait être exécuté en pierre noire de Grenoble, mais que, « d'après l'avis de personnes entendues en faict d'architecture, » il avait été décidé que la pierre noire serait remplacée par la pierre rouge de Chambéry, pour le chambranle du grand portail et les colonnes qui l'encadrent, et que les chapitaux et les bases de ces colonnes seraient faits en marbre blanc. Dans cette convention supplémentaire il est dit encore que le portail devant être mis en place, ainsi que la pierre destinée à recevoir une inscription placée au dessus, avant le premier décembre suivant, il était juste, en raison du plus grand nombre d'ouvriers nécessaire aux entrepreneurs, et des frais extraordinaires que la pose des colonnes, d'une seule pièce, pourraient leur occasionner, de leur accorder pour ce surcroît de dépenses une indemnité de 1,500 livres, mais sous la condition expresse que si le tout n'était pas prêt au premier décembre, les entrepreneurs seraient passibles d'une amende de 1,000 livres qu'ils remettraient à l'Hôtel-Dieu de Lyon.

Cependant les travaux avaient marché avec une grande activité, d'autant plus remarquable, qu'à cette époque les arrivages de matériaux ne devaient pas, à beaucoup près, présenter les mêmes facilités que l'on possède aujourd'hui; aussi le Consulat voulant que les bâtiments commencés fussent couverts dans le courant de l'année 1648, fit-il, le 3 janvier de la même année, avec Louis Bourdet dit Pellegre, Jean Lambert et Floris Poitrasson, tous les trois maîtres charpentiers, un traité pour l'exécution des planchers, des cintres de voûtes hors de terre, des voûtes canne

(1) Les colonnes et le chambranle du grand portail de l'Hôtel-de-Ville de Lyon sont faits d'une brèche calcaire rouge, de dureté moyenne, mais d'un effet assez riche

et de tous les couverts de ces bâtiments, consistant alors en quatre grands pavillons, avec le corps de logis entre deux, contenant la grande salle et la charpente du grand dôme (le beffroi) avec sa lanterne au dessus.

Le marché passé avec ces entrepreneurs stipulait minutieusement la quantité demandée de ces travaux de charpente, leur mode d'exécution, indiquait que celle-ci devait être conforme au plan géométral, au modèle en relief et aux épures de charpente en cinq feuilles parafées par les parties, arrêtait les dimensions exactes des plus petites pièces de bois qui devaient entrer dans la composition des charpentes, la nature des essences employées, et enfin se terminait par le prix qui était fixé à forfait à la somme de 33,000 livres tournois.

Le 4 août de la même année, Antoine Jurine, que nous avons déjà vu chargé par le Consulat du modèle en relief de l'Hôtel-de-Ville, avec François Basset, tous deux maîtres menuisiers, passèrent un marché pour tous les ouvrages de leur profession nécessaires aux parties de l'édifice qui étaient en voie d'exécution. Dans ce traité, chaque nature d'ouvrage est fixée à prix fait et certainement d'après des dessins bien arrêtés d'avance, à la somme totale de 9,000 livres tournois.

Enfin, le 2 juillet suivant, le Consulat passa avec Bertrand Bérigaud, maître couvreur à Lyon, un traité pour la couverture des charpentes de l'édifice en ardoises d'Anjou, au prix de 19 livres tournois par toise carrée de ville.

Il est intéressant de suivre la marche de la construction dans ces divers traités et dans quelques autres que nous rappellerons brièvement.

Le 10 février 1650, le Consulat jugea à propos de clore l'espace au levant de l'édifice, destiné à servir de jardin à l'Hôtel-de-Ville.

Le 26 avril suivant, il fit un marché pour la vitrerie mise en plomb des croisées, et le 10 mai, avec le nommé Barral, maître serrurier, pour les barrettes en fer destinées à les maintenir.

Le 2 juin, nouveau traité pour la plomberie des couverts avec Pierre Coste, Thomas Esnoult et Claude Haas, maîtres plombiers, et le 9 du même mois, avec Guillaume Blancpignon et Claude Challou dit l'Agneau, maîtres peintres, pour peindre et dorer diverses décorations des faîtages et des arrêtiers en plomb de la couverture.

Le 30 août 1650, le Consulat fit un traité pour l'horloge à quatre cadrans à placer dans le beffroi, et, le 13 septembre suivant, un autre traité pour la fourniture des tuyaux de descente.

La partie décorative du monument marchait de pair avec ces travaux, puisque nous rencontrons, à la date du 3 décembre, un mandat de 220 livres à Martin Hendricy, maître sculpteur, pour la peinture des armes du Roi en relief, et un autre de 200 livres à Claude Warin, maître graveur à la Monnaie de Lyon, à compte des 4,000 livres qui lui avaient été promises pour les quatre médaillons en bronze à placer sur la façade de la place des Terreaux, et représentant le jeune roi Louis XIV, la reine régente Anne d'Autriche sa mère, les feus rois Louis XIII et Henri IV (1).

Le premier traité passé par le Consulat pour la construction de l'Hôtel-de-Ville de Lyon est du 14 juillet 1646, le dernier de ceux que nous venons de rappeler a la date du 13 septembre 1650, et semble indiquer la fin des gros travaux du corps de logis au levant de l'édifice, accompagnés de ses deux pavillons et de deux autres qui leur sont contigus, et qui sont placés en arrière des premiers sur les rues Puits-Gaillot et Lafont.

Il est probable, en outre, que les fondations du reste de l'édifice étaient faites et que

(1) Ces quatre médaillons avaient disparu au moment de la grande Révolution; ils ont été refaits en bronze en 1855 par M. Fabisch, sculpteur, et n'ont coûté que 2,400 fr.

)

les murs en étaient montés à une certaine hauteur, puisqu'on s'occupait à clore le jardin, ainsi que nous l'avons vu par le traité du 10 février 1650, passé avec les entrepreneurs de la maçonnerie.

Mais le Consulat songeait déjà à continuer la grosse construction du reste de l'édifice, et, tout en s'occupant des travaux intérieurs du corps de logis principal, il passait, à la date du 15 septembre et à celle du 22 du même mois 1650, de nouveaux marchés, le premier avec quatre maîtres serruriers pour la fourniture des gros fers, et le second avec trois maîtres charpentiers, que nous avons vus figurer précédemment, Pellègre, Lambert et Poitrasson, pour les travaux de leur métier nécessaires à l'exécution des ailes de l'édifice, ainsi qu'à celle des pavillons et terrasses faisant face au levant et du côté du jardin.

Mais, avant de développer l'histoire de cette seconde partie des travaux de l'Hôtel-de-Ville de Lyon, il convient de retourner en arrière et de faire connaître les hommes dévoués qui présidaient à l'entreprise et en surveillaient l'exécution avec une remarquable fermeté, sans se laisser détourner d'une tâche que mille incidents rendaient difficile, et sans perdre un seul instant de vue l'importance de l'œuvre et la nécessité de sa prompte exécution.

Pierre de Sève, baron de Fleschères, prévôt des marchands depuis 1644, se retira à la fin de l'année 1647 et fut remplacé par un autre Pierre de Sève, son parent, seigneur de Laval, conseiller du Roi, premier président au Présidial de Lyon et au Parlement des Dombes, qui resta prévôt pendant deux années, de 1648 à 1649.

Charles Grolier, écuyer, seigneur de Cazault et Bellesize, avocat et procureur général de la ville, lui succéda en 1650 et 1651, et céda la place, en 1652, à Gaspard de Montconys, seigneur de Liergues et de Pouilly, conseiller du Roi et lieutenant général criminel en la sénéchaussée et siége présidial de Lyon, qui demeura prévôt des marchands jusqu'à la fin de l'année 1653.

Les échevins, suivant l'ordre établi, restaient deux années en fonction (1), et étaient remplacés par moitié chaque année, c'est-à-dire que les deux plus anciens se retiraient pour faire place à deux nouveaux; nous trouvons donc dans cette période, qui s'étend de 1646 à 1654, les mutations suivantes : Jean Vidaud et Jean Dumoulceau, que nous avons vus échevins en 1646, avec Rémond Séverat et François Basset, sont remplacés, en 1647, par Pierre Cholier et Barthélemy Honorat dans l'ordre suivant : Rémond Séverat, premier échevin, François Basset, deuxième échevin, Pierre Cholier, écuyer, conseiller du Roi en la sénéchaussée et siége présidial de Lyon, troisième échevin, et Barthélemy Honorat, quatrième échevin.

Pour les années suivantes, nous nous bornerons à mettre sous les yeux de nos lecteurs les noms des citoyens honorables qui ont rempli les fonctions de l'échevinage dans l'ordre même de ces fonctions.

En 1648 étaient échevins :

Pierre Cholier, Barthélemy Honorat, Charles Faujat, conseiller du Roi, receveur général des finances en la généralité de Lyon, et Jean-Baptiste Pacquet;

En 1649 : Charles Faujat, Jean-Baptiste Pacquet, César Laure et Isaac Cougnain, conseiller du Roi en la sénéchaussée et siége présidial;

En 1650 : César Laure, Isaac Cougnain, Philippe Croppet, sieur de Pontournis, docteur en droit, juge des terres de l'archevêché de Lyon et de l'abbaye d'Ainay, et François Chappuis.

En 1651 : Philippe Croppet, François Chappuis, Mathieu Chappuis, seigneur de Corgenon, conseiller

(1) Les prévôts des marchands pouvaient être continués dans leur charge pendant plusieurs années consécutives, selon qu'il plaisait au Roi

du Roi en la sénéchaussée et siége présidial de Lyon, et Hugues Blauf, seigneur de la Maison-Forte de Vourles et de la Côte-sur-Brignais;

En 1652 : Mathieu Chappuis, Hugues Blauf, Hiérome Chausse, conseiller du Roi, ancien président en l'élection de Lyonnais, et Armand Dalichoux;

Enfin, en 1653 : Hiérome Chausse, Armand Dalichoux, François de Meaux, sieur des Chanaux, conseiller du Roi en la sénéchaussée et siége présidial de Lyon, et Nicolas des Vignes, sieur des Perrières, conseiller du Roi et contrôleur aux gabelles de Mâconnais.

A défaut des détails biographiques qui nous manquent, il nous a paru indispensable de faire connaître les noms et les titres de ces hommes dont le dévouement à la chose publique, dans leurs fonctions si passagères, n'attendait pas d'autre récompense que la satisfaction qui s'attache au devoir accompli.

Pour le temps où elle a été entreprise, surtout, l'œuvre de l'Hôtel-de-Ville de Lyon était considérable, et comme les administrateurs de cette époque entraient dans le détail de toutes les opérations et de tous les marchés, bien plus que cela ne se fait de nos jours pour des ouvrages analogues, que plusieurs d'entre eux ont été commis, ainsi que nous le verrons, à la surveillance particulière et détaillée des travaux, il est très-certain que pendant la première période de la construction, comprenant environ quatre années, du 14 juillet 1646 au 13 septembre 1650, et pendant la seconde, qui a duré jusqu'à la fin de 1652, le Consulat a dû faire preuve d'une grande persévérance et d'une extrême fermeté pour lutter contre des difficultés toujours nouvelles et mener à bonne fin l'entreprise.

Les entrepreneurs de maçonnerie paraissent avoir occasionné le plus grand nombre de ces difficultés par leur résistance aux ordres que le Consulat leur donnait ou par leur mauvaise foi.

Dès le 11 avril 1647, nous trouvons la minute d'une sommation qui leur a été faite en raison des retards qu'ils apportaient dans leurs travaux, faute d'ouvriers et d'approvisionnements suffisants. Le Consulat menace les entrepreneurs de faire faire ces approvisionnements lui-même et à leurs frais, en les rendant responsables en même temps de tous les dommages et intérêts que nécessiterait leur conduite.

Le 26 avril, nouvelle sommation qui rappelle celle du 11, le Consulat se plaint toujours du manque d'ouvriers, de ce qu'on taille au chantier des pierres qui sont pour d'autres édifices que pour l'Hôtel-de-Ville, et constate une série de défauts dont il demande le redressement, en ajoutant qu'à toutes les observations faites aux sieurs Daurolles et Chana, maçons, ceux-ci « semblent se mocquer et en abuser, au grand destriment de la chose publicque de la ville et communaulté de Lyon. » La sommation termine en réclamant aux entrepreneurs de mettre le nombre d'ouvriers nécessaire en maçons, sculpteurs, tailleurs de pierre et manœuvres; de faire fournir tous les matériaux que réclame la continuation des ouvrages, et d'ajouter un ou deux *directeurs* (contre-maîtres ou piqueurs) pour l'ordre de la besogne, conformément au traité, le tout aux frais et dépens des entrepreneurs, « mesme de les contraindre solidairement et par corps à desbourser les desniers qu'il conviendra pour le paiement du tout. » Cette sommation porte la signature de Maupin parmi celles du Consulat et des témoins qu'il a requis à cet effet.

Quelques jours après, le 30 avril, une nouvelle signification est encore faite à Daurolles et à Chana, à la requête des consuls, pour se plaindre de ce qu'ils font exécuter des travaux de fondation autres que ceux qui sont convenus et à leur insu, leur enjoignant de cesser ces travaux et de travailler au contraire à ceux qu'ils sont tenus de faire d'après leur prix fait.

Il est évident que ces entrepreneurs n'étaient pas faciles à conduire, puisque, le 4 mai, Rémond

Séverat, sergent-major de la ville, et François Basset, tous les deux échevins, assistés de Simon Maupin, déclarent, par une nouvelle sommation, qu'ils se sont transportés sur le chantier des travaux pour savoir s'il y avait la quantité d'ouvriers nécessaire et si les entrepreneurs exécutaient fidèlement leur prix fait, et ils déclarent que, malgré la sommation et les défenses verbales déjà faites, ceux-ci continuent à faire travailler à une fondation qu'il leur a été interdit d'exécuter, et qu'ils y emploient du gravier de mauvaise qualité tiré de cette même fondation; ils déclarent que le chantier n'a pas assez d'ouvriers et protestent, « tant du retardement de l'œuvre que des manquements et défaults qui pourront cy-après arriver par l'employ que les dicts entrepreneurs ont faict et font des graviers et sable autres que ceux du Rhosne et chaux autre que celle de Vaize, et aussi des mauvaises pierres de taille qui ont été posées aux dicts édiffices et bastimens, désignées en autre acte de visite et protestations faictes, etc. »

Cette pièce porte la signature de Séverat et Basset, échevins, et de S. Maupin, voyer.

Deux nouvelles sommations, des 14 juin et 8 août 1647, reconnaissent, la première, que les entrepreneurs posent sur les larmiers des caves (le soubassement) des arrière-couvertes qui ne leur ont pas été demandées, et qui ne seront ni toisées ni payées par le Consulat; qu'en outre, ils emploient dans ce même soubassement de la pierre appelée *choin*, tandis qu'ils ne doivent employer que de la pierre de Saint-Cyr (gros banc) jusqu'à la première corniche. La sommation ajoute que parmi celle de Saint-Cyr posée il y a beaucoup de délits, et qu'elle n'est ni recevable ni conforme à ce qu'ils doivent fournir, et enfin conclut à ce que les pierres défectueuses soient démolies partout où elles auraient été posées.

La seconde sommation, celle du 8 août, enjoint au sieur Daurolles de faire enlever une corniche qu'il a faite en pierre noire de Saint-Cyr, et de la remplacer par d'autre de couleur grise, « de la mesme sorte et condition de celle déjà posée au pavillon du costé du vent. »

Voilà six sommations faites du 11 avril au 8 août, ce qui prouve combien l'œuvre était prise au sérieux par le Consulat, et combien les entrepreneurs de maçonnerie exigeaient de surveillance. Les architectes remarqueront que les choses se passent à peu près de même à notre époque et à Lyon en particulier, où les mêmes matériaux qui ont servi à l'Hôtel-de-Ville sont toujours en usage; les mêmes résistances sont souvent à déplorer dans les travaux et les mêmes réclamations à faire.

Malheureusement, on peut constater que les travaux de maçonnerie, dans l'édifice qui nous occupe, ont été en général négligés, malgré toute la surveillance que le Consulat exerçait et voulait exercer. Mais peut-être cette surveillance s'est-elle lassée quelquefois, ou devenue plus difficile, lorsque les murs se sont élevés davantage; a-t-elle eu lieu à des intervalles plus éloignés? Au surplus, nous entrerons sur ce point dans quelques détails plus circonstanciés lorsque nous aurons à traiter de la construction proprement dite de l'édifice, à propos des diverses restaurations qui s'y sont faites.

Cette négligence des entrepreneurs dans leurs travaux est constatée par une nouvelle protestation du Consulat, en date du 27 juillet 1649, dans laquelle il déclare que les entrepreneurs exigeant que les pieds-droits des croisées qui n'ont que huit pouces d'épaisseur soient mesurés comme s'ils en avaient quinze, il ordonne une visite des pierres de taille qui forment ces pieds-droits, pour dresser sur leur emploi un rapport qui servira à en établir le toisage. Le prévôt des marchands reproche en même temps aux entrepreneurs leur négligence dans leur travail, ce qui retarde et empêche la couverture du bâtiment.

Sans nous arrêter à une sommation faite par le Consulat aux entrepreneurs, le 31 mars 1650, il nous paraît important de reproduire en son entier une nouvelle protestation en date du 20 juillet suivant, parce qu'elle rend compte tout à la fois et du point où en étaient arrivés les travaux, et de

l'opiniâtreté de Daurolles. « Les Prevost, etc., ayant été advertis que, bien qu'ilz aient plusieurs et diverses fois verbalement sommé et interpellé Benoît Daurolles de travailler incessamment au dosme et cheminées de la grande salle du dict bastiment, attendu que par le défaut du dict travail les charpentiers, couvreurs, plombiers et autres ouvriers ne peuvent travailler ni parachever les couvertz de la dicte salle et pavillons joignans, ce qui porte un notable préjudice au dict bastiment, outre que, par le prix faict de la dicte œuvre, qui lui a esté passé, et aussi à Claude Chana, il est expressément porté qu'ilz commenceront le dict bastiment par les corps de logiz regardant sur la place des Terreaux, consistant en salles, dosme, galerie et pavillons destinez pour les fonctions du Consulat et des juges de police de la dicte ville, et les continueront sans interruption, ny pouvoir fonder et élever les autres corps de logiz du dict Hostel que ceux-là n'aient esté bastis et parachevez; neantmoins, le dict Daurolles, par dérision du Consulat et une pure malice et méchanceté, au lieu de travailler au dict dosme et cheminées, a faict, contre la teneur du dict prix faict, eslever l'aisle du dict bastiment du costé de Bize, n'a faict travailler en aucune façon que ce soit au dit dosme, cheminées et autres ouvrages qu'il est tenu de faire, et parachever avant pouvoir commencer la dicte aisle, et même ne tient le nombre des ouvriers qu'il est obligé par le dit prix faict, etc. »

Le Consulat termine en sommant Daurolles d'exécuter les conventions, en employant le nombre d'ouvriers nécessaire, et d'achever les travaux du dôme et les cheminées de la grande salle avant toute autre œuvre, à faute de quoi il mettra des ouvriers à ces travaux, aux risques et périls des entrepreneurs. La sommation que nous venons de reproduire était du 20 juillet; le 30 du même mois, le Consulat, ne pouvant vaincre l'opiniâtreté de Daurolles, ordonnait à Claude Chana, le second entrepreneur, de s'occuper sur-le-champ des travaux dont il vient d'être question, « et ce à peine contre le dict Chana d'estre expulsé du dict prix faict. »

Nous avons suffisamment démontré, par les citations précédentes, toutes les difficultés que rencontraient les échevins devant le mauvais vouloir des entrepreneurs de la maçonnerie et pierre de taille, et en particulier de celui de Daurolles; mais la résistance de cet ouvrier pouvait bien provenir aussi des difficultés qu'il éprouvait pour se procurer, à cette époque, les matériaux nécessaires, et surtout la pierre de taille, cette dernière provenant pour la plus grande partie de Seyssel, dont les carrières sont situées sur les bords du Rhône, à cent vingt kilomètres au-dessus de Lyon. Le fleuve, qui n'avait pas encore reçu dans son cours les améliorations qui y ont été faites depuis, devait plus encore qu'aujourd'hui présenter dans le régime de ses eaux de continuelles irrégularités; le passage du Sault notamment était fort dangereux, et lors des eaux fortes comme pendant les eaux basses, les transports devaient avoir à subir de nombreux chômages.

Cependant il ressort de la sommation du 20 juillet 1650, que le corps de logis central et les pavillons allaient se couvrir; cela formait plus du tiers de l'édifice, et depuis le 14 juillet 1646, date du premier marché passé avec les entrepreneurs, c'est-à-dire en quatre années, toute cette partie du monument avait été élevée. Il ne nous semble donc pas que ce laps de temps ait été beaucoup trop considérable pour un pareil travail, et il ne serait peut-être pas juste d'imputer uniquement à la mauvaise volonté ou à l'impéritie des entrepreneurs les retards que la construction a pu subir. Leur responsabilité, et malheureusement aussi celle des directeurs et des surveillants de l'entreprise, nous paraît bien plus engagée par les défauts de construction, que nous aurons à signaler plus loin, que par la marche même des travaux.

Nous avons laissé le récit des traités passés par le Consulat pour la construction, au moment où ce dernier venait de faire, le 22 septembre 1650, un nouveau marché pour l'exécution des

charpente de toutes les parties du bâtiment situées à l'orient. Le 1er juin 1651, il fit, avec les entrepreneurs de la serrurerie déjà désignés, un marché particulier pour la balustrade en fer, avec ornements relevés en tôle, placée au-dessus du grand portail sur la place des Terreaux, et le 22 du même mois un traité avec le sieur Corbenslach, « maistre peyrolier » (chaudronnier), pour la fourniture de vases décoratifs en cuivre, nécessaires pour les couverts des deux ailes, dômes et pavillons qui restaient à faire à l'Hôtel-de-Ville.

Quelques mouvements populaires, occasionnés par la cherté des grains et des subsistances en général, décidèrent le Consulat à garantir les vitres des parties achevées de l'édifice au moyen de treillages en fil de laiton, et, par un traité passé le 5 septembre 1651 avec Hugues Pin dit Lajasse, « maistre espinglier, » il commanda tous les châssis nécessaires pour garantir la vitrerie du monument. Le fil de laiton était remis par le Consulat à l'entrepreneur qui de son côté fournissait la main d'œuvre et les châssis en fer; il recevait pour ce travail cinq sols par livre pour la façon des treillages en laiton et quatre sols six deniers par livre pour les châssis en fer, le Consulat lui accordait en outre dix pour cent, pour le déchet, sur le fil de laiton qui lui avait été remis.

Le 29 décembre de la même année, le Consulat traitait avec le nommé Claude Butavand, maître fondeur, pour la fourniture de tous les marteaux, boutons, clous de portes, grilles de cave, et généralement tous les ouvrages en cuivre, ciselés ou non, nécessaires à l'Hôtel-de-Ville, conformément aux modèles et dessins qui devaient lui en être donnés. Le prix fixé était de dix-huit sols pour chaque livre de cuivre (le traité dit de *lotton*) mise en œuvre (1).

Mais tout en s'occupant des gros ouvrages, le Consulat songeait en même temps à l'ornementation du bel édifice dont la construction était alors si avancée. Nous avons vu plus haut qu'il avait chargé Martin Hendricy, maître sculpteur, de peindre les armes du Roi, que très-certainement il avait dû sculpter; le 8 janvier 1652, il lui donna, par marché, à exécuter en bonne pierre blanche de Savoie six statues, savoir : deux figures représentant l'une l'Astrologie et l'autre la Géométrie, pour être placées dans les niches situées au-dessus de la chapelle, et les quatre autres représentant l'Amour divin, la Foi chrétienne, l'Amour de la patrie et la Concorde, destinées aux quatre autres niches qui étaient dans la galerie de la même chapelle. Les deux premières figures devaient avoir huit pieds de hauteur et les quatre autres six pieds et dix pouces (2). Le sculpteur avait deux années pour les faire, et devait recevoir pour ce travail la bien faible somme de deux mille deux cents livres.

Le 18 juin suivant, François Rambaud, peintre, traitait de la peinture et dorure en or fin de la balustrade de la façade et des quatre « monstres » (cadrans) de l'horloge du beffroi, moyennant la somme de six cents livres, et non compris les frais d'échafaudage dont le Consulat restait chargé.

Enfin, les sieurs Charles Vallier et Jean Toureau, maîtres serruriers, passaient, le 10 décembre 1652, un dernier marché, « généralement pour toute l'œuvre de forge qu'il conviendra pour ce qui reste du dict Hostel-de-Ville à faire sans ornement, etc., moyennant cinq solz pour chacune livre de fer pesant. »

Un Père Jésuite, du nom d'Antoine Virys, avait été chargé, quelque temps auparavant, de peindre pour 133 livres une perspective dans le jardin; il y avait travaillé pendant trois mois

(1) Le nommé Mathias Simon sculpteur reçoit 45 livres pour deux modèles d'enfants sur des lions, et le modèle du marteau de la grande porte ainsi que celui du dormant de la porte du grand escalier, le tout pour servir à la fonte

(2) Ces statues n'existent plus, ayant disparu lors du grand incendie.

avec l'aide de Germain Pauthot, dont nous aurons bientôt à nous occuper en raison des nombreux ouvrages qu'il a faits à l'Hôtel-de-Ville.

Nous reproduisons ici en fac-simile une gravure d'Israël Sylvestre, représentant l'Hôtel-de-Ville de Lyon; cette gravure doit être contemporaine de l'époque à laquelle nous sommes parvenus dans cette histoire de la construction de cet édifice.



Le Consulat en était arrivé à pouvoir jouir enfin de cette belle œuvre qu'il avait conduite avec tant de sollicitude, de zèle, et disons-le aussi, avec le plus vif désir de produire un palais municipal qui fût digne de la ville de Lyon.

Ainsi, non content de pourvoir grandement aux nécessités de son administration, en construisant sur une très-grande échelle le monument destiné à ses assemblées, il cherchait, par la magnificence de ses appartements, à le rendre l'égal des grands palais de l'époque, et on peut s'étonner à bon droit qu'au milieu des difficultés financières qu'il éprouvait, des charges considérables qui lui incombaient, et entre autres des sept à huit cent mille livres qui lui avaient été demandées récemment à titre de don gratuit, pour l'avénement du jeune roi Louis XIV, il ait pu suffire à une dépense qui pour les six premières années de la construction n'a pas dû être moindre de huit à neuf cent mille livres.

Cependant les travaux n'étaient pas encore tous achevés au moment de la première prise de possession du Consulat. Il n'y avait de terminé, à cette époque, que le grand corps de logis sur la place des Terreaux et les pavillons qui l'encadrent; à la suite et du côté nord, s'élevaient le second pavillon contenant la salle d'assemblée du Consulat d'hiver, puis en se dirigeant au levant, la salle d'assemblée du Consulat d'été et les archives, non terminées encore, qui devaient présenter à leur extrémité à peu près le point d'arrêt momentané de la construction. Du côté sud, le pavillon contenant le grand escalier était fait, et l'aile à la suite et au levant achevée, dans une plus grande étendue que du côté nord, mais au nord comme au sud, les ailes ne devaient avoir de complètement terminés que les gros ouvrages, et seulement dans la cour haute, les travaux de maçonnerie étant fort peu avancés sur la cour basse, dite de l'Arsenal.

Le 14 septembre 1652, le Consulat inaugura la nouvelle maison commune, en tenant sa première séance dans les magnifiques locaux qu'il s'y était préparés.

Quelques jours après, le 31 du même mois, il jugea nécessaire de répartir, en raison des fonctions consulaires ou politiques qui devaient y être exercées, les différents emplacements que contenait le nouvel édifice, et de désigner ceux d'entre eux qui devaient servir de logements aux officiers de la ville qui avaient droit à cette faveur, « afin que de tant (d'autant) mieux et plus commodément ils se puissent acquitter de leurs charges pour l'utilité de cette communaulté et le bien de ses affaires. »

Nous croyons devoir reproduire ici en son entier le texte d'une délibération qui nous semble précieuse pour l'histoire, puisque, en fixant la destination de chacune des pièces de l'édifice et en établissant en même temps certains droits à des logements qui se sont conservés longtemps et presque jusqu'à nos jours, elle fait connaître les charges qui donnaient ces droits et leur importance dans l'ensemble des services municipaux.

« La grand' salle voultée, où l'on entre du perron, servira de grand vestibule à l'entrée du dict Hostel.

« La salle moyenne voultée, du costé de bize, ayant veue sur la place et sur la rue, est destinée pour l'audience de la polisce.

« La chambre ensuite du dict costé de bize, séparée seulement de la dicte salle par un petit vestibule qui conduit au degré en ovale, laquelle a veue sur la cour seulement, servira de chambre du Conseil pour la polisce.

« Le membre bas, derrière la dicte chambre du Conseil de polisce, ayant ses jours sur la rue, du costé de bize, sera pour les eschantilz (matrices) et mesures de la dicte ville.

« La chambre voultée à plein pied de la dicte chambre du Conseil de la dicte polisce, ayant veue sur la cour et sur la rue, du dict costé de bize, servira pour les orfévres (c'est-à-dire pour la chambre syndicale des orfévres), réservant toutefois la dernière croisée de la dicte chambre qui est sur la cour, et un espace raisonnable à l'endroit d'icelle, pour le bureau où se doibvent distribuer les passe-ports, actes et autres expéditions publicques, et s'il est à propos de faire des entre-solles à la dicte chambre, elles (les entre-sols) seront pour fermer meubles ou autres choses que le Consulat désirera y placer.

« La chambre de costé du vent étant à costé du grand vestibule, ayant jour sur la place et sur la rue, servira pour les assemblées de Messieurs de la Santé (c'est-à-dire de la chambre de santé).

« Le grand degré carré estant à costé du dict grand vestibule, doit estre le maistre et principal degré pour conduire à la grand' salle des assemblées, voultée à canne.

« Laquelle salle estant au second estage, sur le grand vestibule, sera destinée pour les eslections de MM. les prévosts des marchands et eschevins ou autres assemblées générales.

« La galerie a costé de la dicte salle sera une forme de vestibule, dans lequel est la chapelle pour y célébrer la messe es jours que le Consulat trouvera bon.

« La salle ensuite du costé de bize, sera la salle des pas perdus, où seront placés les portraictz de ceux qui passent par les charges consulaires; la dicte salle ayant jour sur la place et sur la rue.

« La chambre ensuite, du dict costé de bize, séparée seulement de la dicte salle des pas perdus par un vestibule qui aboutit au degré en ovale, ayant jour sur la cour seulement, sera la chambre du Consulat d'hiver, où les dicts sieurs prévosts des marchands et eschevins délibéreront des affaires communes.

« Le membre bas-long, derrière la dicte chambre du Consulat d'hiver, ayant jour sur la rue, servira pour y mettre les bureaux du voyer et du commis au secrétariat, pendant la séance du Consulat.

« La chambre carrée ensuite du dict costé de bize, ayant jour sur la cour et sur la rue, sera la chambre du Consulat pour l'esté.

« Ensuite du Consulat d'esté est une grande salle voultée dessus et dessoubz, ayant jour sur la cour et sur la rue, laquelle est destinée pour les archives de la dicte ville.

« Les dicts sieurs pourront monter et descendre, quand bon leur semblera, au dict second estage par un petit degré en ovale estant compris dans l'espace du second pavillon, du costé de bize.

« La chambre à costé de la grand' salle des assemblées ayant ses jours sur la place et sur la rue du costé de vent (du sud), sera destinée pour les assemblées de MM. de l'Abondance (du bureau de l'Abondance) et lorsque MM. les prévosts des marchands et eschevins voudront prendre leurs robes consulaires; et néantmoins sera occupée aux autres jours par le sieur procureur général de la dicte ville, qui la tiendra meublée et laissera libre, quand le Consulat le désirera aux fins susdictes.

« Le galetas ou grenier estant sur la voulte à canne de la grand'salle servira pour mettre les armes de la ville, comme picques, pertuisanes, mousquetz et autres armes appartenant au Consulat et dont il a accoustumé d'armer sa compagnie d'arquebusieurs.

« Le galetas estant sur la chambre du Consulat d'hiver servira pour tenir les meubles, hardes, bancs et autres choses que les dicts sieurs désireront, et le mandeur logé au troisiesme estage du dict pavillon, à costé du dit galetas, aura le soing d'y fermer et conserver les dicts meubles et autres choses pour l'usage du Consulat.

« La cave étant soubz la grand'salle d'entrée au grand vestibule sera laissée vuide pour l'usage du dict consulat, quand bon luy semblera de s'en servir; et néantmoins le puits estant dans la dicte cave sera commun pour l'usage des officiers logez dans le dict Hostel.

« La cave à costé d'icelle, soubz le premier pavillon, du costé de bize, servira à tenir le *muscat* que les dicts sieurs feront distribuer (en présents d'honneur).

« La cave estant soubz le Consulat d'hiver servira de bûcher pour tenir le bois et charbon nécessaires pour l'usage du Consulat.

« Le bas à costé de la dicte grand'cave, soubz le pavillon, du costé de vent, sera destiné pour la cuisine, quand le Consulat voudra s'en servir et pour *lessivier* commun pour les officiers.

« Logement du procureur général. (Ce ne fut que beaucoup plus tard que le prévost des marchands eut son logement à l'Hôtel-de-Ville.)

« Le procureur général (1) occupera pour son logement et de sa famille tout le second estage du corps de logis, du costé du vent (c'est-à-dire du midi), à prendre depuis la porte qui est vis-à-vis de celle de la grand' salle des assemblées, sur le repos du grand escalier, jusques au jardin, avec les entresolles estant sur le dict logement, et ceux qui sont sur les membres du premier estage et depuis le degré entre les deux cours jusques au degré du pavillon sur le jardin.

« Les greniers qui sont sur la grand' chambre joignant la salle, et de là jusques au jardin. Le reste des dicts galetas estant réservé pour le concierge et mandeurs, comme il sera dict ci après

(1) Ce magistrat remplissait un rôle fort important dans l'organisation municipale ancienne, et ses fonctions étaient aussi variées que délicates. Consulté sur toutes choses, le personnage dont il s'agit avait une large part dans la conduite des affaires de la commune, mais particulièrement en ce qui concernait la justice. Prost de Royer, le célèbre jurisconsulte, fut procureur général de la ville de Lyon.

Les caves du dict logement seront celles estant soubz la salle et grand' chambre joignant, et son bûcher au-dessoubz du grand degré. Les escuries seront joignant l'entrée du grand portail de la basse cour d'un costé et d'autre. Occupera le dict procureur général les chambres, cabinetz et entresolles qui sont soubz le dosme du degré entre les deux cours du costé de vent.

« Logement du secrétaire (de la ville).

« Le secrétaire, avec sa famille, occupera du corps de logis, du costé de bize (nord) tout le dessoubz des grandes archives, jusqu'au portail de la basse-cour, avec les entresolles qui sont au dict premier estage jusques au jardin, avec les entresolles et galetas estant au-dessus, et les caves qui sont soubz les dictes grandes archives, jusques au portail de la dicte basse cour de l'arsenac (arsenal), ensemble les escuries qui sont dans la dicte basse cour, joignant le portail d'un costé et d'autre.

« Et encores occupera les chambres, cabinetz et entresolles estant soubz le dosme du degré entre les dictes deux cours, du costé de bize.

« Les remises de carosse seront communes, soubz la dernière terrasse qui est entre les deux pavillons, sur le jardin.

« Logement du concierge :

« Le concierge occupera dans le corps de logis du costé de vent, les membres qui sont depuis la porte soubz le grand degré, en teste de la galerie du dict corps de logis, au premier estage, le cabinet et la salle contigus dans le dict premier estage, et les entresolles au-dessus. Bien entendu, toutefois, que la dicte cuisine sera laissée libre par le dict concierge, lors et quand elle sera jugée nécessaire pour l'usage du Consulat. Les greniers seront les galetas au-dessus sa dicte cuisine et cabinet; la cave soubz la cuisine et le bûcher soubz la voulte de la galerie où est la chapelle.

« Logement du premier mandeur (1).

« Le premier mandeur occupera dans le dict corps de logis ou aile du costé de vent, au premier estage, les membres qui suivent la salle du dict concierge, jusques au passage ou entrée de la basse-cour, avec les quatre entresolles qui sont ensuite de ceux du dict concierge et finissent au degré entre les dictes deux cours; et pour grenier les galetas estant sur la grand' salle de la dicte aisle; ses caves seront les deux qui joignent le degré qui est entre les deux cours, du costé de vent.

« Logement du second mandeur (2).

« Tiendra le troisiesme estage du premier pavillon du costé de bize, et le galetas au dessus. La cave sera soubz le vestibule estant derrière le Consulat d'hiver, au second pavillon du dict costé de bize.

« Logement du coadjuteur des mandeurs (3).

« Le coadjuteur des dicts mandeurs occupera le troisiesme estage du premier pavillon, du costé de vent, et le grenier au-dessus, et encores le galetas estant sur le grand degré. Sa cave sera soubz le cabinet joignant la cuisine de l'aisle du dict costé de vent.

« Les membres du dosme seront laissez libres pour le service de l'oreloge.

« Les premiers estages, tant du costé de vent que de bize, despuis les passages ou grands portaux de la basse cour jusques au jardin, seront destinez, tant pour le bureau de la *Resve* et *Foraine* (où l'on acquittait les droits de ce nom), que pour y faire l'arsenac (l'arsenal) du dict Hostel-de-Ville, et y placer plombs, poudres, pièces de fonte, mortiers, bombes et autres choses dépendant du dict arsenac.

(1 2 3) Les mandeurs, mandeurs servants et coadjuteurs des mandeurs étaient les huissiers massiers et appariteurs du corps consulaire. C'étaient, à proprement parler, ceux qu'on appelle encore de nos jours les valets de ville.

« Le présent répartement pour le logement des susdicts officiers, a esté ainsy arresté, sans qu'aucun autre officier de la dicte ville puisse y prétendre aucune place ny logement en vertu de sa charge, pour de bonnes et fortes considérations qui ont meu (mû) le Consulat à la délibération du présent acte. »

Avant de clore ce chapitre, nous devons expliquer certaines fonctions dont les noms figurent dans le récit qui précède et qui n'ont plus d'analogues aujourd'hui.

La chambre *de la Santé* était composée d'un certain nombre de membres, qualifiés du titre de commissaires de la santé. Ils étaient à la nomination du Consulat et avaient pour mission de s'assembler, soit en temps de contagion ou simplement d'épidémie, soit préventivement pour délibérer sur les mesures à prendre afin de combattre le mal ou le conjurer.

Cette institution fut supprimée vers le milieu du XVIII[e] siècle, lorsqu'on eut perdu toute crainte de voir le retour de la peste ou de quelque autre fléau analogue.

Le Consulat, qui s'était préoccupé, sans cesse et avec une vive sollicitude, de l'approvisionnement de Lyon, fut, pour cet objet, autorisé en tout temps à tirer des grains, tant de l'intérieur du royaume que de l'étranger. En 1580, les échevins établirent un *Grenier d'abondance*, dont les membres (parmi lesquels se trouvait un trésorier) étaient chargés d'aviser aux moyens les plus prompts et les plus énergiques pour prévenir la disette, et de faire en conséquence acheter des blés dans toutes les directions.

L'origine des droits de *Resve* et *Foraine* est fort ancienne et précède l'établissement des droits de Douane. Concédés au corps consulaire de Lyon pour en jouir à perpétuité comme d'un bien patrimonial, les droits de Resve, Foraine et haut Passage se levaient sur les marchandises qui entraient dans la ville et en sortaient, hors de ses quatre foires annuelles.



CHAPITRE DEUXIEME

Le Consulat ayant pris possession du nouvel édifice, devait pouvoir surveiller de plus près les travaux qu'il restait à faire, et nous le voyons, dans une délibération du 15 janvier 1653, s'émouvoir d'observations critiques qui lui auraient été faites par des personnes entendues, sur ce que les entrepreneurs de maçonnerie n'auraient pas employé, pour le parement extérieur des murs de l'édifice, la pierre de taille avec une épaisseur suffisante, mais seulement en placages n'ayant pas dans les murs une liaison convenable, et sur les épaisseurs et qualités des bois de charpente qui n'auraient pas été conformes aux marchés. Le Consulat, pensant que la ville avait intérêt, pour la décharge de sa conscience, à faire reconnaître s'il y avait eu des malversations aux constructions ou des erreurs au toisage, jugeait nécessaire d'y pourvoir; et ayant fait savoir par la ville si quelqu'un voulait faire à ses frais et dépens une visite et reconnaissance générale des travaux, le sieur Philibert Ganya s'était offert pour cette opération.

Il ne nous est pas possible de connaître, d'après les documents existants, la suite qui fut donnée à cette proposition du sieur Ganya; peut-être ne faut-il voir dans la délibération précédente que le désir qu'avait le Consulat de dégager sa responsabilité en donnant à l'opinion publique la satisfaction qu'elle paraissait réclamer. Il pouvait ainsi faire tomber les bruits malveillants qui avaient couru, et qui du reste avaient bien quelque fondement, comme il nous a été donné de le reconnaître.

Il est certain que l'entreprise de maçonnerie de cet édifice a causé beaucoup de souci au Consulat jusqu'à la fin des travaux, nous l'avons constaté par toutes les sommations qu'il a faites aux maîtres maçons et en particulier à Daurolles, et par toutes les délibérations qu'il a prises. Pour en finir sur ce chapitre, nous allons faire connaître une nouvelle signification en date du 29 janvier 1654, dans laquelle le Consulat se plaint toujours, non-seulement de la lenteur des travaux qui devaient être achevés, aux dernières fêtes de Pâques, jusqu'au jambage à l'ouest de la grande

porte donnant sur la cour de l'Arsenal, ce qui n'avait pas eu lieu, mais encore qu'on soutenait que « de la part des prix facteurs il y avoit des grands manquemens et abus en la dicte « construction par eux faicte, directement contraires à ce qu'ilz sont obligéz par leur prix faict et « par le dict acte consulaire du 27 juin 1652. » Le Consulat ajoutait qu'en faisant toutes ses réserves tant sur les malversations que sur les erreurs de calcul dans les toisés que l'on disait exister, il enjoignait aux entrepreneurs d'avoir terminé toutes les œuvres de maçonnerie renfermées dans leur premier marché de 1646, Daurolles à la fin de décembre et Chana à la fin d'octobre de l'année courante, sous peine de ne plus recevoir que 35 sols du pied de la pierre de taille, et 9 livres de la toise de muraille pour les ouvrages qui resteraient à faire après les époques fixées.

Ce nouveau contrat fut accepté par les maîtres maçons, qui se remirent à l'œuvre et probablement terminèrent sans nouvelle sommation de la part du Consulat. Cependant les travaux de ces entrepreneurs ne furent reconnus officiellement que le 4 janvier 1657, après une visite de Justinien Croppet et Noël Costart, échevins. Ceux-ci déclarèrent que les travaux leur avaient paru conformes à ce qui avait été convenu dans le marché, qu'ils les tenaient pour dûment parachevés, et qu'il y avait lieu dès lors de leur remettre le solde de leur entreprise, dont le montant total, d'après les toisés faits, s'élevait à la somme de 768,560 livres 9 sols et 11 deniers.

Nous avons reconnu plus haut que les travaux d'art et de décorations intérieures avaient marché de pair avec ceux de grosse construction; ainsi, à la date du 9 mars 1655, nous savons, par une délibération du Consulat, que la grande salle était entièrement décorée, à l'exception de la voûte qui la recouvrait, laquelle, « demeurant nue et même taschée en divers endroitz, ainsi qu'on le « voit aujourdhuy, ne respondoit pas à la magnificence du reste de la dicte salle, où l'on avoit « employé toute l'adresse de l'art dans les statues et autres ouvrages que l'on remarque au dessoubz « de la corniche, et qui font que la dicte voulte estant ainsy imparfaite desplait aux yeux qui ne « peuvent souffrir un si grand défaut dans un lieu aussi magnifique, et partant qu'il serait « nécessaire de faire peindre la dicte voulte à l'huile, par les mains les plus scavantes que l'on « pourroit trouver. Les dits sieurs (le Prèvost et les Echevins) auroient considéré toutes ces « choses et mesme jugé que la dicte peinture proposée estait d'une extrême bienséance pour rendre « cette grande salle entièrement accomplie; mais ayant d'ailleurs examiné ce que pourroit couster « l'exécution de ce desseing, ils auroient arresté de la suspendre pour quelque temps, vu l'estat « où se trouve a présent réduite cette communaulté, laquelle est surchargée de tant d'autre dépense « qu'il lui faut essuyer pour l'achévement de ce grand bastiment qu'elle a entrepris, outre ce « qu'elle est obligée de faire présentement pour s'exempter des taxes et autres nouveaultéz qui lui « sont suscitées par la malice et l'avidité des traitans, et par conséquent ils auroient renvoyé les « susdictes propositions jusqu'à quelque autre temps qui pourroit produire une conjoncture plus « favorable. »

« Mgr l'Archevesque (Camille de Neufville, abbé d'Ainay, était devenu archevêque de Lyon, en « remplacement du cardinal Alphonse-Louis du Plessis de Richelieu), lequel avec Mgr le Mareschal, « son frère, a esté le principal mobile pour l'entreprise, le progrès et l'accomplissement de ce bel « édifice, auroient trouvé à propos et même invité et pressé les dicts sieurs, par diverses fois, de « faire travailler incessament à la dicte peinture, et de ne point retarder l'entreprise d'un ouvrage « si absolument nécessaire pour la décoration de la dicte grande salle, en quoi comme en toutes « autres choses, le Consulat voulant tesmoigner la déférence qu'il a et qu'il veut rendre éternellement « aux volontez du dict seigneur Archevesque, il auroit résolu de voir un desseing ci-devant à lui

« présenté par le sieur Pauthot (1), peintre ordinaire de ceste ville, et mesme approuvé par le dict « seigneur, et en ayant trouvé le subject, l'ordre et la conduite propre où il doit être exécuté, « lequel (Pauthot) pour cet effect auroit appelé et joint avec luy les plus grands peintres qu'il « auroit pu rencontrer, et entr'autres le sieur Blanchet (2), venu recentement d'Italie, de passer prix « faict de toute la peinture à huile qu'il conviendra faire dans la voulte à cannes de la grand'salle « du nouveau Hostel-de-Ville, pour le prix et somme de 12,000 livres et 30 louis d'or en estrennes, « et paraffé le dict desseing, ainsy qu'il sera plus amplement porté pour le prix faict qui se doit « faire en conséquence du présent acte (3). »

Il ne reste, malheureusement, aucun dessin de la décoration de cette salle, sauf une esquisse attribuée à Blanchet, de la peinture projetée pour la voûte et conservée aux archives; nous suppléerons donc autant que possible à cette lacune par la description que le père Menestrier en a faite en 1669 et que nous reproduisons ici :

« La salle dans laquelle on entre par ce balcon (le pallier du grand escalier) est longue de « 82 pieds, large de 38 pieds. Elle est d'une belle hauteur, voûtée, avec une tribune à loger un « concert de violons et de musique, bien éclairée et ornée de quatre belles grandes statües des « vertus cardinales, aussi de la main du sieur Mimerel : elle est ouverte sur le milieu pour passer « au balcon qui regarde sur la place des Terreaux, et sur le milieu de l'autre costé, est une montre « dont les mouvemens marquent les Heures, les Jours de la Semaine, et les faces différentes de la « Lune, selon ses accroissemens et ses décours, au dessous est l'entrée de la chapelle, sur l'autel « de laquelle est un excellent tableau du Palma, de la Descente de Croix. »

L'horloge de la grande salle était accompagnée de sept figures en bois, représentant les sept planètes, faites pour désigner les sept jours de la semaine, et sculptées par Mimerel, pour la somme de 106 livres.

Nous ne suivrons pas le père Menestrier dans sa description de la peinture de la voûte de la

(1) Germain Pauthot avait succédé, en 1637, pour les fonctions de peintre ordinaire de la ville, à Horace le Blanc, qui commence la liste de ces officiers. Horace, à son lit de mort, avait désigné cet artiste au Consulat pour le remplacer, Pauthot est mort le 20 octobre 1675, à l'âge de soixante-quinze ans, à l'Hôtel-de-Ville, où il avait conservé son logement malgré sa démission, donnée au reste peu de temps avant son décès. Le logement qu'il occupait depuis l'année 1666 consistait en une chambre, de plain-pied avec la grande cour, placée à l'extrémité de la galerie du côté sud, de deux cabinets attenants avec un entresol au-dessus, et de deux autres chambres placées à l'entresol, à l'extrémité de la galerie qui dessert cet étage dans la longueur de la grande cour

(2) Thomas Blanchet est né à Paris en 1614; il est vraisemblable que Pauthot le fit revenir d'Italie, où il se trouvait, pour l'associer aux grands travaux que le Consulat projetait pour l'Hôtel-de-Ville, cela semble ressortir de la délibération du 9 mars 1655, où il est dit que Blanchet était venu récemment d'Italie.

Blanchet reçut de la ville le titre de peintre ordinaire le 11 octobre 1675, après que Pauthot, qui était fort âgé & se sentait mourir, eut donné sa démission. Blanchet jouit dès lors de tous les honneurs, priviléges et émoluments attribués à son emploi, lesquels comportaient le logement à l'Hôtel-de-Ville (il ne l'occupa qu'après le décès de Pauthot), et des gages de 600 livres par an. Il va sans dire que les peintures autres que celles auxquelles l'artiste était tenu de mettre la main (portraits du Roi, des princes, des gouverneurs, des prévôts des marchands et échevins, distribués chaque année aux magistrats consulaires entrant en charge) lui étaient payées à part. Blanchet mourut à l'Hôtel de-Ville le 21 juin 1689, à l'âge de soixante et quinze ans, et il fut accompagné à sa dernière demeure, qui était l'église Saint-Pierre (paroisse de l'Hôtel-de-Ville), par Gaspard Barailhon, prevôt des marchands

Dans la notice que M. Charles Blanc, dans son *Histoire des peintres* (tome III, appendice, page 15), consacre à Thomas Blanchet dont il apprécie le mérite en le mettant au rang des meilleurs peintres français après Poussin et Lesueur, il avance que, lorsque ce peintre eut terminé les vastes travaux de l'Hôtel-de-Ville, le Consulat lui ayant demandé un compte de ses déboursés, celui-ci présenta un mémoire dans lequel il mit pour cent mille livres de blanc et de noir. Les Echevins le comprirent, et après l'avoir magnifiquement payé, lui constituerent une pension honorable et lui assurèrent un logement à vie à l'Hôtel-de-Ville.

Nous verrons quelle est la vérité en regard de cette histoire un peu romanesque; elle nous montrera que, malgré son manque ordinaire d'argent le Consulat était toujours assez large, sans prodigalité cependant, dans sa manière de rémunérer les peintres et les autres artistes qu'il employait

(3) En 1660, année où la peinture de la grande salle fut sans doute achevée, Germain Pauthot et Thomas Blanchet reçurent un supplément de 4,000 livres, pour les travaux d'art qu'ils y avaient exécutés en outre de ceux qu'ils devaient faire

grande salle; cette description est tellement étendue, et il fait signifier tant de choses à chacun des personnages ou des emblèmes qui concourent à l'ensemble décoratif, qu'il est fort douteux que le peintre Blanchet ait eu l'idée de toutes les explications ingénieuses que donne le savant jésuite.

Il nous suffira d'indiquer d'après lui le motif de cette peinture. Le temple d'Auguste, bâti à Lyon aux frais de soixante nations, fut le sujet choisi par le peintre. Celui-ci considérant que les augures qui se mêlaient de prédire l'avenir et d'interpréter les événements, avaient été les principaux administrateurs de ce temple, a fait servir à son sujet les conjectures et les vues de l'avenir. Aussi l'ouvrage était-il divisé en diverses parties : un corps d'architecture, le soleil, les douze signes du zodiaque et les éléments représentés par des fables, deux tableaux de l'histoire de Lyon et celle d'Alexandre, avec les portraits de quatorze Louis, accompagnés de devises.

Tout cela paraît assez compliqué, et nous doutons que la peinture puisse se prêter heureusement à rendre tant de choses; mais entre la sécheresse et le positivisme de beaucoup d'ouvrages de notre époque et l'ardeur ambitieuse des peintres du XVI[e] et du XVII[e] siècle, qui ne craignaient pas d'aborder l'allégorie dans ce qu'elle a de plus abstrait, n'y a-t-il pas un abîme, et ne vaut-il pas mieux voir ce bel art de la peinture se lancer dans l'inconnu, même avec l'inconvénient de s'y égarer un peu, que de le rencontrer, avec une raison si nette mais aussi si froide, à la recherche de la réalité pure.

Si cette grande peinture de la salle principale a disparu, — nous verrons plus loin dans quelles circonstances, — Blanchet a laissé à l'Hôtel-de-Ville de Lyon assez d'autres pages pour reconnaître en lui un peintre admirablement doué pour la grande peinture décorative; il a incontestablement autant d'imagination que d'esprit d'arrangement et de science dans la composition, et beaucoup de ses figures sont extrêmement réussies (1).

Tandis que se faisaient les décorations intérieures, le Consulat n'oubliait pas de compléter celles extérieures, et il chargeait, en 1658, le sculpteur Martin Hendricy de poser les tables de Claude (2) du côté de la police, dans le grand vestibule, appelé dans les actes consulaires la *Salle basse*, et de sculpter les ornements qui sont autour, pour la somme de 1,000 livres. Ce prix paraît bien élevé, lorsque Jacques Mimerel ne reçoit l'année suivante que 400 livres pour quatre figures en pierre tendre, qu'il a placées au fond de la grande cour, dans la partie circulaire, et qui représentaient Neptune, Acis, Galathée et le cyclope Polyphème (3).

Le 27 décembre de la même année, le Consulat passait, moyennant 8,000 livres tournois et 10 louis d'or d'étrennes, un nouveau marché avec Thomas Blanchet et Germain Pauthot, tant pour le tableau décorant le plafond de la salle du Consulat (dite des Echevins), que pour dorer les consoles, corniches et ornements de sculpture du lambrissage de menuiserie qui l'entoure. En 1660, il accordait à ces deux peintres un supplément de 4,400 livres et de 40 louis d'or d'étrennes, pour remplir par trois tableaux les places vides laissées par la menuiserie et la

(1) Voir planche 40, le plafond de l'ancienne salle de la conservation, aujourd'hui salle du Conseil général et du Conseil municipal, planche 54, celui de la salle d'Henri IV, autrement dite des portraits, enfin planche 43, celui de la salle du Consulat ou des Echevins, ces trois plafonds étant les seuls qui soient restés completement intacts.

(2) Les tables sur lesquelles est gravé le discours de l'empereur Claude sont en bronze; elles furent découvertes à Lyon, sur le versant sud de la colline Saint-Sébastien, en 1528 ou 1529, en creusant un canal destiné à recevoir les eaux d'une fontaine

(3) Ces figures, extrêmement mutilées, existaient encore en 1857, au moment des grands travaux de restauration; elles ont été alors moulées, et les plâtres sont conservés dans les dépôts.

sculpture, et pour la dorure à l'or fin de toute la sculpture et la menuiserie de la cheminée et des deux portes de communication avec les pièces voisines (1).

Le sculpteur Nicolas Lefebure ou Lefebvre avait été chargé des ornements et figures de la cheminée et du plafond de cette salle, et certes il avait du talent; les deux figures, la Philosophie et la Vérité, sculptées sur bois, et qui forment l'ornementation principale de la cheminée, sont là pour le démontrer.

Il est à remarquer que Germain Pauthot et Thomas Blanchet ne dédaignaient pas de faire de la peinture décorative, quoique peintres d'histoire, et que Lefebure se chargeait de la sculpture d'ornement, quoiqu'il fût statuaire; aujourd'hui les professions sont tranchées, peut-être au détriment de l'art, l'ensemble et l'harmonie ne pouvant que souffrir du trop grand nombre de pensées et de mains différentes qui concourent à une œuvre de décoration. Ceci nous amène à remarquer que, si l'architecte Simon Maupin paraît dans quelques-uns des marchés passés avec les entrepreneurs des gros ouvrages, il n'est jamais mentionné dans ceux qui sont faits avec des artistes, et il est permis de croire qu'il restait étranger à la direction de ces ouvrages, dont les auteurs entreprenaient toute la composition, même dans sa partie architecturale.

D'ailleurs, nous n'ignorons pas qu'alors plus d'un peintre était architecte (2), et plus d'un architecte, peintre et sculpteur; il n'y a donc plus à s'étonner de l'indépendance qu'ils pouvaient réclamer dans les appartements dont la décoration leur était confiée. Aujourd'hui, tout est au contraire tellement tranché dans les connaissances et les attributions de chacun, que pareille chose ne serait plus possible, et c'est là sans doute une des causes du défaut d'unité et d'harmonie que renferment trop souvent les œuvres modernes, entre les lignes architecturales proprement dites et la décoration qui les recouvre ou leur sert de complément.

Nous avons été ramené incidemment à Maupin, et c'est ici le cas de compléter, par quelques renseignements nouveaux, tout ce qui intéresse cet artiste. En décembre 1649, il reçut du Consulat 200 livres, « pour plusieurs plans et desseings, qu'il a faicts pour la construction et ornemens « du nouveau hostel commun, pour donner aux entrepreneurs d'iceluy. » Au-delà de cette date, nous ne trouvons plus aucune mention relative à des émoluments qui lui fussent attribués pour l'Hôtel-de-Ville, et c'est ce qui nous confirme dans l'opinion que nous venons d'émettre, celle qu'il dut rester étranger aux travaux de l'intérieur, évidemment les plus minutieux et délicats, et qui par cela même demandaient à être les mieux rétribués.

Cependant, le 4 janvier 1657, Maupin avait réclamé pour obtenir un logement dans l'intérieur de l'édifice, et le Consulat, par un acte (3) conservé aux archives de la ville, fit droit à sa demande et le lui accorda.

Maupin reçut encore 100 livres en 1659, en reconnaissance de ses peines et vacations, pour avoir fait le dessin et la description « au naturel » de la ville de Lyon et des paysages qui l'entourent (4).

(1) Ces tableaux ont disparu, mais la salle dont il est ici question était une des mieux conservées de l'édifice, au moment de sa restauration. Nous donnons, planches 41, 42, 43 et 44-45, les différents détails de cette salle. Le plafond planche 43 et le côté représenté par la planche 41 n'avaient presque pas subi d'altération; sur celui représenté par la planche 42, il ne restait plus que la porte, les deux autres côtés de la pièce n'avaient rien conservé

(2) Dans la délibération du 11 octobre 1675, qui nomme Blanchet aux fonctions de peintre ordinaire de la ville, il est qualifié de peintre et architecte.

(3) Cet acte n'a pas seulement rapport à la réclamation de Maupin, mais il indique, — et c'est là ce qui lui donne le plus grand intérêt, quelques nouvelles répartitions dans les locaux de l'Hôtel, entre autres la transformation de la salle du Consulat d'été, en salle destinée aux audiences de la conservation.

(4) Ce travail, resté sans doute en manuscrit, a été perdu.

Nous ne mentionnons ce fait, étranger à notre histoire, que pour préciser davantage nos observations précédentes, et marquer par là que si d'autres traces d'émoluments particuliers pour l'Hôtel-de-Ville, en dehors de ceux que nous avons rappelés, n'existent pas dans les archives communales, c'est qu'il ne lui a rien été donné de plus.

En résumé, il a reçu :

Le 18 octobre 1646, pour les frais de son voyage à Paris	300 livres.
Le 20 décembre de la même année, son fils a reçu	200 —
Le même jour, Maupin a reçu	600 —
Enfin, en 1649	200 —
Total	1,300 livres

Cette somme de 1,300 livres, dont 200 pour son fils, paraît tellement disproportionnée avec le travail qui a dû incomber à Simon Maupin pour la direction d'une aussi grande entreprise, qu'il y a lieu de se demander encore quel rôle il a joué en définitive, et, si sa mission ne s'est pas bornée à donner quelques plans d'ensemble aux entrepreneurs, sans dessins de détails et sans surveillance; et alors qui l'a remplacé pour ces parties si importantes de la profession d'un architecte ?

Le traitement de 600 livres qu'il recevait d'ailleurs, mais dont il devait donner une partie à son fils, était déjà bien faible pour les fonctions importantes qu'il avait à remplir comme architecte voyer de la ville; de quelle manière les soins, le travail et le zèle de cet architecte étaient-ils donc reconnus? Ce sont là des points qu'il nous est impossible d'éclaircir aujourd'hui au moyen des documents qui nous restent.

Il nous paraît curieux et utile de faire remarquer ici la disproportion qui existait entre les hauts prix que recevaient les peintres et les sculpteurs, prix qui ne seraient pas plus élevés de nos jours, et la faiblesse des honoraires qui ont été accordés à notre architecte.

Or, comme nous savons qu'il était habile et capable, nous devons en conclure, ou bien qu'il n'a eu sur les travaux qu'une surveillance très générale et toute sommaire, et encore pendant les premières années de la construction seulement, — et nous avons vainement cherché la trace des personnes qui pouvaient veiller aux détails sous sa direction, — ou bien encore que ses services ainsi que ceux de ses collaborateurs ont été rétribués d'une façon qui n'a jamais figuré aux archives communales, tandis qu'on est surpris d'y trouver relatées en détail des dépenses de la nature la plus insignifiante.

Après la décoration de la grande salle et de la salle du Consulat, le Prévôt et les Échevins voulurent terminer le grand escalier, et ils firent, le 30 août 1661, avec Germain Pauthot et Blanchet un nouveau traité d'après lequel le peintre ordinaire de la ville et son associé avaient à peindre du haut en bas toute la cage de cet escalier, soit en coloris soit en grisaille, restant chargés de tous les frais, à l'exception des échafaudages fournis par le Consulat, et moyennant la somme de 15,000 livres tournois et de 50 louis d'or pour étrennes.

La salle de la Conservation et le vestibule qui le précède ont dû être l'objet des soins du Consulat, aussitôt qu'il eut arrêté l'achèvement du grand escalier, puisqu'au 1er mars 1668 il liait, par un traité, Laurent Lor, dit Champagne, et Jacques Liattier, maîtres menuisiers, pour l'exécution du lambrissage destiné à garnir les murs de ce vestibule à la hauteur de huit pieds par un soubassement, et au-dessus par des cadres, « pour mettre les tableaux de ceux qui ont passé par les charges consulaires « de la dicte ville. »

Mais, par le mot tableaux, le Consulat avait sans doute voulu désigner autre chose que des portraits, quoique la tradition en soit restée et que le fait ait été répété dans plusieurs ouvrages; ces cadres, qui subsistent encore, sont de dimensions trop restreintes pour avoir jamais pu recevoir autre chose que des armoiries (1), tirées de la publication spéciale qui était distribuée, chaque année, aux Echevins en charge, sous le nom de *Fleurs armoriales consulaires*, ou seulement des légendes ou des inscriptions.

La véritable salle des Portraits était la salle Henry IV, placée sur la façade des Terreaux et dans le pavillon du Nord; c'est là que se trouvaient les portraits des personnages importants qui avaient occupé des fonctions municipales, réunis à ceux des princes, des archevêques de la cité et des gouverneurs de la Province.

Le 16 mai de l'année suivante, le Consulat faisait un second marché avec Laurent Lor et Jean Bourdit, maîtres menuisiers, pour le plafond de la chambre d'audience de la Conservation (2), qu'ils devaient exécuter en bois de sapin et en assemblage et la sculpture en bois de « tillot » (tilleul). Ils étaient chargés encore de faire un cadre à la cheminée en bon bois de chêne, le tout conformément aux dessins (3) joints au marché, moyennant la somme de 3,400 livres pour le tout, sans la sculpture.

Il se trouve, en outre, dans tout le pourtour de la salle de la Conservation, un lambris général qui doit être de la même époque, mais pour l'exécution duquel on ne trouve pas de marché écrit; ce lambris existe encore avec de grands panneaux vides qui ont sans doute renfermé autrefois des tapisseries. La planche 39 donne le côté de cette salle où se trouve la cheminée, mais celle ci est moderne et date des derniers travaux de restauration, l'ancienne cheminée ayant disparu sans laisser aucune trace.

Un mémoire de dépense, présenté au Consulat par Pauthot et Blanchet et qui a été conservé, nous fait connaître la somme exacte qu'ont coûté les peintures d'histoire du plafond de cette salle et les peintures de décoration et dorures qui les accompagnaient, tant au plafond que sur les lambris, les portes et les croisées. Ce mémoire fait monter la dépense totale à 5,820 livres, le grand tableau du centre représentant la Justice poursuivant les Vices, compté pour 1,800 livres, et les quatre médaillons des angles figurant les quatre Saisons, estimés à 600 livres, le tout daté du 31 décembre 1669.

L'année avant, les deux artistes avaient traité pour 4,000 livres l'exécution de divers ouvrages de peinture, « tant pour la voulte de la grand'salle du nouvel Hostel-de-Ville et pour l'inscription mise « derrière la chapelle dudit Hostel, que pour un grand portraict du Roy, à cheval, posé sur la « cheminée de dicte grand'salle, ensemble pour deux crucifix (Christs en croix), au naturel, l'un pour « la chambre du Consulat, l'autre pour celle du conseil de la Conservation (4), et pour la dorure des « deux cadres. »

(1) C'est en ce sens que la restauration de ce vestibule a été entendue; elle renferme aujourd'hui, dans les anciens cadres, les armoiries de tous les prévôts des marchands, depuis l'édit d'Henry IV, rendu en décembre 1595, et portant la réduction du Consulat à un prévôt et quatre échevins, jusqu'à la Révolution, et celles de tous les échevins les plus célèbres de 1294 à 1788. (Voir les planches 46, 47-48, 49-50 et 51 52.)

(2) Voir la planche 40

(3) Nous devons répéter ici ce que nous avons déjà dit, c'est qu'il ne reste plus aucun de ces nombreux dessins, dont il est fait mention dans la plupart des marchés passés avec les artistes et les entrepreneurs. Ces pièces avaient disparu dès le siècle dernier; l'ancien inventaire des archives de la ville en fait foi.

(4) Ce tableau est conservé, il a été restauré par les soins de M. Thierriat, peintre lyonnais, et il orne actuellement la salle d'audience du Conseil de préfecture.

Le sculpteur Nicolas Lefebvre était chargé en même temps de la sculpture de ces cadres et il exécutait aussi, mais un peu plus tard, en 1672, tous les ornements sur bois nécessaires aux Archives, tels que festons de fleurs et de fruits, masques d'hommes et de femmes. Cet artiste a du reste exécuté à peu près toutes les sculptures sur bois qui ont été faites à l'Hôtel-de-Ville, pendant la longue période de sa construction.

Parmi les salles de ce monument, dont la décoration ancienne a été conservée jusqu'à notre époque, en tout ou en partie, nous n'avons pas encore fait mention d'une salle située sur la place des Terreaux et dans le pavillon Sud, appelée autrefois Salle de MM. de l'Abondance (aujourd'hui salle Louis XIII), parce que nous n'avons pas rencontré de documents authentiques sur le moment de sa création. Cependant, son plafond (1) accusé, et dans le vieux style français, sa belle cheminée sculptée, nous font croire que cette salle, qui porte fortement l'empreinte de l'époque de Louis XIII, fut une des premières créées dans l'édifice, et qu'il ne faut pas reculer au-delà de 1655 l'époque où elle fut achevée.

Dans la salle placée dans le pavillon Nord et qui fait pendant à celle dont nous venons de parler, avaient lieu les nominations des Echevins. Elle était appelée Salle des Portraits ou Salle Henry IV, et n'a été terminée que quinze ans plus tard. Ce fut seulement le 21 mai 1671 que le Consulat traita de la menuiserie du plafond avec les entrepreneurs Jean Bourdet et Laurent Lor, non compris la sculpture, pour la somme de 3,800 livres. Le 9 juin suivant, le Consulat, qui songeait à décorer ce plafond, fit avec ses peintres ordinaires un traité qu'il nous paraît intéressant de donner en entier, en raison des différents détails qu'il renferme.

« Par-devant le notaire royal, etc., les Prevost des marchands et Eschevins, ez dictes qualitez, « ont baillé et baillent a prix faict a sieur Germain Pauthot, maistre peintre ordinaire de la ville « et à sieur Thomas Blanchet aussy maistre peintre en cette dicte ville, présens et acceptans, les « ouvrages de peinture et dorure mentionnez cy après, qu'il convient de faire en la Salle des « Portraictz, où se fait la nomination de MM. les Prevost des Marchands et Eschevins, étant dans « l'hostel commun de la dicte ville, Scavoir est : de mettre deux couches a huile de couleur « d'olive, sur toute la menuiserie du plafond de la dicte salle, avec des filets d'or, conformément « et à proportion de ce qui est marqué sur la sculpture et architecture, au dessein en papier, « qui a été ce jourd'hui paraffé par les parties; enrichir le grand cadre du dict plafond de deux « grands ornemens fints de sculpture, rehaussez d'or et garnis de culs-de-lampe, les quatre parquets « ornés d'oüees (de cygnes) fintes de sculpture, rehaussées d'or; mettre une couche de la dicte « couleur d'olive tant sur la grande corniche que porte le plafond, que sur les cadres des portraictz, « cheminées, portes et fenestres; faire des filets d'or aux endroitz necessaires de la dicte cheminée « et a toutes les bordures des portraictz tant de MM. du Consulat que de nos seigneurs les « gouverneurs, et partie des sculptures qui sont autour et joignant les dicts portraitz; dorer une « baguette d'or bruni autour du tableau d'Henry IV sur la dicte cheminée, et finalement faire un « grand tableau (2) dans le dict plafond d'environ trente piedz de long sur vingt de large, suivant « le dessein sur toile de l'invention et de la main du dict sieur Blanchet (3) qui a été paraffé « ce jourd'huy par les dictes parties. Tout lequel ouvrage sera faict avec les proportions requises, etc.

(1) Nous donnons, planche 62-63, la vue perspective du plafond de cette salle dont la peinture seule est moderne, et, planche 61, le côté de la cheminée; celle ci seule est ancienne, le reste, composé des boiseries et des tentures exécutées en étoffes de soie, d'après un vieux morceau d'étoffe trouvé dans les greniers de l'Hôtel, date des derniers travaux de restauration

(2) Le tableau est représenté dans notre planche n° 54, improprement désignée par le n° 52

(3) Le dessin existe aux archives municipales

« Le présent marché est prix faict, faict et passé, moyennant le prix et somme de 7,500 livres, « par avance et à bon compte de laquelle, les dicts sieurs Pauthot et Blanchet ont connu et « confessé avoir eu et reçeu des dicts sieurs P. des Marchands et Echevins la somme de 2,500 livres « en un mandement consulaire de pareille somme qu'ilz ont ce jourd'huy fait expédier aux dicts « sieurs Pauthot et Blanchet, etc. »

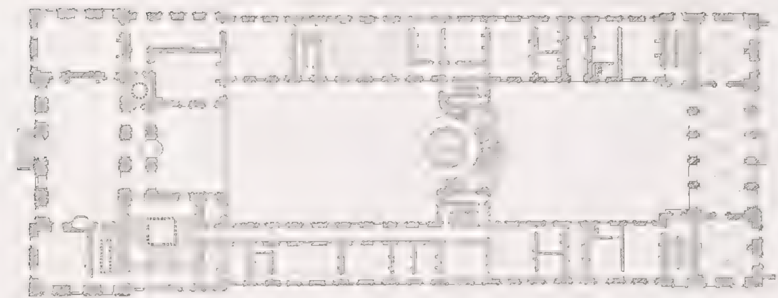
Nous avons suivi de 1646 à 1672, c'est-à-dire pendant vingt-six années, la construction du grand édifice que la ville de Lyon élevait à ses magistrats municipaux, et, à la veille d'un événement terrible qui faillit anéantir en une seule journée, celle du 13 septembre 1674, le fruit de tant d'efforts et de tant de soins, il nous semble utile de résumer en quelques mots les résultats obtenus et d'établir, le plus rigoureusement que pourront le permettre les documents qui nous restent, le bilan financier de cette grande entreprise.

Le premier plan arrêté pour la construction de l'édifice, qui était joint au traité passé entre le Consulat et les maîtres maçons, et qui figure dans notre texte à la page 15, n'avait pas été suivi exactement, le monument avait été étendu et développé du côté de l'Est et la séparation entre les deux cours avait été surtout grandement et heureusement modifiée.

Le plan gravé, sans nom d'auteur, dont nous avons fait mention à la page 14 du chapitre I[er], et qui a dû être fait en 1651 et 1652, tout en se rapprochant de l'exécution définitive beaucoup plus que celui dont nous venons de parler, laisse voir cependant, avec cette dernière, quelques différences assez marquées. Par exemple, l'hémicycle que présente ce plan à la jonction des deux cours, est moins developpé qu'il ne l'est actuellement, et la galerie qui réunit les deux pavillons les plus à l'orient de l'édifice ne renferme aujourd'hui que trois arcades, tandis qu'elle en offre cinq dans le plan gravé; enfin, quelques autres différences se vérifieront facilement, en le comparant, tel que nous le donnons ici en *fac-simile,* avec le plan au rez-de-chaussée de l'édifice actuel qui figure dans notre planche n° 10.

Plan gravé sans nom d'auteur.

NORD.



Il est probable que des modifications analogues à celles des plans ont dû être faites aux élévations, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, mais en l'absence d'autres documents

graphiques que la gravure dont nous venons d'extraire le plan, et une autre de Nicolas Auroux, portant la date de 1660 à 1661, et qui ne donnent l'une et l'autre que des vues cavalières ou à échelle réduite des façades, il est difficile de se rendre un compte exact de tous les changements qui ont été opérés.

Nous verrons plus loin combien les événements politiques, les mouvements populaires et les révolutions ont ensuite altéré ce bel édifice, combien les accidents, le temps écoulé, un mauvais entretien et l'abandon dans lequel il est resté trop longtemps, avaient modifié sa physionomie tant au dedans qu'au dehors; pour le moment il nous suffira de constater, ainsi que nous venons de le faire, les modifications qui étaient le résultat de la volonté des Echevins. Ceux-ci, pendant le cours assez long des travaux, ayant été remplacés plusieurs fois, des idées nouvelles devaient se superposer constamment aux plus anciennes, et nous nous figurons qu'il a fallu à Simon Maupin une grande abnégation et une grande docilité pour tout accepter et tirer parti de toutes choses. Il est vrai que sa responsabilité devait être moindre qu'elle ne le serait de nos jours, les Echevins faisant beaucoup par eux-mêmes, ainsi que cette histoire peut le démontrer.

En vingt-six ans, le Consulat avait donc élevé complètement l'édifice, il l'avait, en outre, décoré dans la partie occidentale et il l'occupait dans toute son étendue. Remarquons ici qu'à l'exception de la grande salle qui fut détruite par un incendie, toutes les anciennes décorations ont pu parvenir jusqu'à nous, mais avec des avaries considérables et après avoir subi des altérations qui en modifiaient profondément l'harmonie.

Mais, qu'avaient pu coûter les constructions, avec leurs décorations et les objets d'art de tout l'édifice, au moment de son achèvement complet? Voilà ce qu'il nous paraît opportun d'éclaircir avant de faire un nouvel arrêt dans cette histoire.

D'après les meilleurs auteurs, la valeur de l'argent au commencement du règne de Louis XIV pouvait être quatre fois supérieure à ce qu'elle est de nos jours; nous partirons donc de cette base pour établir notre évaluation.

D'après un document certain (le compte général des travaux de maçonnerie conservé aux archives municipales), l'œuvre de la maçonnerie et de la pierre de taille a coûté.	768,560 l. 9 s. 11 d.
Les calculs auxquels nous nous sommes livré, faute de documents officiels ou complets, nous font estimer que la charpenterie a dû coûter.	175,000 » »
La serrurerie, la menuiserie des portes et fenêtres, la plomberie et la couverture en ardoises peuvent être estimées à.	155,000 » »
Le total pour les gros travaux peut s'élever ainsi à.	1,098,560 l. 9 s. 11 d.
Soit en chiffres ronds la somme de.	1,100,000 l. » s. » d.
Mais les travaux intérieurs, qui atteignent s'ils ne dépassent, en général, dans les constructions du même genre, les gros ouvrages, doivent être comptés au moins pour la même somme, ci.	1,100,000 » »
TOTAL.	2,200,000 l. » s. » d.
En y ajoutant les ouvrages d'art proprement dits en sculpture, peinture d'histoire, décoration, dorure, etc. (Pauthot et Blanchet seuls ont reçu du Consulat, pour tous les marchés que nous avons fait connaître, 63,320 livres), il faut augmenter le chiffre d'une somme de.	200,000 » »
Et enfin pour le mobilier, les bronzes, l'éclairage, etc., nous ne pouvons compter moins de.	100,000 » »
Le total est, en livres tournois, de.	2,500,000 l. » s. » d.

Cette somme considérable de deux millions cinq cent mille livres, qui représente dix millions de francs de nos jours, montre bien la grandeur de l'œuvre que le Consulat avait entreprise.

Certes, Lyon était déjà riche du commerce des soieries, dont le monde entier était tributaire, mais l'Etat le savait et sans cesse il puisait dans ses caisses. Nous devons donc admirer sans réserve la ferme volonté et la persévérance habile de ces magistrats consulaires, qui, au prix des sacrifices les plus considérables et avec des peines infinies, ont su conduire à bonne fin l'édifice que nous admirons aujourd'hui et qui sera pour longtemps la gloire architecturale de la cité.



CHAPITRE TROISIEME

EUX ANS s'étaient à peine écoulés depuis son achèvement, lorsqu'un événement affreux faillit anéantir le bel édifice, et peu s'en fallut que cette œuvre, qui avait coûté à ceux qui l'avaient dirigée tant de soins et tant de peines et grevé les finances municipales d'une si grosse dépense, ne disparût complètement. Un incendie formidable se déclara à l'époque où nous reprenons ce récit, et comme rien ne peut mieux faire juger les dangers courus par le monument et la nature des secours qui lui furent apportés que la relation pathétique qui en fut faite, et qui se trouve dans les annales consulaires, nous allons reproduire en son entier la délibération du 17 septembre 1674 dans laquelle elle est mentionnée.

« Le jeudy, treiziesme du dit mois de septembre, entre midy et une heure, ayant paru une « fumée extraordinaire au dessus du couvert de la grand salle du dit Hostel commun, laquelle « fut aperçeue par quelques officiers et domestiques logez dans le dit Hostel. Chacun se disposait « à en aller recognoistre la cause, lorsqu'elle éclata malheureusement par une grande flamme, « qui suivit cette fumée et qui s'éleva audessus du dit couvert, et entre celuy du grand escalier « et le dosme de l'horloge, du costé de vent (c'est-à-dire du côté du sud). Cette flamme, rendue « plus ardente par les plombs, bois, ardoises et autres matières combustibles qu'elle trouva dans « son chemin, d'autant plus susceptibles du feu qu'il y avoit plus d'un mois qu'il n'avoit plû et que « les chaleurs du mois d'aoust en avoient augmenté la sécheresse, produisit d'abord un si grand « incendie, que le grand couvert de la grand'salle, ainsy que la voulte canne d'icelle et toutes ses « peintures, comme aussy le couvert du pavillon joignant, du dit costé de vent, furent en très peu de « temps enlevez et consumez, nonobstant le grand secours qui arriva de toutes parts, tant de celle « des maçons, charpentiers et autres ouvriers qui y furent incessamment appelez par les soings et ordre « des dits sieurs échevins et officiers qui y accoururent, que par le concours d'un grand nombre « d'habitans de toutes sortes de qualitez, sexe et âge, qui travaillèrent, au péril mesme de leur « vie, à arrester cet incendie et à sauver ce qui se pouvoit de ce magnifique édifice. Ce qui ne

« put empescher que les flammes s'estant attachées à un degré de bois par lequel on montoit « en dedans du dosme jusques à la chambre de l'horloge, elles n'y montassent aussy ; en sorte « qu'après avoir embrasé le plancher de la dite chambre, le dit horloge tomba en plusieurs pièces, « et, ensuite, les poutres qui en soutenoient les cloches ayant esté pareillement consumées, elles « tombèrent par les mesmes ouvertures par lesquelles on les avoit fait passer en les eslevant, ce « qui ne se peut faire sans un grand ébranlement des voultes du dit dosme.

« Après quoy le vent ayant changé et tourné, ces flammes dévorantes furent portées avec une « rapidité inconcevable du costé de bise (du côté du nord), où elles détruisirent et consumèrent « en moins d'un quart d'heure la charpente et le couvert des deux pavillons du dit costé, estant, « tant sur la chambre des Portraits que sur celle du Consulat, et, attaquant avec la mesme vitesse « l'aisle joignant, elles auroient bruslé tout le reste du dit couvert et possible (probablement) les « bastimens au dessoubs, si l'on n'eût, avec une promptitude qui les prévint, coupé et séparé le « dit couvert audessus des archives, et par ce moyen, arresté le cours de ce terrible incendie, qui « s'affoiblit faute de matière et néantmoins dura encore pendant la nuit, et, nonobstant tous les « grands soings et le bon ordre qu'on y apporta, descendit sur les planchers, mesme sur celui de « la dite salle des Portraits et brusla la moitié du grand tableau du plafond de la dite salle, à « quoy toutefois se réduisirent et terminèrent ses plus grands progrès, bien que les deux ou trois « jours suivants aient tousjours tenu un chacun dans l'alarme et dans la crainte. Mais, grâces à « Dieu, elles sont entièrement cessées par la vigilance et application des dits sieurs et par ce grand « ordre et secours continuel qu'ils y ont donné et qu'ils continuent d'y donner pour la conservation « des bastimens du dit Hostel, exposez à l'injure du temps par la destruction des couverts, pour « le restablissement desquels, ainsy que pour sauver les plombs et les autres restes de ce triste « incendie, ils ont pris les résolutions convenables, comme aussy pour récompenser ce grand « nombre d'ouvriers et de pauvres habitans qui ont contribué au dit secours; faire conduire et « traiter dans les hôpitaux les blessez, assister les veufves et enfans des morts, enlever les terrains « et pourvoir à toutes les choses nécessaires et convenables dans une si funeste et si embarrassante « conjoncture. »

L'épouvantable catastrophe dont nous venons de rapporter le récit, avait anéanti le Consulat, qui avait vu disparaître en quelques heures une partie des remarquables ouvrages qu'il avait eu tant de peine à conduire à bonne fin et qui lui avaient coûté tant d'efforts de toute nature. Aussi en fut-il atterré et ne prit-il pas de suite les mesures nécessaires pour une restauration sérieuse des dégâts qui avaient eu lieu; il se contenta seulement de pourvoir aux travaux les plus urgents pour mettre l'édifice à l'abri des intempéries au moment où la mauvaise saison approchait, et il ne fit rien que du provisoire (1).

Ce ne fut que plus de deux ans après, le 17 décembre 1677, que le Consulat, inquiet au sujet du beffroi de l'Hôtel-de-Ville, en provoqua la visite qui fut faite par Paul Bertaud (2), voyer de la ville, Claude Chana et Thomas Blanchet, architectes, assistés de Philibert La Combe, maître maçon de la ville.

(1) La reconnaissance des combles de l'Hôtel-de-Ville, qui fut faite le 28 février 1687, par le voyer de la ville, Paul Bertaud, en présence de deux Echevins, nous montre que ceux du grand escalier, de la grande salle, du pavillon nord et de l'aile au nord à la suite, jusqu'au-delà des Archives, étaient alors couverts en tuiles creuses. Cela indique en même temps que les charpentes de cette partie de l'édifice, probablement les seules qui eussent été incendiées, n'avaient été refaites qu'à faible inclinaison et simplement pour mettre l'édifice à l'abri.

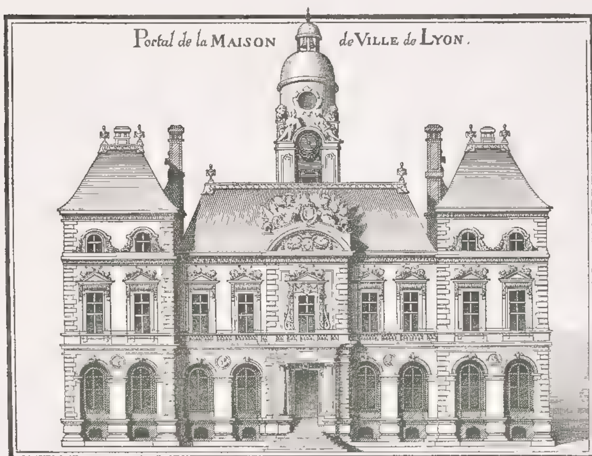
(2) Paul Bertaud avait succédé, le 18 août 1676, à Ferdinand Seguin, voyer de la ville, lequel avait remplacé Ennemond Maupin, fils de Simon Maupin, démissionnaire

En constatant les nombreux dégâts que l'incendie du 13 septembre a fait subir au beffroi, les experts, dans leur rapport, nous montrent en même temps que ce dernier était autre que celui qui existe aujourd'hui; ainsi on y fait mention de trompes et d'un encorbellement qui ne se trouvent plus dans le beffroi actuel et dont les dessins ou gravures anciennes ne peuvent pas donner une idée exacte.

Nous avons reproduit, à la page 37, le *fac-simile* d'un plan de l'Hôtel-de-Ville, extrait d'une planche gravée, dans laquelle se trouvent aussi la façade à l'ouest de l'édifice et la vue cavalière de tout le monument. Nous allons représenter ici, de la même manière, cette façade à l'ouest, en répétant ce que nous avons déclaré déjà à la page 14, que la gravure que nous reproduisons et qui est très-conforme à la grande gravure de la façade des Terreaux, signée de Maupin, pour tout excepté pour le beffroi, semble, dans cette partie de l'édifice, se rapprocher davantage de l'exécution définitive, que le beffroi tel qu'il est représenté dans cette dernière planche.

Cette gravure doit avoir été supérieure, comme exactitude, à une autre vue cavalière de l'Hôtel-de-Ville, gravée et entourée des armoiries des Gouverneurs, Prévôts des marchands et Echevins de Lyon. Cette dernière gravure, à la date de 1660, porte la signature de Nicolas Auroux et l'adresse de Louis Pinchart, imager, rue Thomassin, *Sous le Noyer*.

Fac-Simile de la gravure sans nom d'auteur, représentant la façade à l'ouest de l'Hôtel-de-Ville.



En raison de tout ce que nous signalons sur les différences qui existent dans les anciens dessins au sujet du beffroi de l'Hôtel-de-Ville, nous sommes réduit aux conjectures quant aux véritables proportions et à la forme générale, avant l'incendie, de cette partie si importante de l'édifice.

Ce fut probablement à la suite du procès-verbal dont nous venons de faire mention, que le

Consulat fit préparer deux projets de délibération, non datés, dans le premier desquels il déclarait faire choix de Thomas Blanchet (1) pour restaurer l'édifice, comme étant le plus capable de conduire une telle entreprise à sa perfection, puis arrêtait dans le second, qu'après avoir consulté le procureur général de la Ville, il fixait le prix fait à une somme qui restait en blanc dans l'original.

Mais quelle cause arrêta tout à coup ce projet de restauration, qui paraît cependant avoir été si bien élaboré? Cela nous échappe et nous n'avons pu la découvrir. Ce ne fut que longtemps après, que le Consulat put entreprendre d'une manière sérieuse les réparations qu'il y avait à faire à l'édifice et dont la nécessité avait été cependant si bien reconnue d'après les pièces que nous venons de rappeler. Nous ne rencontrons plus de traces de ces travaux que quatorze ans plus tard, et seulement le 23 août 1691, et encore le Consulat ne fit-il alors qu'un traité pour des ouvrages provisoires avec un sieur Saquin, qu'il chargea de quelques réparations que réclamait la partie supérieure du pavillon nord et qui tendaient à le rendre plus habitable. Ce Saquin avait tout à faire, et était ce que nous appelons aujourd'hui un entrepreneur général, mais on peut juger du peu d'importance des travaux qu'il exécuta, à la faible somme de 1,350 livres qu'il reçut en rémunération.

Nous avons dit plus haut que nous ignorions les motifs particuliers qui avaient empêché l'exécution du traité passé avec Blanchet pour la réfection du beffroi, et qui furent cause que le Consulat ne fit probablement faire que quelques réparations très-sommaires, qui n'ont pas laissé de traces; mais nous connaissons les causes générales qui pesaient alors sur la prospérité de la cité et pouvaient empêcher ainsi les Consuls de pourvoir aux besoins les plus urgents de l'édifice.

En effet, les finances de la ville étaient au moment même dans le plus complet désarroi; la dernière guerre contre la Hollande, commencée en 1668, avait duré dix années, et pendant cet intervalle l'Etat avait tiré du Consulat des sommes énormes, mais la révocation de l'édit de Nantes qui eut lieu en 1685 porta à la prospérité commerciale de Lyon un préjudice bien plus considérable encore, en forçant un grand nombre de familles à quitter la ville et à porter à l'étranger son industrie principale, celle de la fabrication des étoffes de soie.

Lyon reçut de ce grave événement le coup le plus funeste, et malgré les nouveaux impôts qui avaient été établis, la Ville resta dans la position financière la plus déplorable; ce fut sans doute cette cause qui la mit dans l'impossibilité absolue de rien faire pour le bel édifice qui lui avait déjà tant coûté.

Cependant cette situation devait avoir un terme, et à force de sollicitations auprès de l'Etat, le Consulat obtint, le 3 octobre 1699, un arrêt rendu par le Roi en son Conseil d'Etat, sur la requête du Prévôt des Marchands et des Echevins, qui leur permettait de procéder aux constructions nécessaires pour réparer l'Hôtel-de-Ville, à condition que le devis des travaux en serait affiché partout où cela serait nécessaire et que leur adjudication en serait faite au rabais, nonobstant l'arrêt de 1693 qui avait fixé la dépense ordinaire et extraordinaire de la Ville, et auquel le Roi daignait déroger.

Le célèbre Mansard (2) était alors surintendant des bâtiments de la Couronne, il choisit l'intendant

(1) Remarquons ici que le Consulat laisse complètement de côté Paul Bertaud, voyer de la ville, pour un travail qui cependant ne devait être qu'une réparation, demandant plutôt les connaissances d'un constructeur, que celles d'un homme dans la vie duquel l'architecture proprement dite n'avait dû être qu'un passe-temps.

(2) Jacques-François Blondel, tome II, page 141 de son *Architecture Françoise*, Paris 1752, s'exprime ainsi qu'il suit, sur ce grand architecte, dans une note relative à la maison de Mansard, située rue des Tournelles, à Paris : « Jules-Hardouin Mansard, né à Paris l'an 1645, était fil de Jules-Hardouin,

et architecte ordinaire des bâtiments du Roi, de Cotte (1), pour le remplacer à Lyon, et l'y envoya porteur des dessins du piédestal de la statue équestre de Louis XIV, que le Consulat voulait faire élever sur une de ses places publiques, et de ceux nécessaires au rétablissement de la façade de l'Hôtel-de-Ville, à la réfection de la grande salle, et enfin à toutes les autres réparations nécessitées par l'incendie de 1674.

Dans sa délibération du 2 octobre 1700, dans laquelle ces faits sont rappelés, le Consulat ajoute que de Cotte lui a remis les dessins de l'Hôtel-de-Ville, et qu'il a décidé de procéder incessamment à l'exécution, mais que pour le faire avec un plein succès, il priera M. Mansard de vouloir bien choisir une personne capable de veiller à la conduite des ouvriers et dont il fixera les appointements, laquelle personne prendra les mêmes soins à l'égard du piédestal, « après qu'il aura plu à Sa « Majesté de se déterminer sur le lieu qu'il luy plaira ordonner qu'il soit placé. »

Le 14 avril 1701 suivant, le Consulat, dans une nouvelle délibération, où il revient pour les rappeler, sur les faits qui précèdent, conclut en ces termes :

« M. Mansard a eu la bonté d'envoyer en cette ville sieur Claude Simon (2), architecte du « Roy, pour faire exécuter les desseins pour réparer l'Hôtel-de-Ville, qui ont esté approuvez de « nouveau par Sa Majesté, aussi bien que le piédestal de la statue équestre, ainsy qu'il paraît « par les lettres (3) des dits sieurs Mansard et de Cotte, du 23 février dernier. Et étant nécessaire pour

« premier peintre du cabinet du Roy, et est mort, le 14 mai 1708, conseiller du Roy en ses conseils, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, comte de « Sagonne, baron du Joug, seigneur de Neuilli, d'Angy-sur-Bois, etc., sur-intendant et ordonnateur des bâtiments, jardins, arts et manufactures de « France. On peut dire de cet illustre architecte qu'en devenant l'héritier de François Mansard, son oncle du côté maternel, il marcha sur les traces de ce « grand homme. Son premier ouvrage considérable fut le château de Clagny, qu'il commença à bâtir à l'âge de vingt deux ans, par ordre de S. M., « et qu'on peut avouer être un des chefs d'œuvre de notre architecture françoise, ainsi que nous le décrirons en son lieu, tome V. Au reste nous « n'entreprendons pas de parler de tous les ouvrages érigés sur les desseins et sous la conduite de cet architecte. La place de Vendôme, celle des « Victoires, les bâtiments de Versailles, de Trianon et de la ménagerie, les jardins et le château de Marly, ainsi que plusieurs autres grands édifices de ce « célèbre artiste, et qui font partie de ce recueil, démontreront beaucoup mieux la capacité de Jules-Hardouin Mansard que ce que nous en pourrions « rapporter dans cette note, joint à ce que nous en avons déjà dit dans celle que nous avons donnée sur ce célèbre architecte, premier volume, « page 192, note C, qui est moins étendue à la vérité que celle-ci, n'ayant appris que depuis l'impression quelques particularités essentielles à la mémoire « de cet homme illustre. Il est mort à Marly, comme nous l'avons déjà observé, en 1708, et a été enterré à Saint Paul, où l'on voit contre un pilier situé « dans le bas côté, à droite, près de la chapelle de la Communion, un monument de marbre sculpté par Coysevox et érigé à la gloire de cet « architecte. »

La *Biographie universelle de Michaud*, tome XXVI, page 369, colonne deux, consacre un long article à Mansard ; elle explique qu'il avait été l'élève de son oncle, François Mansard, architecte, né en 1598 et mort en 1666, et qu'il avait ajouté son nom à celui qu'il tenait de son père, en reconnaissance de ce qu'il devait au premier. La biographie, du reste, n'est pas entièrement juste envers Jules-Hardouin Mansard, lorsqu'elle attribue plutôt ses succès à ses façons de courtisan et à la faveur toute particulière du Roi, qu'à son mérite personnel. Blondel était un meilleur juge, et nous venons de voir tout le cas qu'il en faisait. Au surplus, il reste encore sous nos yeux un assez grand nombre des monuments qu'il a créés, pour que nous puissions mettre Mansard à sa véritable place. La chapelle du château de Versailles et le dôme des Invalides, entre autres, qui ont été construits sur ses dessins, sont de véritables chefs-d'œuvre d'élégance et de richesse somptueuse, et l'artiste qui a su, ainsi que l'a fait Mansard, donner à l'architecture cette belle et noble expression, était bien digne de figurer dans la pléiade de grands hommes dont Louis XIV était entouré.

(1) La *Biographie universelle de Michaud*, tome IX, page 329, colonne deux, Paris 1852, dit que Robert de Cotte, né à Paris en 1656, et petit fils de Fremin de Cotte, architecte ordinaire du Roi, qui avait fait les fonctions d'ingénieur au fameux siége de la Rochelle, était devenu beau-frère de Jules-Hardouin Mansard en 1699 et qu'il est mort à Passy en 1735.

Blondel, dans son *Architecture françoise*, tome I, page 230, Paris, 1752, à propos de la description de l'hôtel d'Estrées, s'exprime ainsi qu'il suit sur Robert de Cotte, qui avait donné les dessins de cet hôtel. « Cet habile architecte a succédé à Hardouin Mansard dans les bâtimens du Roy, et a été « regardé comme un des habiles hommes que nous ayons eu dans son art. Son intégrité et sa capacité lui ont attiré la confiance de tous les grands seigneurs « et le suffrage de ses contemporains. Il a été si fort occupé dans la conduite des travaux de S. M., que nous avons peu d'édifices en France de ce « grand architecte, à l'exception de l'hôtel dont nous parlons, de l'abbaye de Saint-Denis, de l'hôtel de Ludes, de l'hôtel du duc du Maine, de la galerie de « l'hôtel de Toulouse, du portail de Saint-Roch, etc

« Il a laissé un fils qui est aujourd'huy contrôleur des bâtiments du Roy et Directeur général de la Monnoye des médailles ».

Ce fils s'appelait Jules-Robert de Cotte, et quoiqu'il succéda aux divers emplois de son père, il ne paraît pas avoir eu ses capacités

(2) Nous avons fait inutilement des recherches sur Claude Simon, cet architecte nous reste inconnu

(3) Ces lettres ont disparu des archives de la ville de Lyon

« satisfaire au dit arrêt, et pour éviter les accidents dont on est menacé par la caducité et le mauvais « estat du dôme de l'Hôtel-de-Ville, d'y faire travailler incessamment, le Consulat a arrêté que les « publications et les formalités seront faites incessamment, en conséquence du devis qui a esté « remis par le dit sieur Simon, etc., et, à l'égard des appointements du sieur Simon, ils demeurent « réglés à la somme de 2,000 livres par an, tant que le dit sieur Simon sera employé par les « ordres du Consulat, pour veiller à la construction des dits ouvrages, pour conduire journellement « les ouvriers, ce qu'il sera tenu de faire, et d'observer que l'on n'employe aucuns matériaux qui ne « soient de la qualité requise. Laquelle somme de 2,000 livres par an sera payée au dit sieur Simon « par quartier de trois mois en trois mois, par avance, à compter du 1er janvier dernier, depuis « lequel temps il a commencé à prendre toutes les dimensions et les autres mesures nécessaires « pour la disposition des dits ouvrages. Tout ce que dessus ayant été réglé par M. Mansard, qui a « aussy jugé à propos de faire payer au dit Simon la somme de 200 livres pour les frais de « son voyage en cette ville, etc. »

Il est bon de remarquer, d'après ce qui précède, que Mansard est bien l'auteur des nouvelles dispositions qui furent adoptées pour la façade de l'Hôtel-de-Ville et qui modifièrent notablement son ancienne physionomie. Comme unité de style, le monument y a peut-être un peu perdu, mais comme importance et comme masse il n'en est pas de même, et il est juste de dire que Mansard a rempli sa tâche en homme de talent, que la façade actuelle de l'édifice a un très-beau mouvement dans les lignes supérieures, et qu'elle lutte ainsi beaucoup mieux avec les bâtiments qui l'entourent que lorsqu'elle ne dépassait pas leur niveau. Les auteurs qui ont prétendu que Mansard avait gâté l'édifice, nous paraissent donc, d'une part, avoir mal connu ce que ce dernier était avant l'incendie, et n'avoir pas assez apprécié, d'un autre côté, la manière heureuse dont Mansard avait su rattacher aux lignes anciennes les nouvelles décorations qu'il adoptait. Le beffroi, qui semble avoir été refait à peu près complètement à neuf, doit être dû entièrement à son crayon : il est sans contredit d'un grand caractère et il ne souffre d'aucune comparaison.

L'architecte de Cotte n'avait eu dans toute cette affaire qu'un rôle très-effacé, il était venu surtout pour étudier les meilleurs emplacements à choisir pour y mettre la statue de Louis XIV, et pour se rendre compte, sur place, du degré de facilité d'exécution que la composition de Mansard pouvait présenter pour la façade de l'Hôtel de-Ville.

En véritable grand seigneur, il ne voulut recevoir pour ses frais de voyage et ses peines aucune rétribution, quoiqu'il fût venu à Lyon, ainsi que le dit une délibération du 27 janvier 1701, « avec « un commis et un valet. » Aussi, le Consulat, afin de ne pas être en reste avec lui, et pour lui témoigner toute sa reconnaissance, fit-il acheter chez le sieur de Boze, marchand fabricant d'étoffes de soie, un meuble de damas de Gênes, rouge cramoisi, et une veste en brocard d'or, et lui envoya le tout à Paris. De Cotte accepta avec la permission du Roi ce riche cadeau, qui ne coûta pas moins de 2,034 livres 10 sols au Consulat.

Il est des faits qui peignent mieux une époque que bien des réflexions, et celle où se passe ce récit, fastueuse mais empreinte d'une véritable grandeur, se trouve parfaitement caractérisée par le trait que nous venons de faire connaître.

Le 26 avril 1701, l'adjudication des travaux de maçonnerie et de pierre de taille fut tranchée en faveur des sieurs Ampère, Perret et Hadet, maîtres maçons, au prix de 11 livres pour la toise carrée (1) de maçonnerie de dix-huit pouces d'épaisseur, et de vingt-quatre sols pour le pied (2)

(1) La toise de ville valait sept pieds et demi, dont chaque pied excédait celui de France de sept lignes huit dixièmes

(2) Le pied de ville valait trois décimetres quatre centimetres deux millimètres cinq cent douze millièmes

cube de la pierre de taille de Seyssel ou de Villebois, toute main-d'œuvre de taillage comprise et la pose comptée à la maçonnerie. Le 12 mai suivant, il en fut de même pour la charpenterie, qui fut adjugée à prix fait et à la bougie éteinte, pour la somme de 11,000 livres, à Aimé et Pierre Degérando père et fils. Le 25 octobre, on adjugea au rabais, à François Maillard, maître serrurier, les ouvrages de son art, à faire à l'Hôtel-de-Ville, pour les réparations en cours d'exécution, moyennant 13 livres 10 sols par quintal de fer employé. Le même jour on traita pour les ouvrages de plomberie avec Claude Marais, François Bully et Claude Testu, et le 6 mai suivant il y eut un marché passé, pour la dorure des parties sculptées qui décoraient la calotte du dôme au-dessus de l'horloge, avec Pierre Isnard, au prix total de 728 livres et avec de l'or au titre de 60 livres le millier. A la même date, on traita avec les entrepreneurs de maçonnerie pour les ouvrages en plâtre de la voûte de la grande salle. La couverture en ardoises des deux pavillons sur la place des Terreaux fut donnée le 22 août 1702 au nommé Crépin Lasne, maître couvreur, pour la somme de 430 livres, ne comprenant absolument que la façon; les ardoises, les clous et les échafaudages étant fournis par le Consulat. Enfin, et pour compléter cette restauration extérieure du monument, un marché passé en date du 20 mars suivant avec François Gaultier et Joseph Ampère, dénommés « architectes, maistres charpentiers et maçons, » pourvut à la réparation de tous les chéneaux appartenant aux parties de l'édifice que l'incendie n'avait pas atteintes. Ce travail consistait à remplacer les anciens chéneaux en plomb, altérés par le temps, par des chéneaux en pierre dure de Villebois, moyennant le paiement d'une somme de 750 livres et l'abandon des vieux plombs aux entrepreneurs, qui, en outre de la fourniture et de la pose de la pierre de taille, étaient tenus de faire à la couverture tous les ouvrages de raccord que nécessitait cette réparation.

Les ouvrages d'art et entre autres la sculpture devaient accompagner ceux que nous venons de décrire; aussi, le 13 février 1703, le Consulat traita à prix fait avec Guillaume Simon, sculpteur, sous la direction des architectes Mansard et de Cotte, pour la statuaire et la sculpture d'ornements à exécuter aux parties nouvellement refaites de la façade des Terreaux, et au beffroi, au prix de 3,142 livres. Nous devons constater ici que c'est la première fois que nous rencontrons dans cette histoire un marché où les sculpteurs reconnaissent traiter sur des dessins et modèles approuvés par l'architecte.

A la fin de la même année et le 4 décembre, le Prévôt des marchands et les Echevins donnèrent à prix fait, à Marc Chabry, sculpteur, « présent et acceptant », la sculpture du motif milieu qui couronnait la nouvelle façade et qui était composé de la statue équestre du Roi en fort bas relief, de deux termes et de deux renommées qui en formaient le cadre, enfin de deux figures colossales à placer sur la balustrade. Le tout devait être exécuté en conformité des dessins remis par de Cotte et devait être payé la somme de 5,200 livres (1), comprenant encore la fourniture de la pierre pour les figures isolées et celle qui manquerait aux sculptures à prendre dans la masse, ainsi que tous les équipages et échafaudages quelconques qui seraient nécessaires.

Mais le sculpteur Chabry ne put mettre à exécution le marché qu'il avait passé avec le Consulat, sans que les pierres de taille qui formaient le frontispice, et qui avaient été mal posées, fussent remises en place; il fallut donc y revenir, et le sieur Claude Virignin, dit Laplante, entrepreneur, se chargea, à prix fait, de la démolition et reconstruction de ce frontispice, suivant les ordres et les mesures qui lui furent données par Chabry. Cette nécessité de reconstruire le

(1) La somme de 600 livres fut payée comptant à Chabry; une autre somme de 600 livres lui fut remise lorsqu'il commença les travaux, et les 4,000 livres restantes furent laissées par l'artiste à la ville, en rente constituée, annuelle et perpétuelle, au denier vingt, dont les arrérages montaient annuellement à 200 livres, que le Consulat s'engagea de faire payer à Chabry de six en six mois.

frontispice entraîna des longueurs qui, en nuisant aux intérêts de ce dernier, le conduisirent à faire au Consulat des réclamations en indemnité. Il prétendait, qu'en considération du travail dont la Ville l'avait chargé, il avait écarté toutes les propositions qui lui avaient été faites pour d'autres ouvrages, quoique ces propositions lui fussent avantageuses; que n'ayant pu commencer qu'au mois de septembre les travaux qu'il avait à faire en exécution de son marché, ses ouvriers avaient souffert de la rigueur de la saison, et qu'étant lui-même épuisé, soit par les longueurs qu'il subissait, soit par les sommes considérables qu'il payait incessamment à ses ouvriers, le Prévôt des marchands ne pouvait se défendre de le dédommager. Cependant celui-ci, tout en répondant aux réclamations de Chabry, que cet artiste n'aurait pas dû se charger de sculpter le frontispice s'il s'était aperçu de « ses corruptions, » et qu'il avait fait pour ses affaires particulières des voyages, et fini des ouvrages qui ne lui avaient pas été infructueux, consentit néanmoins, comme il est constaté dans le protocole de Me Boucharlat, notaire, en date du 5 janvier 1706, et pour prévenir de nouvelles contestations, à régler pour la somme de 1,300 livres les dommages dont Chabry se plaignait.

Cette somme lui fut remise comptant, au moment même où la transaction s'opéra, et l'artiste fut déchargé en même temps de l'obligation qui lui avait été imposée et qui le rendait responsable des pierres de taille qu'il avait fallu remplacer, mais sous la condition cependant que les sculptures dont il était chargé seraient terminées irrévocablement dans le courant du mois de mars suivant.

Le Consulat ayant pourvu, comme nous venons de le dire, à la restauration extérieure de l'édifice, songea à rétablir la grande salle, dont il ne restait plus rien que les murs noircis par l'incendie.

Le 8 mars 1703, il fit avec Claude Perret (1), dénommé « architecte et maistre maçon », un traité pour la décoration de cette salle, suivant les plans fournis par Mansard et de Cotte, et sous la direction de Simon. Ce traité, précédé d'un devis des ouvrages à exécuter, nous fait voir que le projet comportait alors un ensemble décoratif de pilastres et demi-pilastres avec soubassement et corniches, alternant avec les croisées qui devaient être comprises dans des ouvertures à plein cintre, les portes enrichies de frontons, et des niches ornées de statues. Le marbre et la pierre, reliés aux murs par des happes et des crampons en fer, composaient le fond de cet ensemble; la pierre d'Anse était prévue pour les soubassements, celle tendre de Seyssel pour les pilastres, la corniche ne devait être qu'en plâtre, et quant aux marbres, il était dit sans autre désignation qu'ils seraient les mêmes que ceux employés à la tribune de l'église des Jésuites.

Le prix de 3 livres 10 sols était fixé pour chaque pied courant de marbre, et celui de 34 sols pour chaque pied carré de la pierre de taille d'Anse ou de Seyssel, toute pose comprise, moins la sculpture et la fourniture des fers pour les happes et les crampons qui devaient être payés par le Consulat.

Celui-ci avait stipulé encore que tout serait achevé à la fin d'octobre de la même année, et cependant il avait conçu quelques doutes, soit sur le projet en lui-même, soit sur les dépenses qu'il entraînerait, puisqu'il était dit dans le dernier paragraphe du traité que le sieur Perret s'occuperait immédiatement de l'établissement de la cheminée, mais qu'il attendrait pour le surplus de nouveaux ordres de la part du Consulat, tenu seulement de l'avertir un mois d'avance.

La cheminée fut en effet posée, mais mal posée à ce qu'il paraît, puisque nous trouvons, en

(1) Ce Claude Perret est le même qui avait traité avec ses deux associés, Ampère et Hodet, le 26 avril 1701, pour les travaux de maçonnerie et de pierre de taille à faire sur la façade

l'année 1704, dans les archives municipales, mention d'un marché de 300 livres passé avec le sieur Perret, afin qu'il rectifie et repose pour la décoration générale de la grande salle, d'après les ordres qui lui seront donnés par le sieur Besnard, architecte, la cheminée qui avait été posée trop en enfoncement, suivant les premiers dessins envoyés de Paris.

Mais là se borna l'exécution des dessins de Mansard, et ce ne fut que treize années plus tard, le 27 avril 1717, et après la mort de ce grand architecte, survenue en 1708, que le Consulat se décida à prendre un parti relativement à la salle principale de l'Hôtel de-Ville.

La délibération qui eut lieu alors nous donne quelques-unes des raisons qui motivèrent un pareil retard, mais l'une d'elles est si singulière, qu'elle doit cacher la véritable, celle dont on ne voulait pas parler.

En effet, après avoir expliqué que la dépense résultant de l'exécution des premiers dessins serait d'un prix considérable, en engageant le Consulat dans une riche décoration d'ornements et de figures de marbre, on ajoutait à cette raison, qui est excellente, celle beaucoup moins sérieuse, que la décoration en marbre empêcherait dorénavant de placer nulle part, — les autres salles étant déjà garnies, — les portraits des personnes que la ville honore des dignités consulaires, marque de distinction qu'elle a l'habitude de leur accorder.

Par suite de ces considérations, le Consulat se décidait à préférer les ouvrages de menuiserie ornés de sculpture et de dorure, pour la décoration de la grande salle, aux ouvrages de marbre ordonnés en 1703, et arrêtait, du consentement du sieur Perret, que le prix fait qui avait été passé avec lui le 8 mars demeurerait nul et sans effet.

Dans cette délibération, qui est fort longue, il était dit encore qu'on n'aurait pas recours aux enchères ni à une adjudication publique, en raison du soin particulier que demandait l'exécution des ouvrages prévus, mais qu'après avoir entendu les principaux menuisiers de la ville, tant sur l'exécution des dessins préparés que sur le prix des ouvrages, comme il ne se présentait pas d'ouvriers plus intelligents ou plus capables qu'Antoine Robin et Claude Arnaud, lesquels avaient offert d'exécuter le dessin et le devis moyennant la somme de 18,300 livres, l'entreprise leur serait laissée, aucune offre plus avantageuse n'ayant été faite au Consulat lorsqu'il l'avait publiée en présence des autres entrepreneurs.

Le prix fait comprenait tous les ouvrages de sculpture, peinture au blanc de céruse et dorure à l'or fin, nécessaires pour trois faces seulement de la grande salle, la quatrième face où se trouvait la cheminée devant rester, comme elle l'était, incrustée de marbres; le bois employé pour les moulures devait être le bois de sapin, et pour les sculptures celui de tilleul; enfin, il était stipulé que le fond de la salle du côté du grand escalier serait terminé au mois de novembre suivant, et le reste une année après, le tout sous la conduite du sieur Claude Bertaud (1), voyer de la ville, qui sans doute était l'auteur des projets.

Le 5 mars 1720, le Consulat se décida à faire décorer, comme les trois autres faces, le quatrième côté de la salle qui renferme la cheminée; il ajouta en conséquence au prix fait précédemment une somme de 2,600 livres pour ce travail, qui fut exécuté par les premiers entrepreneurs; il fit encore un autre prix avec Michel Perrache, sculpteur, pour la sculpture en pierre, la peinture et autres fournitures, pour les armes du Roi (que supportaient deux Renommées plus grandes que nature), trophées et autres ornements placés au-dessus de la cheminée. Ces derniers travaux, qui firent sans doute disparaître complètement tout ce qui avait été exécuté

(1) Ce Claude Bertaud avait succédé le 22 octobre 1708, comme voyer de la ville, à Claude Bertaud, son père, démissionnaire, après avoir rempli les fonctions pendant trente-deux ans

pour la décoration de la grande salle sur les dessins de Mansard, fermèrent la longue période de la restauration de l'édifice, nécessitée par le grand incendie.

Mais, en terminant tout ce qui se rattache à cette restauration, nous allons reproduire la vue cavalière faisant partie de la gravure dont nous avons déjà tiré le plan et la façade sur la place des Terreaux, qui figurent aux pages 37 et 43. Cette vue complétera, pour nos lecteurs, les renseignements que nous tenions à donner sur l'état primitif du monument avant toute restauration.



A partir de ce moment et pendant une période assez longue, nous ne trouvons plus dans les archives municipales que la mention d'ouvrages d'entretien que nous allons énumérer rapidement.

En 1728, une somme de 1,200 livres est accordée à Joachim Verdier, peintre ordinaire de la Ville, pour le nettoyage des peintures altérées du grand escalier.

En 1740, Marc Chabry, sculpteur, reçoit 700 livres pour deux morceaux de sculpture placés sur la balustrade de la cour basse, du côté du jardin.

En 1752, le même Chabry est chargé, pour 240 livres, de l'exécution de deux têtes en pierre dure, ornées d'une coquille, placées aux fontaines attenantes à la façade des Terreaux de chaque côté.

En 1753, Ladouceur, maître tailleur de pierres, reçoit, pour la fourniture des pierres dures de choin de la fontaine entre la grande et la basse cour de l'Hôtel-de-Ville, 226 livres.

L'année suivante, le Consulat, qui avait décidé la construction d'une nouvelle salle de spectacle sur les plans de Germain Soufflot, la plaça dans le fond du jardin de l'Hôtel-de-Ville, pour cette raison que, « au lieu d'un jardin, triste, abandonné et qui n'est susceptible d'aucun agrément, étant « trop resserré et environné de tous côtés par des maisons fort élevées, on formera une place « quarrée et très agréable entre l'Hôtel-de-Ville et la façade de la nouvelle salle, ce qui procurera « un nouveau débouché dans le quartier le plus commerçant de la ville, etc. » Le jardin qui avait jusques là accompagné l'édifice municipal, mais qui avait perdu peu à peu tous ses avantages par suite de la construction successive dans tout son pourtour de très-grandes maisons, disparut donc à cette époque, et le monument resta isolé de toutes parts comme il l'est encore aujourd'hui.

Le Prévôt des Marchands, jusqu'à l'époque où nous sommes arrivé, n'était pas logé à l'Hôtel-

de-Ville, les seuls officiers municipaux qui y avaient des logements restaient en charge beaucoup plus longtemps que lui, et c'est sans doute à cause de cela que ce magistrat consulaire conservait ses appartements en dehors de cet édifice; mais le duc de Villeroy, alors gouverneur de Lyon, ayant manifesté le désir qu'il conviendrait à la dignité des fonctions du Prévôt des Marchands d'avoir son logement dans le monument dont nous nous occupons, il fut décidé en 1752 que ce magistrat s'y établirait, et, comme il n'y avait pas d'emplacement libre, on décida que Gaspard-Louis Bertaud (1), alors ingénieur voyer de la commune, évacuerait, pour le céder au Prévôt, le logement qui lui avait été assigné de même qu'à ses prédécesseurs.

Ce logement, qui se composait de quatre pièces, se trouvait au rez-de-chaussée, entre la porte du milieu de la grande cour et le grand escalier; on y réunit bientôt le logement du premier Mandeur du Consulat, placé sur la même ligne.

Cependant on reconnut que les locaux occupés par le Prévôt manquaient de clarté, mais surtout qu'ils n'étaient pas assez vastes pour l'importance du personnage, et en 1768 on transféra de l'aile sud en l'aile nord les appartements qui lui avaient été donnés, et on les étendit en y comprenant la pièce qui servait alors de corps-de-garde. Ils devaient donc occuper, si nous ne nous trompons, toute la longueur de la grande cour ainsi que le pavillon situé sur la place des Terreaux, du même côté.

Quelques années avant ces modifications aux logements de l'Hôtel-de-Ville, en 1760, le Consulat avait dû pourvoir à une restauration importante, au sujet de laquelle une divergence de vues s'était révélée entre le célèbre architecte Soufflot (2) et le Voyer de la ville, assisté de deux architectes nommés par le Consulat. Il s'agissait du portique qui sépare la cour basse de la place de la Comédie, à l'est de l'édifice.

(1) Gaspard-Louis Bertaud, fils de Claude Bertaud, avait succédé à son père, le 29 décembre 1733, comme son père avait succédé à son aïeul. Ce Gaspard Bertaud avait étudié à Paris; il fut admis à servir la ville, en concurrence et survivance de son père, sous le titre de « voyer ingénieur et « commis à la voirie. » Il fut remplacé à son tour par Jean-François Grand, le 14 juillet 1767.

(2) Jacques-Germain Soufflot naquit à Irancy, près d'Auxerre, le 22 juillet 1713, de parents fortunés qui lui firent donner une brillante éducation. Tout jeune il manifesta un goût très-vif pour les arts et en particulier pour l'architecture; il prit des leçons des meilleurs maîtres et résolut de faire un voyage en Italie. En s'y rendant, il s'arrêta à Lyon où il fit des connaissances et des amis, et où il resta quelque temps. Après avoir visité l'Italie et voyagé jusque dans l'Asie Mineure, il revint en France et se fixa à Lyon. Il y fut chargé de constructions importantes et y resta plusieurs années.

Le premier travail que Soufflot fit à Lyon paraît avoir été le dôme de l'église des Chartreux, dont il aurait même envoyé le dessin d'Italie; il succéda, pour l'exécution de ce travail, à l'architecte Ferdinand de la Monce, et il l'avait terminé en 1748. Le Consulat lui avait donné, en 1747, la direction des travaux de la Loge du Change, destinée à servir de lieu de réunion ou de Bourse aux négociants de la ville de Lyon; ce monument a changé depuis de destination, ayant été concédé, en 1803, aux protestants pour leur servir de temple. En 1754, Soufflot fut chargé de la construction d'une salle de spectacle à l'extrémité du jardin de l'Hôtel-de-Ville; mais cette salle, un peu petite à raison du peu d'espace dont l'artiste pouvait disposer, fut remplacée en 1828 par une salle plus grande, construite sur les dessins de M. Chenavard. En 1756, il commença les travaux du grand dôme de l'Hôtel-Dieu, dont la construction dura huit années et coûta 625,263 livres 17 sous 8 deniers.

Précédé d'une réputation méritée, Soufflot, qui était de l'Académie d'architecture depuis 1749, dut se fixer à Paris entre les années 1754 et 1756. En 1757 il reçut le cordon de Saint-Michel, fut nommé contrôleur et intendant général des bâtiments du Roi, et devint associé libre de l'Académie de peinture le 8 novembre 1760.

La construction de l'église Sainte-Geneviève avait été en quelque sorte mise au concours, les plans de Soufflot furent préférés et il fut chargé de cette magnifique construction; mais il ne put l'achever entièrement, et il mourut lorsque les travaux en étaient arrivés à la naissance du dôme, le 29 août 1780. Il fut inhumé dans la vieille église Sainte-Geneviève, mais le 19 août 1829 ses cendres furent transportées dans les caveaux du monument qui reste son plus beau titre à l'admiration de la postérité.

Soufflot était d'un caractère emporté et vif, mais aimant et généreux; sa dernière œuvre fut fortement critiquée, et il ressentit si vivement les observations qui lui furent faites, et qui n'étaient pas toujours impartiales, que ce fut, dit-on, la cause de la maladie de langueur à laquelle il succomba.

On lui doit encore à Paris la Faculté de droit, et il a écrit plusieurs ouvrages. Ce fut un artiste éminent, et quoiqu'il paraisse avoir mal calculé les bases sur lesquelles devait reposer le dôme de Sainte-Geneviève, et que l'architecte Rondelet ait dû plus tard les modifier en substituant des massifs aux colonnes et aux pilastres primitifs, lesquels avaient fléchi, Soufflot n'en reste pas moins, par la hardiesse de ses conceptions et la noblesse de son style, le plus grand architecte du XVIIIe siècle et le digne successeur des hommes distingués qui, sous Louis XIV, avaient illustré cette profession.

Dans un procès-verbal de la visite de cette partie du monument, que le sieur Bertaud, voyer, et les sieurs Munet et Degérando, architectes, avaient faite en présence du Prévôt des Marchands, le 10 mai 1760, on constatait que ce portique était ruiné par l'effet du temps et des infiltrations d'eaux pluviales, et que les dégâts commençaient à gagner les pavillons qui servaient d'appui aux portiques; puis, en précisant la manière dont la restauration devait être faite, on émettait l'avis que les revêtements anciens en pierre tendre des maçonneries, fussent enlevés et remplacés par des pierres dures posées sur champ, et retenues à la masse par des crampons de fer.

Ce procès-verbal obtint une certaine publicité, et fut communiqué à Soufflot, qui venait de diriger à Lyon les travaux de la salle de spectacle et faisait exécuter encore, en ce moment même, le grand dôme de l'Hôtel-Dieu. Soufflot n'approuvait pas le mode de restauration proposé, et nous rencontrons dans les archives communales, à la date du mois d'août de la même année, sinon les observations critiques que Soufflot avait pu faire, mais une réponse à ces critiques faite par un anonyme. Cette réponse nous rend ainsi compte du degré d'importance des objections du grand architecte, et lorsqu'il blâmait l'emploi de la pierre dure posée en délit, alternant avec la pierre tendre, il était certes dans le vrai. Cependant le Consulat n'en entreprit pas moins ces travaux tels que le procès-verbal les indiquait, c'est à-dire dans de si fâcheuses conditions, que, lors de la grande restauration que nous fûmes appelé à diriger, le portique était dans un état de ruine tellement menaçant, qu'une nouvelle restauration n'était dorénavant plus possible, et qu'il fallut le démolir et le reconstruire en entier en le prenant par la base, qui fut seule conservée

Le Consulat paraît, du reste, s'être trouvé à cette époque sous l'influence de fâcheuses inspirations relativement à notre monument, puisque le 28 décembre 1768, quelques années après la prétendue restauration dont nous venons de parler, il permit à Jean-Antoine Morand (1) de construire à ses frais des petites boutiques en pierre de taille (2), au droit des deux pavillons de l'Hôtel-de-Ville, du côté de la place de la Comédie. Cette permission fut donnée à cet architecte afin qu'il tirât parti de la location de ces boutiques, en indemnité de ce que la Ville ne lui avait pas payé les honoraires qu'elle lui devait au sujet de la construction du théâtre, et pour la direction des peintures et des décorations de cette nouvelle salle.

(1) Jean-Antoine Morand est né à Briançon en 1727. Il quitta la maison paternelle à l'âge de treize ans, afin d'échapper, dit-on, aux instances que faisait sa famille pour lui faire suivre la carrière ecclésiastique, et vint à Lyon où il se fixa et étudia l'architecture. A l'âge de dix-sept ans, en 1744, Morand était déjà employé par la ville de Lyon, à l'occasion des fêtes qu'elle donna à propos de la convalescence du roi Louis XV; plus tard, en 1756, ses talents furent encore mis à contribution à l'occasion de la prise du port Mahon.

Elève de Servandoni, auprès duquel il avait étudié la décoration, il le fut aussi de Soufflot et devint son ami. Ce dernier, en partant de Lyon pour aller habiter Paris, lui laissa le soin de terminer la salle de spectacle dont il avait donné les plans, et plusieurs maisons du quai Saint-Clair. En 1759, cet artiste fut appelé à Parme, pour construire un théâtre, à l'occasion du mariage de l'Archiduchesse avec l'Empereur. Sa réussite fut complète et mit le sceau à sa réputation

Morand est l'auteur d'un plan de Lyon gravé et portant la date de 1776, qui est plein d'intérêt en raison des améliorations qu'il indique et dont la plupart ont été réalisées depuis. Ainsi, Morand avait projeté les belles lignes de quais qui enserrent les deux rivières, il avait prévu la rue Centrale et la rue de Bourbon, qui ne furent exécutées que trois quarts de siècle après; il avait fait pour les Brotteaux des tracés de rue qui ont été suivis en grande partie.

Afin de hâter la réalisation de la mise en valeur des terrains situés au-delà du Rhône, il avait proposé aux Echevins, qui l'avaient acceptée, la construction d'un pont en charpente, d'un système dont il était l'inventeur. Ce pont fut livré à la circulation le 7 avril 1775; il porte le nom de son auteur, et malgré les attaques qu'il subit pendant le siége, et surtout malgré les rudes assauts que les glaces ou les eaux débordées du fleuve lui ont fait subir en maintes circonstances, il présente toujours la même solidité.

Monsieur, depuis Louis XVIII, passant à Lyon en 1775, fit obtenir à Morand la décoration de Saint-Michel; mais les distinctions qu'il avait reçues et la notoriété qui entourait son nom, ne firent que le désigner davantage aux fureurs révolutionnaires: proscrit après le siége, il fut jeté en prison et porta sa tête sur l'échafaud le 24 janvier 1794.

(2) Ces boutiques ont disparu au moment de la restauration générale que nous avons rappelée plus haut; elles étaient devenues propriété de la ville, au terme de leur concession, qui avait été fixée à trente années, à partir du 1er janvier 1769

Mais si, à cette époque, le Consulat ne paraissait plus porter à notre monument qu'un intérêt médiocre, en revanche il n'oubliait pas ce qui pouvait faciliter les plaisirs de ses membres; en effet, il décidait le 21 novembre 1775, sur la proposition de son premier Echevin, M. Torrent, qu'il n'y avait pas eu jusque-là, dans l'Hôtel-de-Ville, de local convenable pour donner des banquets, et que, puisque l'appartement occupé par M[me] veuve Perrichon (femme de Camille Perrichon, ancien Prévôt des marchands et procureur général de la ville) allait être abandonné, il convenait de le réserver en son entier, tant « pour servir de lieu d'assemblée, lors des repas « du corps de ville, et de local pour la direction des octrois et voirie de cette ville, et à tous « autres objets d'utilité publique auxquelles le Consulat jugera à propos de le destiner. »

Il paraît que cette dame Perrichon, qui avait même après la mort de son mari conservé un logement à l'Hôtel-de-Ville, ce qui indique plus que de la tolérance de la part du Consulat, n'était pas la seule à occuper, sans y avoir droit, des locaux dans cet édifice, au détriment de la chose publique, puisque M. de Clugny, au nom de Turgot, écrivait à M. de Flesselles, intendant de Lyon, le 23 juillet 1776, qu'ayant reçu les plans de l'Hôtel-de-Ville qui avaient été demandés au Prévôt des marchands, avec l'idée que la disposition des logements entrerait pour beaucoup dans les projets d'économie (1) dont ils étaient occupés, il renvoyait ces plans en faisant remarquer que, si on avait indiqué le nom des personnes qui logeaient actuellement dans l'Hôtel, on avait oublié, pour la plupart, d'observer à quel titre elles y demeuraient.

Ainsi, les logements accordés dans le monument avaient donné lieu à de grands abus; faut-il s'en étonner? Ne devons-nous pas y voir déjà les symptômes de ce relâchement général qui envahissait toutes les institutions du pays? L'ancienne société française, avec ses grandeurs et ses misères, allait disparaître, et la Révolution s'approchait.

Elle se préparait déjà, et bientôt, au milieu des événements les plus considérables, l'intérêt attaché à l'Hôtel-de-Ville de Lyon allait être mis en oubli. Nous devons donc arrêter ici le troisième chapitre de cette histoire; mais avant de le clore, il nous plaît de rappeler quelques actes du Consulat, l'un à la date du 19 juin, le second à celle du 14 août 1777, et le dernier en l'année 1783, qui terminèrent plus honorablement que ceux qui précèdent, la longue série de faits relatifs à notre édifice.

Le premier de ces actes fut la restauration de la galerie qui sépare les deux cours du monument, à la suite d'une constatation faite par le Voyer de la ville. Là, comme au portique de la cour basse, les eaux qui s'étaient infiltrées par le dallage de la terrasse, avaient fait de nombreux dégâts.

Le nommé Jean Morfeuillet, entrepreneur de bâtiments, eut l'adjudication de ce travail, pour le prix de 5,440 livres.

Mais le second acte que nous venons de mentionner, et qui fit le plus grand honneur au Consulat, fut la délibération par laquelle il décida que l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de la ville, tiendrait dorénavant ses séances particulières dans de nouvelles salles qu'on lui accordait, et qui se trouvaient placées au premier étage de l'aile nord de l'édifice, depuis son extrémité orientale jusqu'aux archives. Ce fut à l'occasion de la donation faite à l'Académie, par M. Adamoli, de sa bibliothèque, de son médailler et de sa collection d'histoire naturelle, qu'après

(1) Vers cette époque, les sommes fournies à l'Etat par la ville de Lyon et les pertes qu'elle avait essuyées par la différence du prix d'achat à celui de la vente des blés acquis à l'étranger, pour la subsistance de ses habitants, l'avaient épuisée à ce point qu'elle devait alors près de 30 millions en capitaux, outre plus de 1,800,000 livres, dont son receveur se trouvait en avance pour la partie seule des grains. C'est à cette situation critique que la lettre précédente fait allusion.

avoir pris l'avis de Mgr Bertin et en avoir reçu une lettre de charge, datée de Versailles, le 6 avril 1777, le Consulat arrêta, le 14 août de la même année, les clauses et conditions qui réglaient toute cette affaire.

Les nouvelles salles concédées par la ville devaient recevoir la bibliothèque et les autres objets laissés par M. Adamoli, et aussi un cabinet d'histoire naturelle que la ville avait acquis d'un M. Pestalozzi, et dont elle confiait le soin à l'Académie, celle-ci promettant de recevoir dans une des salles qui lui étaient remises, MM. les associés fondateurs de l'Ecole royale de dessin et de géométrie, pour la distribution des prix, et les assemblées publiques qui seraient jugées nécessaires.

En raison de cette concession faite par la ville, il était convenu encore que l'Académie ne tiendrait plus que ses séances publiques dans la salle Henry IV, dite des Portraits, qui lui avait été accordée par délibération du Consulat, en date du 14 août 1758.

On trouve au bas de cet acte les signatures de Riverieulx, Rast, Muguet l'aîné, Blaud et Coste, Prévôt des marchands et Echevins, et celle de la Tourette, directeur et secrétaire de l'Académie, et de Bory, son secrétaire perpétuel.

Enfin, en l'année 1783, Pierre Lefebvre, né à Paris en 1726, de la congrégation de l'Oratoire, et qui était chargé de la direction du Collége de la Trinité (le Lycée actuel), membre ordinaire de l'Académie depuis 1778, fut chargé — les actes consulaires ne disent pas par qui — de tracer dans la grande cour de l'Hôtel-de-Ville une méridienne à temps moyen. Cet ouvrage, qui exigea de la part du savant religieux beaucoup de soin et de travail, fut exécuté avec une rare perfection et s'est conservé jusqu'à présent. Lefebvre ne survécut pas longtemps à son œuvre et mourut bientôt après, en l'année 1789, à Lyon même.



CHAPITRE QUATRIEME

PRÈS l'incendie dont l'Hôtel-de Ville de Lyon avait eu tant de peine à se relever, nous avons vu dans le chapitre précédent que le Consulat n'avait fait à ce monument que les ouvrages d'entretien les plus rigoureusement nécessaires, sauf des travaux d'installation intérieure pour le Prévôt des marchands et pour recevoir l'Académie, mais la situation détestable des finances de la ville et plus encore les troubles qui précédèrent la Révolution, et enfin cette dernière elle-même, portèrent à notre édifice le coup le plus funeste, non-seulement par l'abandon qu'il subit et qui était le résultat du malheur des temps, mais encore par toutes les déprédations que les passions politiques et la guerre civile lui firent supporter.

Le 30 juin 1789 survinrent les premières émeutes; le peuple, accablé d'impôts, se rua sur les barrières d'octroi et les détruisit. Restées sans répression, ces agitations en provoquèrent de nouvelles; l'émotion populaire gagna l'intérieur de la ville, les clubs se formèrent, et le 7 février 1790, après un pillage d'armes à l'Arsenal, une foule considérable se porta sur l'Hôtel-de-Ville, animée des plus mauvaises intentions contre Imbert Colomès, devenu maire de Lyon après Tholozan de Montfort, qui en avait été son dernier prévôt des marchands.

Chaque jour apportait son événement dans ce grand conflit d'un état social qui s'écroulait.

Les masses, auxquelles manquaient tout à coup les anciennes lois, étaient la proie du premier agitateur venu; sans foi dans le présent, sans gouvernail et sans frein, elles allaient au hasard et sous le coup des incidents les plus fortuits, s'habituant de plus en plus à appuyer leur droit sur la violence et à ne plus compter que sur les surprises que la force pouvait leur donner.

Le 8 juillet on planta sur la place des Terreaux le premier arbre de liberté; le 25, des attroupements forcèrent l'Hôtel-de-Ville en y déployant le drapeau rouge, et ce ne fut que le 27 qu'un peu d'ordre fut rétabli par l'arrivée de quelques régiments suisses et des gardes nationales des villes voisines.

Les maires de Lyon se succédaient rapidement; après Imbert Colomès vint Palerne de Savy et, bientôt après, Louis Vitet, médecin de grand savoir et partisan enthousiaste de la Révolution. Vitet était populaire, mais que pouvait la popularité contre les passions de cette époque, que des événements terribles surexcitaient et poussaient au paroxysme?

Le 20 juin, la famille royale quittait les Tuileries, mais arrêtée à Varennes elle rentrait de force à Paris, se trouvait bientôt décrétée d'accusation et enfin mourait victime sur l'échafaud révolutionnaire. Lyon suivait toutes les phases de la Révolution; il régnait alors dans cette ville une espèce de ballotage entre ceux qui la voulaient maîtrisée par la loi, et les clubs démagogiques qui ne connaissaient que la violence.

Ces derniers, sous le nom de Jacobins, y dominaient de plus en plus, sous la conduite de Chalier; mais leurs excès soulevèrent la partie honnête de la population; la garde nationale se réunit; elle attaqua, le 29 mai 1793, dans un combat en règle, sous la conduite de Madinier, l'Hôtel-de-Ville, où la commune s'était retranchée, et après un véritable siége s'en empara, renversa la municipalité que dirigeait comme maire un nommé Bertrand, associé de Chalier, et constitua une nouvelle administration communale.

Le monument qui fait l'objet de cette histoire ne fut pas épargné pendant ces événements terribles; un boulet de canon brisa son portail, enfila le vestibule et causa de grands dégâts; un autre entama la corniche de la salle dans laquelle le Comité de salut public s'était enfermé; mais d'autres dévastations avaient eu lieu pendant que la Commune révolutionnaire était dominante dans la cité, et avant de passer outre, nous devons en faire le récit.

Le 9 septembre 1792 on avait fait, le matin, au Champ-de-Mars des Brotteaux, sur l'autel de la Patrie et à l'occasion d'une de ces fêtes civiques sous le faux éclat desquelles on cherchait vainement à couvrir par de vaines cérémonies l'anéantissement du commerce, la perturbation de tous les intérêts et une misère qui devenait de plus en plus générale, un auto-da-fé des titres de noblesse ou blasons, et des portraits des échevins, des gouverneurs, archevêques et autres personnages illustres, qui se trouvaient à l'Hôtel-de Ville et qui étaient l'œuvre des Pauthot, Blanchet, Leblanc, etc. On avait réuni à ces objets, précieux par le souvenir et le talent de leurs auteurs, un grand nombre de diplômes et de titres généalogiques, enlevés des archives municipales, et comme un excès en entraîne facilement un autre, la foule excitée assassina, ce même jour, huit officiers qu'elle alla arracher aux prisons du château de Pierre-Scise, quoiqu'ils eussent été reconnus innocents des charges relevées contre eux. Ce fut sans doute à peu près à la même date que la statue de Louis XIV, œuvre du sculpteur Chabry, et les médaillons en bronze de Warin, disparurent de la façade sur la place des Terreaux. L'année suivante, Chinard (1) fut chargé de remplacer dans le

(1) Le sculpteur Joseph Chinard est né à Lyon le 12 février 1756; il y est mort le 19 mai 1813. A quatorze ans, il entrait à l'Ecole royale des Beaux-Arts de cette ville, et après y avoir remporté plusieurs prix, il passait dans l'atelier de sculpture de Blaise. Chinard, vers 1780, fit son premier voyage en Italie; il concourut à Rome pour le prix de sculpture offert par l'Académie de Saint-Luc et eut l'honneur de l'emporter sur tous ses rivaux.

Il revint à Lyon vers les derniers mois de 1789, pour faire à Rome, à la fin de 1791, un second voyage, pendant lequel il fut incarcéré au château Saint-Ange, du 23 septembre au 13 novembre 1792, en raison des doctrines de la Révolution, qu'il avait épousées avec chaleur. Mais éloigné en même temps du terrorisme, Chinard, de retour à Lyon, fut, après le siége, soupçonné de modérantisme et jeté en prison par le tribunal révolutionnaire. Il n'en sortit qu'après une détention de six mois et sur la présentation d'une petite statuette figurant l'Innocence, qu'il fit en prison, pour intéresser ses juges, il put alors reprendre ses travaux, et concourut, avec Hennequin, à la série des fêtes nationales dont on cherchait à recouvrir toutes les misères de cette époque agitée.

Revenu d'un troisième voyage qu'il fit à Rome en 1800, Chinard fut nommé membre de l'Académie de Lyon. Le retour à la tranquillité était favorable aux arts; bientôt il fut chargé de travaux importants dont les principaux furent le buste de Desaix, celui de M[me] Verninac, un groupe de l'Amour sur les flots. Le 25 janvier 1807, il fut nommé professeur de sculpture à l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon; en 1811, il fit en

tympan l'image de la royauté, que la Révolution victorieuse avait fait disparaître, par les figures en plâtre de la Liberté et de l'Egalité; mais il ne reste aucun dessin de cette œuvre qui, dit-on, n'avait pas un grand mérite, et nous ignorons l'époque précise où elle disparut à son tour.

Le 28 août précédent, à trois heures du soir, on avait renversé la statue équestre de Louis XIV, due au sculpteur Desjardins (1), qui ornait la place Bellecour, mais on conserva et on transporta à l'Hôtel de-Ville, où elles sont restées depuis, dans le grand vestibule voûté du rez-de-chaussée, les deux statues en bronze du Rhône et de la Saône, appuyées latéralement au piédestal de la statue de Louis XIV, et qui étaient l'œuvre des deux frères Guillaume et Nicolas Coustou (2), neveux du célèbre Antoine Coysevox (3).

marbre une statue colossale, pour la douane de Marseille; en 1812, un modèle en plâtre de la statue colossale du général Cervoni, pour le pont de la Concorde, à Paris; enfin, il exécuta, pour l'arc de triomphe du Carrousel, la statue, justement estimée, du Carabinier.

Chinard a laissé beaucoup d'ouvrages en terre cuite, notamment des médaillons; il n'est pas douteux qu'avec les heureuses qualités d'imagination et de goût qui le caractérisaient, il eût produit, à une époque moins agitée, des œuvres plus remarquables. Quoi qu'il en soit, il en a laissé assez pour qu'il puisse prendre place parmi les sculpteurs les plus distingués de Lyon. — (*Biographie universelle*, tome VIII, page 157, et autres documents.)

(1) Martin van den Bogaert, ou Bogaerts est né à Breda (Hollande), en 1640. Venu jeune à Paris, il traduisit et francisa son nom en celui de Desjardins; telle est l'orthographe qui est du moins admise communément; cependant on connaît de cet artiste deux signatures, dont l'une, donnée le 10 octobre 1671, lorsqu'il tint sur les fonds de baptême, à Saint-Germain l'Auxerrois, une fille de François Girardon, est sous cette forme : Martin de Jardins, dans l'autre, en date du 7 septembre 1687, à l'occasion du baptême de Marie-Anne, fille du sculpteur Simon Hurtrelle il écrit : Des Jardins. Le registre de Saint-Germain-l'Auxerrois le fait mourir le 2 mai 1694, « à l'âge de cinquante-cinq ans. » Son corps fut inhumé dans cette église, et son cœur transporté dans le caveau du chœur de celle de Saint Laurent.

Desjardins avait un grand talent de sculpteur; il fut surtout célèbre par des monuments en bronze importants, tels que la statue de Louis XIV, placée sur la place de Bellecour, à Lyon, et celle du même roi, qui décorait la place des Victoires, à Paris, toutes deux ont disparu pendant la période révolutionnaire, et leurs débris ont servi à faire des canons.

Martin Desjardins eut un fils, Jacques Desjardins, qui était sculpteur comme lui, mais qui paraît avoir peu produit, et un neveu, nommé aussi Jacques Desjardins, qui était contrôleur des bâtiments du roi de Marly — (*Dictionnaire de Biographie et d'Histoire*, *Biographie universelle*, etc.)

(2) Nicolas et Guillaume Coustou sont nés à Lyon, tous les deux, de François Coustou, habile menuisier-sculpteur, et de Claudine Coysevox, sa femme, sœur du célèbre sculpteur de ce nom; le premier en 1658, et le second vingt ans après, en 1678. Nicolas, après avoir pris, chez son père, les premières notions de son art, vint à Paris, à l'âge de dix-huit ans, recevoir les leçons de Coysevox, son oncle. Ayant remporté le grand prix de l'Académie, à l'âge de vingt-trois ans, il se rendit à Rome, avec une pension du roi. En 1693 il fut reçu de l'Académie et mourut en 1733, à l'âge de soixante-quinze ans. Le second fut aussi élève de Coysevox, comme son frère, il partit pour Rome avec une pension du roi; mais des tracasseries l'empêchèrent d'en jouir, et il fut obligé, pour vivre, de se livrer, dans cette capitale, à des travaux lucratifs. De retour à Paris, il entra à l'Académie, et mourut le 22 février 1746.

Les deux Coustou ont eu l'existence la plus laborieuse et on leur doit de nombreux travaux; Guillaume, le plus jeune, fut peut-être le plus habile, mais tous deux eurent un remarquable talent et ils sont des premiers dans cette pléiade d'artistes qui entourait Louis XIV.

Il serait trop long d'énumérer leurs œuvres; pour le premier, les principales sont un groupe représentant la jonction de la Seine et de la Marne, destiné aux jardins de Marly, d'autres groupes de retours de chasse, aujourd'hui aux Tuileries, ainsi que le précédent, des tritons pour la cascade rustique de Versailles, une descente de croix placée au fond du chœur de Notre-Dame, la figure en bronze de la Saône, placée au piédestal de la statue de Louis XIV, à Lyon. Pour le second : les figures de Daphné et d'Hyppomène, pour les jardins de Marly, deux groupes formés chacun d'un cavalier arrêtant un cheval, placés aujourd'hui à l'entrée des Champs-Elysées, un Bacchus pour le jardin de Versailles, un bas-relief dans la chapelle de ce palais; il acheva le bas-relief du passage du Rhin, commencé par son frère fit celui qui décore la porte des Invalides et beaucoup d'autres travaux importants. Le bronze représentant le Rhône, qui ornait un des côtés du piédestal de la statue de Louis XIV, à Lyon, et qui faisait pendant à celui de la Saône, par son frère, se trouve aujourd'hui, avec ce dernier, dans le grand vestibule de l'Hôtel-de-Ville.

Guillaume Coustou eut plusieurs enfants, parmi lesquels un fils, Guillaume II, sculpteur, né en 1716, reçu à l'Académie le 28 juillet 1742, et mort le 13 juillet 1777, et un autre fils, Pierre-Charles Coustou, inspecteur des bâtiments du roi et architecte. Ce dernier eut un fils, Guillaume-Nicolas, qui continua la carrière de son père, et fut chevalier de l'ordre du Roi. — (*Biographie universelle ancienne et moderne.*)

(3) Antoine Coysevox naquit à Lyon en 1640, d'une famille qui était d'origine espagnole; il est mort à Paris le 10 octobre 1720 âgé de plus de 80 ans, ayant produit, dans cette longue carrière, un si grand nombre d'ouvrages, que leur énumération donnerait à cette notice une longueur qu'elle ne doit pas comporter. Une de ses premières productions fut une statue de la Sainte-Vierge, qui se trouve aujourd'hui dans l'église de Saint-Nizier, à Lyon, et qu'il exécuta, dit-on, à dix-sept ans. Bientôt après, il se rendit à Paris et se mit plus particulièrement sous la direction du sculpteur Lerambert, ami de Lebrun et de Lenôtre. A vingt-sept ans, il fut appelé en Alsace, et chargé par le prince évêque de Strasbourg,

Le parti modéré l'avait emporté à Lyon sur les Montagnards ou Jacobins, tandis qu'à Paris ces derniers avaient triomphé; Lyon fut donc bientôt mis à l'index auprès du Gouvernement; on le représenta comme entaché de sentiments aristocratiques et même de royalisme, et des Commissaires envoyés par la Convention pour connaître l'état des esprits ne firent qu'envenimer la situation par des rapports empreints d'exagération. La tête de Chalier était tombée avec celles de quelques clubistes, après la chute du parti qu'ils personnifiaient, le mouvement Girondin s'était affermi de plus en plus dans la ville, tandis que les Jacobins dominaient, au contraire, à la Convention; celle-ci voulut imposer à Lyon une soumission déshonorante que cette dernière dut refuser. Le siége de la ville fut entrepris par les armées révolutionnaires; il fournit à la population l'occasion de montrer tout ce que peuvent valoir des citoyens qui combattent pour leurs droits et pour la justice, en leur donnant la force de soutenir une lutte disproportionnée, du 8 août au 9 octobre 1793, avec 8 ou 10,000 hommes, sans habitude des armes, contre une armée de 60,000 hommes, parmi lesquels se trouvaient des soldats aguerris. Mais le siége, conduit à la fin avec la plus impitoyable énergie, fit un mal affreux à la ville : des quartiers entiers furent incendiés et détruits par le bombardement, les édifices publics souffrirent tous; l'Hôtel de-Ville ne fut pas épargné et les dévastations qu'il reçut sont restées apparentes jusqu'au moment de la dernière restauration qui en fut entreprise.

Après le siége, la Convention, folle de vengeance contre les Lyonnais qui avaient tenu en échec pendant soixante jours les armées républicaines, voulut détruire leur ville, et elle rendit ce fameux décret : « *Lyon n'est plus*, » qui atteste le paroxysme d'une rage heureusement impuissante. La réaction jacobine ensanglanta la cité; décimées par la hache du bourreau ou par les fusillades en masse, peu de familles furent épargnées, et jusqu'à la chute de Robespierre, les ruines s'ajoutèrent aux ruines, et les dégâts matériels aux édifices publics furent les conséquences les moins graves de la victoire du parti montagnard.

Toute compression violente entraîne sa réaction, et celle-ci, après le 9 thermidor, fut à Lyon accompagnée des mêmes excès qui avaient été reprochés aux Jacobins; en résumé, l'ordre ne se rétablit que lentement dans cette ville où les hommes les plus considérables avaient disparu, où les intérêts avaient été si violemment comprimés, où la notion du bien et du mal, la conscience publique enfin, avaient perdu leurs appuis normaux et leur foi dans les destinées du pays.

Le monument municipal par excellence, l'Hôtel-de-Ville, avait été associé plus que d'autres à toutes les destinées de la cité; privé d'une partie des œuvres d'art qui le décoraient, pillé et pollué par les mains de la populace, criblé par les projectiles de la guerre des rues, écrasé enfin par les bombes du siége, il avait survécu néanmoins; mais, nous l'avons vu encore ainsi dans notre jeunesse, quels n'étaient pas l'abandon et la ruine dans lesquels il était tombé?

Un événement funeste vint lui porter le dernier coup; le 14 juillet 1803, un nouvel incendie éclata dans la grande salle, et cette fois encore, comme en 1674, le monument faillit périr en entier.

François de Furstemberg, de travaux importants en son palais de Saverne. Coysevox y resta quatre ans, puis il revint à Paris, qu'il n'a plus quitté depuis, pour exécuter, sous Colbert et ses successeurs, les ouvrages les plus considérables et les plus variés dans les palais et jardins de Marly et de Versailles et dans plusieurs églises de Paris. Reçu à l'Académie en 1676, il y fut d'abord professeur, puis successivement recteur, directeur et enfin chancelier perpétuel. Aussi recommandable par ses qualités morales que par son talent tout à fait supérieur, cet artiste a laissé la mémoire la plus respectée parmi ses contemporains, et malgré la perte d'un assez grand nombre de ses œuvres au milieu de la tourmente révolutionnaire, nous pouvons apprécier ce qu'il valait, et le considérer comme un des premiers sculpteurs du siècle de Louis XIV. — (*Biographie universelle*, *etc.* — Recherches historiques et statistiques du département du Rhône, 1825

Voici ce que nous apprend à ce sujet le *Bulletin de Lyon* (nº 85), du 27 messidor an XI :

« Le 25 de ce mois, jour anniversaire de la prise de la Bastille, une fête publique avait été « célébrée, en conformité de la loi du 3 nivôse an VIII. Des danses sur la place Bonaparte « (Bellecour), des évolutions militaires dans la plaine des Brotteaux, des salves, des illuminations « avaient rempli et terminé la journée. On avait admiré l'illumination de la façade de l'Hôtel- « de-Ville. A dix heures du soir, cette brillante illumination devint fatale. Un incendie, allumé « par les lampions, éclate, menaçant et terrible. Le feu se déclare au-dessus de la grande salle « presque au milieu de la façade. Malheureusement, un vent du nord souffle avec force et « augmente l'activité de la flamme. L'alarme se répand, la charge (la générale) bat, le beffroi sonne, « le tocsin rassemble bientôt une population nombreuse et les secours d'usage. Dans le principe, « au milieu de l'effroi général et des cris, ces secours paraissaient lents à administrer; mais ils « se multiplient, deviennent rapides et sont si bien dirigés, qu'après de grands efforts on parvient « à maîtriser l'incendie. Le corps des pompiers, la garnison, les Frères de l'Hôpital, tous les « citoyens redoublent de zèle et de dévouement; chacun croit défendre sa propriété particulière « en défendant la propriété commune. Quel malheur, disait on de toutes parts, les orages révo- « lutionnaires ont renversé tous nos édifices, celui-là restait seul, et voilà le feu qui nous l'enlève. « Cette idée donne à tous les cœurs une nouvelle énergie; et, soit par l'effet des secours, soit « par tout autre concours; l'incendie s'éteint après trois heures d'activité..... On évalue à « 100,000 francs le dommage causé par cet événement. La grande salle et les deux pièces « attenantes (1), nouvellement réparées et décorées, ont été entièrement dévastées par le feu ou « par les précautions que suggérait la prudence. Les murs seuls restent, mais ils n'ont point été « assez endommagés pour ne pouvoir plus servir. Tous les papiers que renferment les nombreux « corps d'archives ont été préservés; pas une feuille n'est devenue la proie des flammes, et dans « le cas, d'ailleurs, où l'incendie aurait gagné les ailes du bâtiment, on aurait eu le temps de « prendre les mesures nécessaires pour conserver les titres les plus précieux. »

Cependant on s'occupa bientôt des moyens de restaurer la grande salle qui avait été incendiée. M. Cochet, architecte, membre de l'Académie de Lyon, dans une brochure datée de l'an XI (1803), développe les raisons qui lui font combattre les idées de ceux qui auraient voulu la couvrir par une voûte en maçonnerie, en observant avec beaucoup de sens que les murs qui l'encadrent n'ont pas été établis pour soutenir la poussée d'une construction de ce genre.

Il se détermine pour qu'on établisse une voûte en bois enduite de stuc à l'intrados, et il ajoute que la salle, telle qu'elle était avant l'incendie, n'ayant dans sa décoration aucun caractère qui pût la mettre au rang des ouvrages de goût, il conviendrait de garnir ces murs de seize grandes colonnes d'ordre corinthien, portées sur des piédestaux, entre lesquelles seraient établis des gradins. Ces colonnes, couronnées d'un riche entablement sur lequel on représenterait en sculpture les principaux traits de l'histoire de Lyon, devraient porter une voûte d'arête, enrichie de peintures allégoriques. Le stuc imitant les marbres les plus précieux, les bronzes et les bois les plus rares, les draperies de soie brodées d'or pour les jours de cérémonie, auraient complété un ensemble d'une grande richesse; mais, à nos yeux, l'établissement de colonnes détachées des murs et occupant par ce motif un espace précieux, ne pouvait qu'altérer les proportions de la salle, qui sont loin de pouvoir être modifiées impunément.

Ce projet n'eut pas de suite, et la grande salle, après que le plancher qui la recouvrait eut été

(1) Les deux pièces attenantes, qui sont les salles Henri IV et Louis XIII ne souffrirent pas de l'incendie, fort heureusement, mais seulement des secours par lesquels on le combattait.

rétabli, fut simplement garnie de grands châssis de bois, recouverts de toiles peintes à la détrempe dans toute leur hauteur, décoration qui, toute provisoire qu'elle devait être, dura cependant jusqu'à l'année 1864.

On avait placé au sommet du beffroi de l'Hôtel-de-Ville, nous ignorons à quelle époque, une statue en bois de Mercure, symbole du commerce, qui n'avait, paraît-il, aucune analogie avec les ornements d'architecture qui décorent cet édifice; un orage la renversa en 1806 (1) et elle ne fut jamais relevée, mais seulement remplacée par le drapeau national qui existe encore.

Bien des années s'écoulèrent sans qu'il fût question de faire disparaître de l'édifice municipal les nombreuses avaries qu'il avait reçues par le fait des discordes civiles; l'Empereur Napoléon Ier, qui avait fait beaucoup pour aider la ville de Lyon à se relever de ses ruines, avait vu sombrer l'édifice gigantesque de sa puissance sous les coups de la coalition. Le sol de la France avait été envahi par les armées étrangères. L'Empire enfin avait disparu et la Restauration des Bourbons s'était accomplie avant qu'il eût été pris aucune mesure relativement à l'Hôtel-de-Ville.

Cependant, le 19 octobre 1820, le baron Rambaud, alors maire de Lyon, fit au Conseil municipal un rapport dans lequel il rappelait qu'à la séance du 12 du même mois il avait proposé l'érection d'un monument sur l'une des places publiques de la ville, en mémoire de la naissance du duc de Bordeaux, mais que les objections faites contre l'établissement d'une fontaine (2) au milieu de la place des Terreaux avaient déterminé le Conseil à ajourner sa délibération à ce sujet.

Le Maire proposait : 1° de placer dans le médaillon, autrement dit le tympan de l'attique de la façade principale de l'Hôtel-de-Ville, un sujet allégorique à la naissance du duc de Bordeaux; 2° de rétablir en grand les armes de France dont cet attique était surmonté avant 1793; 3° d'établir au milieu des deux avant-corps de cette même façade deux piédestaux en marbre sur lesquels seraient placés les deux bronzes représentant le *Rhône* et la *Saône*, qui sont sous le vestibule de l'Hôtel-de-Ville, et auxquels on conduirait une quantité d'eau suffisante pour former deux fontaines toujours jaillissantes.

Le Conseil municipal renvoya à une Commission spéciale (3) l'examen de la proposition de M. le Maire, pour qu'il lui soit fait un rapport dans une prochaine séance.

Le Conseil municipal se réunit de nouveau le 27 octobre, et, sur le rapport qui lui fut fait par M. Degérando, il décida qu'un bas-relief, dont le sujet devait être Louis XVIII présentant le duc de Bordeaux à la France, serait placé dans le tympan de l'Hôtel-de-Ville, et qu'il serait surmonté des armes de France telles qu'elles étaient avant la Révolution. Il arrêta encore qu'on élèverait au milieu des deux avant-corps de la façade sur la place des Terreaux, deux fontaines monumentales, accompagnées d'inscriptions commémoratives; enfin, le Conseil exprimait le désir qu'un concours fût ouvert pour la présentation des plans, dessins et devis, ainsi que pour le choix des artistes chargés de l'exécution, et il émettait le vote des fonds nécessaires, en chargeant le Maire de prendre toutes les dispositions indispensables à l'exécution de sa délibération.

Le baron Rambaud paraît n'avoir pas donné suite immédiatement à cette décision du Conseil municipal, puisqu'on ne rencontre pas, avant la séance du 22 janvier 1822, des traces de la mise en exécution de ce projet.

Le Maire exposa, dans cette séance, que pour répondre au vote du 27 octobre 1820, par lequel

(1) *Bulletin de Lyon*, n° 87, 1er novembre 1806.

(2) On avait parlé, dans la séance du 12 novembre, d'utiliser les deux statues du *Rhône* et de la *Saône* pour la décoration de cette fontaine.

(3) Cette Commission était formée de MM. de Ruolz, Magneval et Mottet-Degérando.

le Conseil municipal avait arrêté l'établissement, dans le tympan de l'Hôtel-de-Ville, d'un bas-relief dont le sujet serait saint Louis (ce n'était plus Louis XVIII) présentant le duc de Bordeaux à la France, il avait voulu profiter du séjour à Lyon de M. Lemot (1), et l'avait invité à se charger du bas-relief en question; ce dernier ayant accepté, le Maire était entré en correspondance avec lui, après son retour à Paris, et il présentait au Conseil le dessin qu'il en avait reçu et les conditions faites par l'artiste. Ce dernier demandait dix-huit mois pour l'exécution, et dix mille francs, payables en trois termes, avec la fourniture des pierres de taille et les échafaudages nécessaires pour la sculpture. Le Conseil accepta la proposition du Maire et, dans la même séance, il l'autorisa à faire avec Lemot une convention, au prix de 10,000 francs, pour l'exécution du bas-relief; toutefois, il exprimait le désir qu'il fût apporté quelques changements au dessin de Lemot, quant à la position des deux figures de la *France* et de *saint Louis*, en invitant le Maire à faire part au sculpteur de ces observations.

Mais l'éminent artiste Lemot mourut en 1827, avant d'avoir rien commencé, et le Conseil municipal fut de nouveau saisi de la question, le 20 juillet suivant, par un rapport du Maire, qui était alors M. de Lacroix Laval.

Voici ce rapport, qui ne manque pas d'intérêt.

Après avoir rappelé les votes du 27 octobre 1820 et du 4 janvier 1822, ainsi que le traité passé avec Lemot pour l'exécution du bas-relief en pierres blanches, et indiqué que tout s'est réduit à l'approvisionnement en pierres que l'on voit encore sur la place, le Maire ajoute :

« L'idée d'un bas relief de la nature de celui que le Conseil avait voté à la fin de 1820, « avait alors le mérite de l'à-propos; aujourd'hui, l'exécution tardive ferait peu d'impression, pourrait « même être considérée comme un anachronisme, puisque l'on exécuterait en 1828 un monument « destiné à rappeler le grand événement auquel se sont attachées si merveilleusement, il y a déjà « près de sept ans, les destinées de la France.

« Depuis lors, d'ailleurs, nous avons perdu l'artiste estimable à qui était due la composition « du dessin auquel, dans le temps, vous aviez donné votre approbation.

« Il importe, Messieurs, aujourd'hui que la façade du palais Saint Pierre est entièrement restaurée, « de ne pas laisser plus longtemps la façade de l'Hôtel-de-Ville, sur la place des Terreaux, dans « l'état de dégradation où elle se trouve présentement.

« Toujours en rattachant le projet de monument à la naissance du duc de Bordeaux, j'estime, « Messieurs, que la statue équestre de Henry IV, de ce prince dont la mémoire sera toujours « chère aux Français, et dont le précieux rejeton de nos Rois porte l'auguste nom, fera « indubitablement plus d'effet que le monument qui avait primitivement été projeté. Une statue

(1) François Frédéric Lemot, statuaire, naquit le 4 novembre 1773 à Lyon, où son père était menuisier, et passa une partie de son enfance à Besançon, où il étudia les premiers principes de l'architecture. Il avait pour le dessin des dispositions si marquées que ses parents, d'après les conseils de son professeur, l'envoyèrent à Paris suivre les cours de l'Académie. Le sculpteur Dejoux le distingua et l'admit dans son atelier; à dix-sept ans il remporta le grand prix de sculpture et partit pour Rome, en qualité de pensionnaire du Roi. Compris dans la réquisition militaire de 1793, il fut dirigé sur l'armée du Rhin, où pendant près de deux années il servit comme artilleur et paya courageusement de sa personne.

Quand la tyrannie révolutionnaire eut fait place à un gouvernement régulier, Lemot reprit ses études et ses travaux, et, parmi ces derniers, se fit remarquer particulièrement par les statues équestres en bronze de Henry IV, sur le terre plein du Pont Neuf, à Paris, et de Louis XIV, sur la place Bellecour, à Lyon. Cette dernière est une œuvre très-remarquable, et suffirait à la réputation du statuaire, s'il n'avait pas exécuté encore d'autres ouvrages, tels qu'un *Lycurgue*, un *Léonidas* et une *Hébé*, qui le mettent au premier rang parmi les artistes ses contemporains.

Membre de l'Institut, associé à l'Académie de Lyon, professeur à l'Ecole des Beaux-Arts, officier de la Légion d'honneur, baron et chevalier de Saint-Michel, Lemot est mort à Paris le 6 mai 1827. — (*Biographie universelle, ancienne et moderne*, de Michaud.)

« équestre sera, en outre, bien plus en rapport et en harmonie avec l'ordre d'architecture de la « façade elle-même.

« La forme du médaillon repousse le bas-relief comportant plusieurs figures, et on peut dire, « au contraire, qu'elle appelle la statue équestre.

« Vous savez, en effet, qu'avant la Révolution c'était celle de Louis XIV, que le vandalisme « de 1793 a détruite.

« J'ai donc invité M. Legendre-Hérald (1), dont les talents prennent chaque jour un nouveau « développement, à me présenter sur cet objet un travail rédigé sous les trois points ci-après : « en marbre blanc, en bronze, en pierre de Seyssel.

« D'après les devis qu'il m'a fournis, la dépense totale serait :

« Dans le premier cas, de . . . . 94,000 fr.
« Dans le deuxième cas, de. . . . . 80,000 fr.
« Dans le troisième cas, de. . . . . 45,000 fr.

« Il faut, à mon avis, renoncer aux deux premiers projets et ne s'occuper que du troisième.

« Je propose de renvoyer l'esquisse et les propositions de M. Legendre Hérald à l'examen des « Commissions des finances et des objets d'intérêt public. »

Après la lecture faite, dans la séance du 3 août suivant, du rapport des deux Commissions dont il s'agit, le Conseil émit les vœux suivants :

« Art. 1er. — Il sera placé dans le médaillon de la façade principale de l'Hôtel-de-Ville une « statue équestre de Henry IV, en pierre blanche de Seyssel.

« Art. 2. — Afin que les délibérations du Conseil, des 20 octobre 1820 et 4 janvier 1822, ne « restent pas totalement sans exécution, M. le Maire est invité, pour perpétuer le souvenir de « la naissance de S. A. R. Mgr le duc de Bordeaux, de donner à l'un des peintres sortis de « l'Ecole lyonnaise, la commande d'un tableau dans les grandes dimensions, dont le sujet sera « *Louis XVIII présentant le duc de Bordeaux à la France.*

(1) Legendre-Hérald est né à Montpellier (Hérault), le 23 janvier 1796; son père s'appelait Legendre; sa mère, devenue veuve de bonne heure, vint à Lyon, où elle connut le nommé Hérald, basson à l'orchestre du Grand-Théâtre, qu'elle épousa lorsque son fils était encore très-jeune. Ce dernier, qui avait joint au nom de son père celui de son beau-père, entra, en 1810, à l'Ecole des Beaux-Arts, comme élève de sculpture, sous la direction du professeur Chinard; en 1817, il exposait au Louvre une statue de *Narcisse* et une *Hébé;* en 1819, un jeune Lutteur, figure pour laquelle il reçut la grande médaille, et des bustes. En 1820 ou 1821, il partit pour Rome et en rapporta deux statues, l'une de *Léda*, et l'autre d'*Eurydice*, qu'il exposa à Paris; on l'accusa d'avoir moulé la première sur un modèle, et Legendre, piqué, fit un pied beaucoup plus grand que nature, dont la vérité était assez parfaite pour montrer ce dont il était capable. En 1823, Legendre-Hérald fut nommé professeur de sculpture à l'Ecole des Beaux-Arts de Lyon, en remplacement de Marin qui avait succédé à Chinard.

L'année suivante, il épousa une de ses élèves, M[illegible] [illegible], dont il eut deux enfants, un fils et une fille. A la suite de divergences d'opinion en matière d'enseignement avec le directeur de l'Ecole, Bonnefond, Legendre-Hérald donna sa démission de professeur en 1832 ou 1833, et se retira à Paris. Il y est mort en 1852, d'une maladie de la moelle épinière. Il était alors membre de l'Académie de Lyon et chevalier de la Légion d'honneur.

Les œuvres de Legendre-Hérald sont nombreuses. Le Musée de Lyon a de lui la *Léda* et l'*Eurydice* figures en marbre dont nous avons déjà parlé, faites à Rome en 1821; un buste en marbre, de M. Ennemond Eynard, exécuté en 1832; un autre, sans date, de même matière, de M. Bernard de Jussieu un *Sylène*, figure en marbre, fait à Lyon en 1833; un *Giotto* en bronze, fait à Paris en 1842, d'après son fils; une grande statue de *Minerve*, en marbre; enfin, une seconde *Léda* seulement en plâtre. La chaire à prêcher de la Cathédrale a été exécutée par Legendre Herald, sur les dessins de M. Chenavard. Nous avons vu que la statue d'Henry IV, sur le fronton de l'Hotel-de-Ville, était son œuvre; il concourut aussi pour la statue équestre de Louis XIV, élevée sur la place Bellecour, mais l'exécution en fut confiée à Lemot, et Legendre se consola difficilement de cet échec.

Ce sculpteur a fait encore quantité d'autres œuvres qui aujourd'hui sont dispersées : entre autres, une statue de *Psyché* pour laquelle sa fille lui servit de modèle, et celle en marbre du général Joubert, placée sur la Grande-Place de Pont-de-Vaux, dans le département de l'Ain.

Il était artiste de talent et homme de cœur aux sensations vives; le mécompte dont nous venons de parler et la mort de sa fille, qu'il adorait, furent pour lui des blessures dont il ne se releva jamais.

L'Académie de Lyon possède son portrait peint par Genod, qui lui a été légué par le docteur Pointe, un de ses membres.

« Le prix que M. le Maire mettra à ce tableau sera prélevé sur le crédit de 5,000 fr. que le « Conseil ouvre chaque année au budget de la ville, etc. Ce tableau sera placé dans la salle du « Conseil municipal.

« Art. 3. — Il sera ouvert à M. le Maire un crédit de la somme de 40,000 fr., pour « l'intégralité de la dépense qu'occasionnera le placement de la statue équestre de Henry IV dans « le médaillon de la façade de l'Hôtel-de-Ville.

« M. le Maire est invité à passer, à ce prix, un traité à forfait avec M. Legendre-Hérald ou « avec tous autres artistes ; au moyen de cette somme, l'adjudicataire serait chargé de l'entière « exécution de tous les travaux, en quoi qu'ils puissent consister, qui se rapporteraient au « placement de la susdite statue équestre. »

Les registres de délibération du Conseil municipal ne disent pas un mot de l'achèvement du bas-relief d'Henry IV; ils ne parlent pas davantage de l'inauguration du monument, qui dut coïncider avec l'enlèvement des échafaudages qui le masquaient pendant le travail d'exécution, mais les *Archives du Rhône* (1) suppléent à cette lacune, dans un article critique daté du mois d'août 1829.

L'auteur de cet article fait un peu l'histoire des sculptures du tympan de l'Hôtel-de-Ville; c'est à lui que nous devons cette indication, que Chinard fut chargé par la municipalité de substituer à l'ouvrage de Chabry les figures en plâtre de la Liberté et de l'Egalité; il s'étonne que la ville ait choisi Henry IV, plutôt que Louis XIV, sous le règne duquel le monument avait été construit; il termine, enfin, par un éloge de l'œuvre de Legendre Hérald, récemment découverte, non sans y mêler quelques critiques qui ne manquent pas de vérité. L'auteur de l'article est évidemment un connaisseur, et il apprécie bien ce qu'il juge; il a raison de dire, en finissant, que le travail de Legendre-Hérald, pris dans son ensemble, offre un mérite incontestable, et qu'il justifie la bonne opinion qu'on avait de l'auteur lorsqu'on lui en a confié l'exécution.

La Révolution de 1830 et les émeutes sanglantes qui suivirent, en novembre 1831 et avril 1834, vinrent encore ajouter des avaries nouvelles à toutes celles que l'Hôtel-de-Ville avait éprouvées. Qu'il fût occupé par les insurgés, ou qu'il servît de casernement momentané aux troupes, le monument municipal souffrait chaque fois de nouvelles altérations; à vrai dire, son état de délabrement était tel, tant au dedans qu'au dehors, que quelques accidents de plus ne se faisaient pas remarquer.

Durant tout le règne de Louis-Philippe, le Conseil communal de Lyon, absorbé par mille difficultés de détail, et surtout par les longues querelles qui s'étaient élevées entre fabricants et ouvriers en soie, pour des questions de main d'œuvre et de façon, ne s'occupa pas encore de l'Hôtel-de-Ville, mais cependant on se préoccupait de sa situation, et sans les grandes entreprises de viabilité, l'ouverture des rues Centrale et de Bourbon, qui absorbèrent les ressources de la ville, peut-être eût-on entrepris une restauration que l'opinion publique commençait à réclamer avec vivacité.

La Révolution de février 1848 vint encore empêcher, pour quelque temps, la réalisation de tout projet de ce genre, et nous avons vu, à cette époque, l'édifice municipal occupé alternativement, et pendant plusieurs mois, soit par les détachements de la garde nationale, soit par ceux des ouvriers en soie, désignés sous le nom de *Voraces*, non sans quelques inconvénients pour

(1) Tome X, pages 362 et suivantes.

ses murailles ; mais après les alternatives diverses de la période pleine d'agitations qui s'étendit jusqu'au 10 décembre 1851, et surtout après la proclamation du deuxième Empire, l'essor considérable donné aux affaires, longtemps comprimées, les ressources nouvelles qui en résultaient pour la ville, une ardeur toute particulière pour l'entreprise des diverses améliorations matérielles qu'elle avait attendues depuis si longtemps, tout contribua à décider enfin la municipalité lyonnaise à commencer les travaux de restauration du monument.

Sous l'administration de M. Reveil, maire de Lyon, aujourd'hui sénateur, à qui revient l'honneur d'avoir pris l'initiative de cette restauration, M. Dardel, alors architecte en chef de la ville, proposa et fit accueillir, comme spécialement urgente, la réparation du beffroi, profondément altéré. Cette partie de l'édifice fut l'objet de travaux importants de grosse maçonnerie et de couverture, qui furent exécutés particulièrement dans le courant des années 1850 et 1851, par les frères Guillet, entrepreneurs, et s'élevèrent au total de 43,500 fr.

La sculpture, qui fut faite par le sieur Robert, se trouve comprise dans la dépense qui précède, pour la somme de 4,000 fr.

Plus tard, en 1853, on demanda à M. Dardel de dresser un devis sommaire pour la restauration générale de l'édifice, et on en détacha tout ce qui avait rapport à la façade principale, sur la place des Terreaux. Ces travaux ayant été approuvés par la Commission municipale, le 1er juillet de la même année, furent adjugés le 6 août suivant au sieur Riffat, entrepreneur, et ne furent terminés qu'à la fin de 1855.

Un homme aussi remarquable par l'honorabilité et le caractère que par les plus hautes capacités administratives, M. Claude-Marie Vaïsse, alors Conseiller d'Etat, ancien ministre, avait été chargé de l'administration du département du Rhône depuis le 4 mars 1853; favorisé par la confiance toute particulière que l'Empereur Napoléon III avait mise dans la netteté de ses vues et la fermeté nécessaire pour les accomplir, M. Vaïsse arrivait à Lyon avec un programme d'améliorations entrevu par tous, mais qu'il n'était pas facile de mettre à exécution.

Il se dévoua à cette œuvre souvent ingrate, et devenu Lyonnais dans l'âme, armé d'ailleurs d'une autorité qu'il devait sans doute aux institutions d'alors, mais plus encore à son caractère et à la mesure qu'il savait mettre dans tous ses actes, M. Vaïsse entreprit la régénération de la cité, un peu vieillie et un peu en arrière dans la voie des améliorations matérielles. Il ne pouvait que porter le plus vif intérêt à l'édifice municipal par excellence, et nous, qui l'avons vu à l'œuvre, qui avons pu si souvent reconnaître son intelligente et sûre appréciation des mesures véritablement utiles, nous sommes heureux de lui rendre ici un public hommage, et d'exprimer toute notre gratitude pour l'intérêt qu'il attachait à nos travaux de restauration, souvent bien difficiles, pour l'appui bienveillant qu'il ne cessait d'apporter à nos efforts, et pour la sympathique fermeté avec laquelle il sut bien souvent relever notre courage, ébranlé par des critiques oublieuses des difficultés à vaincre, peu justifiées, ou manquant de sincérité dans leur expression.

Nous avons dit que la restauration de la façade principale fut entreprise en 1853; nous devons ajouter que ce fut surtout à la médiation de M. Vaïsse que l'entreprise fut décidée, comme le commencement des grands travaux que l'état de l'édifice avait rendus nécessaires. Mais M. Dardel (1),

(1) M. Dardel, qui avait le titre d'architecte en chef et de voyer en chef de la ville, s'est démis des fonctions qu'il remplissait, le 1er mai 1854, l'Administration ayant décidé alors que les grands travaux d'édilité qu'elle avait en projet seraient dirigés dorénavant par un ingénieur en chef des ponts et chaussées, pour tout ce qui avait rapport à la voirie proprement dite.

Ce service, après avoir joui quelquefois, sous différents de ses chefs nominaux, d'une sorte d'indépendance, mais qui avait été remis, en dernier lieu, sous la direction supérieure de M. Dardel, fut ainsi complètement mis à part de tous les bâtiments et édifices appartenant à la Commune, et

qui a eu l'honneur de les préparer, n'y resta pas longtemps attaché; en 1854, il se démit des fonctions qu'il avait remplies pendant vingt-sept ans avec une rare distinction, et nous fûmes appelé à l'honneur de lui succéder.

Lorsque nous prîmes en 1854 le service des bâtiments communaux, la restauration de la façade sur la place des Terreaux était commencée, mais depuis peu de temps seulement; la mise en place d'un échafaudage, établi de manière à rendre le travail facile, ayant pris la fin de la saison précédente, et les premiers mois de l'année ayant été utilisés à faire des approvisionnements, à relever les moulages des frontons et des trophées des pavillons, et en général ceux de toutes les sculptures supérieures, dont l'altération était telle qu'elle devait nécessiter une réfection complète.

Toute cette façade, que son exposition aux intempéries des vents d'ouest avait profondément

la division de ces derniers forma un service particulier, sous le nom d'Architecture de la Ville, dont nous fûmes appelé à prendre la direction avec le titre d'architecte en chef, et le concours d'un architecte-adjoint et de trois architectes inspecteurs

Il nous semble opportun, à ce propos, et intéressant, de dresser, depuis Simon Maupin, démissionnaire en 1661, la liste générale des architectes-voyers de la ville de Lyon jusqu'à M. Dardel, puisque la démission de cet éminent artiste a clos, pour ainsi dire, une phase dans un des services les plus importants de la municipalité, et qu'avec notre nomination aux fonctions d'architecte en chef, une nouvelle ère a commencé.

Du 9 juin 1637 au 10 décembre 1661	Simon Maupin	Voyer de la Ville.		
Du 10 décembre 1661 au 3 janvier 1662	Ennemond Maupin	idem,	Fils du précédent, nommé en concurrence et survivance.	
1662	Ferdinand Seguin	idem.		
1676	Paul Bertaud	idem.		
1708	Cl^de Bertaud de la Vaure.	idem,	Ecuyer, Conseiller en la Cour des monnaies, Secrétaire du roi, etc.	
1733	Gaspard-Louis Bertaud.	idem,	Fils du précédent, Conseiller du roi, Intendant des fortifications.	
1767	François Grand	idem,	Conseiller du roi, Intendant des fortifications au département de Lyon	
1789	Jean-François Grand	Voyer-Architecte	Fils du précédent, nommé en concurrence et survivance de son père depuis 1779; disparaît du cadre des officiers municipaux à partir de 1791.	
1792	Forobert	Architecte-Voyer.		
1803	Forobert	Voyer	Trois architectes de la ville	Nord : Péranciol. Midi : Marion. Ouest : Loyer.
1804	Forobert	idem.	Deux architectes de la ville	Péranciol. Marion.
1805	Forobert	idem.	Trois architectes de la ville	Péranciol. Marion. Flacheron.
1807	Hotelard	Architecte en chef de la ville	Gay, architecte-adjoint. Flacheron, contrôleur des travaux.	Tous les trois dirigent la voirie.
1810	Hotelard	idem.	Gay, architecte adjoint. Flacheron, contrôleur des travaux. Palhion, voyer.	
1815	Flacheron	Architecte de la Ville	Coillet, voyer	
1828	Flacheron	idem.	Voyers	Nord : Midi : Terra. Ouest Lahille.
1829	Flacheron	idem.	Trois voyers	Nord : Lambert. Midi Terra. Ouest : Lahille.
1831	Dardel	idem	Deux voyers	Nord et ouest : Lahille. Midi Terra
1838	Dardel	idem.	Deux voyers	Nord et ouest: Prost. Midi : Terra.
1840	Dardel	idem.	Deux voyers	Nord et ouest. Prost. Midi : Aguettant.
1852	Dardel	Architecte en chef de la ville.	Cinq voyers sous ses ordres.	
1854	Desjardins	idem.	Merlin, architecte-adjoint	
1854	Bonnet	Ingénieur en chef des Ponts et chaussées	La voirie sous ses ordres avec deux ingénieurs adjoints MM. Grivet et Delerue.	

Le tableau qui précède est établi d'après les indications remises très-obligeamment à l'auteur par MM. Charvet, architecte, et Rolle, archiviste-adjoint de la Ville.

dégradée, qui avait subi le choc de trois Révolutions, celui du Siége, et reçu le contre-coup de toutes les émotions populaires, qui, du reste, n'avait été l'objet d'aucune espèce de restauration depuis les grands travaux que Mansard avait dirigés au commencement du dix huitième siècle; cette façade, disons-nous, était si altérée qu'elle ne se laissait plus reconnaître et que ses parties supérieures, et en particulier les frontons, trophées et statues qui les décoraient, mutilées et sans formes, ne pouvaient se contenter de réparations partielles, mais exigeaient une réfection radicale et un renouvellement complet.

Pendant près de deux années nous donnâmes nos soins à ce travail, qui comprenait, en plus de la façade, les retours sur les rues latérales des deux pavillons. Les corniches, cordons, couronnements de croisées, et en général toutes les parties saillantes de l'œuvre furent remplacées par des pierres de taille neuves; le grand balcon, les sculptures du portail, la charpente du corps de logis central, les bas-reliefs en ronde bosse des frontons et leurs trophées, les deux statues isolées du centre, les cariatides accompagnant la statue d'Henry IV et les génies supportant un cartouche aux armes de Lyon qui la couronnent, tout dut être entièrement refait, depuis le remplacement dans les œuvres vives des pierres de taille et des autres matériaux en mauvais état, jusqu'au dernier et complet achèvement.

Les quatre médaillons en bronze exécutés par Claude Warin et représentant Louis XIV enfant et Anne d'Autriche à gauche, Louis XIII et Henry IV à droite, et qui avaient été détruits en 1793, furent rétablis avec beaucoup de talent par M. Fabisch, statuaire, d'après les médailles que Warin a laissées, et fondus à Lyon dans les ateliers de M. Nicolas Rozier.

MM. Fabisch et Bonnet furent chargés, le premier des sculptures du fronton nord et de la statue d'Hercule, le second de celles du fronton sud. Ce fut pour ces artistes l'œuvre la plus ingrate que celle de rétablir une statuaire complètement mutilée, qui ne présentait plus que des fragments sans forme; ils s'en tirèrent avec un talent qui fut apprécié et leur fit le plus grand honneur. M. Bonnaire exécuta toute la sculpture du fronton central et celle qui encadre la porte; M. Cubizole la statue colossale de Minerve qui se trouve sur la balustrade supérieure, et M. Bernasconi les frises et ornements divers qui entrent dans la décoration de la façade.

Nous avons dit plus haut que le monument est construit en pierre de Seyssel, pierre tendre et spongieuse, qui n'avait pas résisté à la gelée, et qui, partout où elle présentait des surfaces à l'action de la pluie, avait subi une complète décomposition. Déjà, plus antérieurement et dans les parties les plus menacées, les anciennes corniches avaient été remplacées par des pierres dures; mais ce travail, fait sans suite et avec peu d'intelligence, avait plutôt nui que servi à l'édifice, et, comme nous venons de le dire, il fallut retirer des murs les anciennes pierres de taille partout où elles se présentaient en saillie extérieure, et les remplacer morceau par morceau.

Les mauvais résultats qu'avait donnés la pierre de Seyssel nous parurent nécessiter son remplacement par une pierre d'une autre qualité, et après bien des recherches et quelques tâtonnements nous nous décidâmes pour l'emploi de la pierre de taille calcaire oolithique des carrières de Sainte-Juste et de Saint-Restitut, dans la Drôme, en choisissant les bancs les plus résistants, et nous n'avons pas lieu de regretter, après quatorze années écoulées, d'avoir pris cette détermination.

Un lavage général et la silicatisation des surfaces réparées complétèrent la restauration, en harmonisant sous une nuance uniforme les parties nouvelles avec les anciennes, dont du reste elles différaient peu par la couleur.

Enfin, les échafaudages purent être enlevés à la fin de 1855, et le monument entier fut livré

à la critique du public, qui, en se prononçant avec une faveur marquée, facilita beaucoup l'exécution définitive du reste de la restauration.

Les gros travaux de cette entreprise, bien conduite par l'entrepreneur Riffat, et qui se composèrent des maçonneries et pierres de taille, charpentes, échafaudages, toitures, plomberie, serrurerie, menuiserie et peinture, coûtèrent. 124,316 fr.

La silicatisation.	5,422
Les travaux de sculpture.	41,068
Le traitement de deux employés supplémentaires pour l'agence des travaux. . .	4,568
Soit en totalité la somme de.	175,374 fr.

Cependant l'Hôtel-de-Ville de Lyon était toujours à l'extérieur dans la situation la plus déplorable sur la grande étendue de ses façades, celle à l'ouest et le beffroi ayant seuls été jusques là l'objet de travaux de consolidation et de restauration.

Les toitures des ailes de l'édifice sur les deux rues latérales, établies sur des charpentes en bois de sapin, tandis que celles des pavillons étaient généralement en bois de chêne, avaient tous les caractères de couvertures provisoires, puisqu'elles étaient à comble bas, et simplement recouvertes en tuiles creuses (1) ; elles se trouvaient en outre en mauvais état, ainsi que celles des pavillons. Les planchers étaient altérés sur beaucoup de points; plusieurs étaient étayés depuis nombre d'années. d'autres étaient si peu sûrs, notamment tous ceux du premier étage dans l'aile sud, qu'il fallait les renforcer par des étampages chaque fois qu'il y avait à l'Hôtel-de-Ville des réceptions un peu nombreuses. Enfin, comme sur la façade à l'ouest, les corniches, les couronnements de croisées et les cordons en pierre de taille, les sculptures présentant des reliefs, tout cela était dans un tel état de dégradation que ceux qui en ont été les témoins peuvent seuls s'en faire une idée. Nous pourrions leur rappeler ici ces ouvertures percées dans les façades mêmes, au travers des moulures, voire même des sculptures, sans souci de la solidité de l'édifice et de la symétrie de ses lignes architecturales, pour aérer de simples réduits ou éclairer des chambres sans importance.

A l'intérieur, la situation était tout aussi déplorable, et il est difficile de se rendre compte aujourd'hui de l'étendue et de l'importance des dégradations.

A commencer par les œuvres vives de l'édifice, il fallait non-seulement refaire presque toutes les charpentes, mais même une partie des planchers, au moins les réparer tous; les murs eux-mêmes avaient été profondément altérés par les cheminées ou les portes qui avaient été percées au hasard, soit pour satisfaire les caprices des occupants, soit pour obéir à des nécessités passagères, sans égard pour la construction proprement dite, et sans aucune espèce de précautions. Des aménagements disposés sans utilité, les distributions les plus incommodes, l'état de ruine à peu près complet des anciennes salles de réception, dont les décorations, autrefois si somptueuses, ne présentaient plus en général que des débris, tout cela constituait le tableau très-réel de la situation de l'édifice, après tant d'années d'abandon. Mais il fallait en outre pourvoir, dans une restauration, aux nécessités qu'imposait la nouvelle destination donnée à l'édifice. En effet, un événement considérable, le décret sur l'agglomération lyonnaise, en date du 25 mars 1852, avait complètement modifié l'assiette administrative de la cité; les services de la municipalité et ceux de la préfecture

(1) Peut-être ces toitures avaient-elles brûlé au moment du grand incendie? Les documents que nous avons consultés n'en disant rien, on peut supposer que la façon dont elles avaient été faites, provenait de la grande pénurie de ressources que nous avons constatée plus haut, à propos de cet accident

devaient être centralisés à l'Hôtel-de-Ville, appelé à devenir ainsi le centre de l'administration générale de la ville et du département, en même temps que la résidence du préfet.

Un double problème se présentait donc au moment de la restauration qu'on avait en vue : celui d'établir les services nouveaux sans altérer aucune des parties du monument qui se recommandaient par quelque mérite d'art ou de souvenir, et l'obligation, dans l'intérêt même de sa conservation à venir, de rechercher la plus grande commodité possible pour une occupation, plus complète et plus régulière que par le passé, de tous les appartements.

Construit par les Echevins pour recevoir des services peu nombreux et peu compliqués, et surtout comme un édifice d'apparat, destiné à servir de cadre brillant aux fêtes qu'ils donnaient à leurs concitoyens ou aux réceptions des souverains, l'Hôtel-de-Ville, sous l'ancien régime, renfermait sans doute toutes les dispositions nécessaires alors; mais, altéré par tant de révolutions successives dans les administrations communales, il ne présentait plus rien de bien approprié aux coutumes actuelles, si différentes de celles du passé. Il fallait ainsi une transformation radicale, de nature à permettre à l'édifice de recevoir les services municipaux et départementaux, le logement du préfet, ceux de ses secrétaires généraux et des personnes de leur suite, des appartements pour les réceptions, des locaux pour les archives; tout ce qui, en fait de services, se trouvait déjà dans le monument, ajouté à tout ce que renfermait l'ancienne préfecture. On pensa en outre qu'il était digne de la ville de Lyon de pouvoir offrir aux souverains qui la traverseraient désormais une hospitalité convenable, et puisque l'étendue de l'Hôtel-de-Ville se prêtait à la réalisation de cette pensée, l'établissement d'un appartement pour le chef de l'Etat figura dans le programme de la restauration complète et définitive de l'Hôtel-de-Ville de Lyon.

Nous avons expliqué déjà que dès l'année 1853 cette restauration avait été entrevue, mais il n'y eut que des avantages à ce qu'elle fût ajournée à cette époque, puisque chacun se rendit mieux compte, par ce retard, de ce qu'il y avait à faire, tant pour les nouveaux services que le monument était appelé à recevoir, que pour la mise en train intelligente des travaux qu'il nécessitait.

Le 7 février 1857, on commença seulement les travaux de la restauration générale, tant intérieure qu'extérieure, de toutes les parties de l'édifice autres que celles peu importantes encore qui venaient d'être réparées, mais elle fut exécutée en deux périodes distinctes : la première, qui se termina le 8 août 1858, et la seconde à la fin de l'année 1866; la restauration, pour être complétée, a donc duré neuf années.

La première période de ces travaux (1) comprenait tout l'extérieur de l'édifice, l'installation des nouveaux logements et services, et en général tous les grands appartements du premier étage, à l'exception de ceux à l'ouest, comprenant les salles Louis XIII et Henri IV et la grande salle, suivis de ceux au nord, jusques et y compris la salle des banquets.

La seconde période a été remplie par l'exécution des ouvrages que ces dernières salles nécessitaient.

Mais ces ouvrages, quoique exécutés en deux fois, ont été la suite les uns des autres, et ils ont eu pour but la réalisation du même programme; il n'y a donc pas lieu de les diviser quant à la dépense générale, et nous les comprendrons sous les mêmes dénominations.

(1) L'auteur a publié, au mois de juillet 1861, une notice sur l'Hôtel-de-Ville de Lyon et sur les restaurations dont il a été l'objet, à laquelle il croit devoir renvoyer pour les détails de l'entreprise.

1°. — TRAVAUX DE GROSSE CONSTRUCTION.

Travaux de maçonnerie et pierre de taille, exécutés à l'extérieur de l'édifice par l'entrepreneur Berthoux	227,794 fr. 47	368,078 fr. 54
Travaux de même nature, exécutés à l'intérieur par les entrepreneurs Parot et Boudet	121,515 57	
Silicatisation par l'entrepreneur Dallemagne	18,768 50	
Ouvrages de grosse serrurerie, pour charpentes, planchers, etc., par les sieurs Terral et Daudin		52,104 47
Charpenterie, par le sieur Guinet		82,793 18
Couvertures en ardoises et tuiles plates		19,141 60
Plomberie pour toitures, distribution d'eau, par le sieur Crouzet	68,611 06	79,009 44
Plomberie pour le gaz (Compagnie du Gaz)	10,398 38	
Total pour les gros travaux		601,127 fr. 23

2°. — TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE DECORATION.

Menuiserie, par les entrepreneurs Gubian et Fiard, exécutée en grande partie pour l'extérieur	89,247 66	363,505 40
Menuiserie intérieure, par le sieur Bernard	274,257 74	
Serrurerie fine et ferronnerie ornementée, par les sieurs Traverse, Ridé et Aguettant		203,306 40
Plâtrerie et peinture d'application ordinaire, par les entrepreneurs Cornet et Gayetti, Forni, Dépaulis		239,494 81
Les calorifères ont été exécutés par les sieurs Verguin, de Lyon, et Borguis, de Paris, pour		33,626 65
MM. Le Mire, Mathevon et Bouvard, Bouvard père et fils, Grand frères, fabricants d'étoffes de soie pour tentures, à Lyon, et Dulud, fabricant de cuir repoussé, à Paris, ont exécuté les diverses tentures appliquées aux murailles, pour		47,306 73
Différents sculpteurs ont concouru à l'ornementation, les uns à l'extérieur, MM. Guy, Bonnaire et Bernasconi, pour	7,530 »	129,534 52
Les autres à l'intérieur, sur marbre, pierre, bois ou plâtre, MM. Bonnet, Clauses et Duret, pour	122,004 52	

(En outre de ce dernier article, des ouvrages de sculpture décorative, sur bois, plâtre, marbre et carton-pierre ont été rattachés dans les paiements aux différentes catégories de travaux qui précèdent, pour une somme de 90,580 fr. 54. — Les sculpteurs qui y ont pris part sont les suivants : MM. Clauses, Aubert, Ubaudy, Fabisch, Angèle, Sicard, Miaudre et Montagny; Mejeat, Paret, Raymond, à l'intérieur, et Pyannet à l'extérieur.)

A reporter	1,016,774 51

Report. . . . . 1,016,774 fr. 51

Deux peintres-décorateurs, MM. Denuelle (1) et Beuchot, ont exécuté des travaux de leur art pour. 221,221 23

Le premier est compris dans ces travaux pour plus des neuf dixièmes, et dans ses mémoires figurent les ouvrages exécutés par MM. Picot et Jobé Duval, peintres d'histoire, et Ponthus-Cinier, paysagiste.

D'autres ouvrages de peinture historique ont été exécutés par divers, tels que :

M. Janmot, le plafond du salon de l'Empereur.	10,120 »	35,470 »
M. Saint-Jean, le dessus de cheminée de la salle à manger, pour	7,088 »	
M. Dumas, les portraits de Louis XIII et Henry IV, pour les dessus de cheminée dans les salles du même nom, pour. . . .	10,512 »	
Les frais de réentoilage d'anciennes peintures historiques ont coûté.	7,750 »	

Les dépenses diverses pour toutes sortes de menus ouvrages, dont le classement ne pouvait se faire dans les articles qui précèdent, les fournitures de bureau et les frais d'agence (2) ont coûté ensemble la faible somme de. 25,123 78

Le total des travaux d'aménagement et de décoration s'élève à la somme de. . . 1,298,589 fr. 52

Un nouvel ameublement était nécessaire pour compléter les salles restaurées et les nouveaux logements, l'ancien mobilier de l'Hôtel-de-Ville et de la Préfecture réunis étant en mauvais état, en quantité tout à fait insuffisante, et d'ailleurs sans aucun rapport avec le style de l'édifice. Cet ancien mobilier fut cependant conservé et servit, après réparation, à meubler les pièces secondaires et les bureaux. — On y consacra une somme totale de. . . . . 350,000 »

Qui se décompose en deux articles principaux :

1° Les bronzes d'art, pour garnitures de cheminées, pendules, candélabres, flambeaux, garde-feux, chenets, lustres-girandoles, appliques ou suspensions ont coûté. . . . . 95,000 »

2° Les meubles et objets de tapisseries proprement dits, les glaces, les tapis, les garnitures de croisées et la literie s'élèvent comme dépense à. . . . . . . 255.000 »

Total égal au précédent. . . . . 350,000 »

Les divers fournisseurs de mobilier ont été :

1° Pour les bronzes d'art, MM. Barbedienne et Paillard, de Paris.

Pour les bronzes ordinaires, MM. Lacarrière et Chatelus ;

2° Les étoffes de soie ont été fournies par MM. Mathevon et Bouvard, Bouvard père et fils, Lemire, Grand frères ; les tapisseries d'Aubusson, par M. Requillart ;

3° MM. Dufournet et Combe ont été les entrepreneurs de la tapisserie et du mobilier.

(1) Le talent de M. Denuelle, éprouvé par de remarquables travaux, a été à la hauteur de tout ce que nous en attendions, aussi bien sous le rapport des restaurations que sous celui des créations nouvelles, dans les peintures décoratives.

(2) Parmi les architectes employés à l'agence des travaux nous avons obtenu un concours aussi sérieux que désintéressé de MM. Bailly, Barqui, Tisseur, et en particulier de M. Sainte-Marie Perrin. Enfants de Lyon, ces artistes ont considéré avec nous que la restauration de l'Hôtel de-Ville devait être avant tout une œuvre de patriotisme et de dévouement qui trouvait sa récompense dans le sentiment du devoir accompli, celui d'arracher à la ruine le premier de nos monuments et le théâtre principal de l'histoire de Lyon dans les temps modernes

En résumé, la restauration complète de l'Hôtel-de-Ville a coûté :

1° Pour le beffroi, exécuté sous la direction de M. Dardel			43,500fr. »
2° Pour la façade occidentale, commencée sous la direction de M. Dardel et terminée par l'auteur			175,374 »
3° Pour l'édifice, en toutes ses autres parties :			
1° Travaux de gros œuvre	601,127	23	1,899,716 75
2° Travaux d'aménagement et de décoration	1,298,589	52	
4° Pour l'ameublement			350,000 »
L'ensemble de la dépense a été de			2,468,590fr. 75

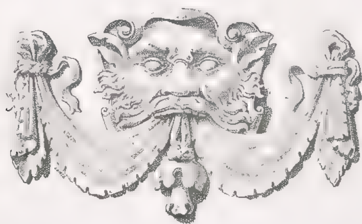
Arrivé au terme de cette histoire de l'Hôtel-de-Ville de Lyon, nous avons à remplir un devoir qui est en même temps pour nous un acte de reconnaissance.

Qu'il nous soit d'abord permis de rendre grâce aux éminents administrateurs du département du Rhône, MM. Vaïsse et Henri Chevreau, et aux membres du Conseil municipal de Lyon, pour le sympathique et bienveillant appui qu'ils ont accordé les uns et les autres à une œuvre qui s'est souvent rencontrée au-dessus de nos forces, et pour l'accomplissement de laquelle nous n'avions pas trop des témoignages d'intérêt qu'ils nous ont donnés et dont nous leur sommes vivement reconnaissant.

Nous remercions M. Rolle, archiviste-adjoint à la Préfecture, du zèle consciencieux et éclairé dont il a fait preuve dans ses recherches aux Archives municipales, afin de nous mettre à même de ne rien avancer que nous ne puissions prouver par pièces authentiques, et en nous donnant la primeur des découvertes qu'il faisait parmi les riches documents dont il a la garde.

Nous prions M. Morel de Voleine et plusieurs autres de nos concitoyens qui ont bien voulu accueillir notre œuvre avec sympathie, et nous la rendre plus facile en lui donnant l'intérêt de leurs communications, de recevoir l'expression de notre gratitude.

Enfin, si notre regrettable éditeur, M. Morel, n'est plus là pour jouir du fruit de ses efforts, nous sommes heureux de rendre à ses collaborateurs un juste hommage de remercîments, pour le soin et le zèle dont ils ont entouré, pour la mener à bonne fin, une œuvre aussi longue que difficile, et pour le talent remarquable avec lequel nos dessins ont été interprétés.



DESIGNATION DES PLANCHES

DONT SE COMPOSE L'OUVRAGE

XXIII	Chambre de l'Impératrice. Vue géométrale du fond de la pièce
XXIV XXV	— — Face de la porte et cheminée (planche en couleur).
XXVI XXVII	— — Plafond (planche en couleur).
XXVIII	— — Boudoir. Vue géométrale, côté de la cheminée.
XXIX XXX	— — — Porte (planche en couleur).
XXXI XXXII	— — — Plafond (planche en couleur).
XXXIII	Chambre de l'Empereur. Vue géométrale du fond de la pièce.
XXXIV XXXV	— — Détails de la porte et de la cheminée (planche en couleur)
XXXVI	Vestibule. Elévation géométrale, côté de la cheminée.
XXXVII	Ancienne salle des Archives. Vue géométrale, côté de la cheminée.
XXXVIII	— — — Détail de la boiserie.
XXXIX	Salle du Conseil municipal et du Conseil général (ancien tribunal de Commerce . Vue géométrale, côté de la cheminée.
XL	Salle du Conseil municipal et du Conseil général. Plafond.
XLI	Salle dite *des Echevins*. Elévation géométrale, côté de la cheminée.
XLII	— — — Elévation géométrale, côté de l'antichambre.
XLIII	— — — Plafond.
XLIV XLV	— — — Détails de l'élévation (planche en couleur).
XLVI	Antichambre de la salle des Echevins. Elévation géométrale sur la longueur.
XLVII XLVIII	— — Armoiries des Echevins célèbres (pl. en couleur).
XLIX L	Antichambre. Armoiries des Echevins célèbres et des Prévôts des Marchands (planche en couleur).
LI LII	— Armoiries des Prévôts des Marchands (planche en couleur).
LIII	Salle Henry IV. Vue géométrale, côté de la cheminée.
LIV	— — Plafond.
LV	Grande salle des fêtes. Coupe transversale.
LVI	— — Coupe sur la longueur.
LVII	— — Plafond.
LVIII	— — Détails de l'élévation.
LIX LX	— — Détails des peintures (planche en couleur).
LXI	Salon Louis XIII. Elévation géométrale, côté de la cheminée.
LXII LXIII	— — Détails du plafond en perspective (planche en couleur).
LXIV	Grand escalier. Coupe en long.
LXV	Premier salon de l'appartement du Préfet. Elévation géométrale, côté de la cheminée.

ERRATAS

—

TEXTE

Introduction. — Page 9, note 2, il faut lire : *de Saint Ferjeux* au lieu de *Saint Forgeux*, plus loin, dans la même note supprimer le passage où [illegible] est dit qu'il existe, aux environs de Longeau, un village du nom de Maup[illegible]

Chapitre premier, page 24, à la première ligne, il faut lire [illegible] 14 [illegible] 652 au [illegible] du 14 *[illegible]tembre* 1652

PLANCHES

La planche représentant le plafond de la salle Henry IV porte mal à propos le N° LII; elle doit prendre le N° LIV.

Les armoiries des Echevins n'ont dû commencer réellement qu'à partir de leur annoblissement en 1498 ; ceux qui précèdent cette époque étaient de simples bourgeois. A partir de 1498 jusqu'à la réduction à quatre échevins sous Henry IV, leurs armes ne sont connues que par les *Fleurs armoriales* de Chaussonnet, lequel [illegible] son [illegible] trouvait pas les véritables. Celles qui sont dans Menétrier et Brossette sont vraies, sauf quelques transpositions de quartier qui émanent du graveur.

Ce qui précède expliquera les erreurs qui se sont glissées dans les planches d'armoiries, et que M. Morel de Voleine engage l'auteur à rectifier de la manière suivante

PLANCHES [illegible]

1294. — De la Mure, de Lyon, doit porter d'azur à trois croissants d'argent.

1294. — De Chevrier doit porter d'argent à trois chevrons de [illegible] la filière engreslée de même.

1320. — De Chaponay. (Voir le blason exact de cette famille à Balthazar de Chaponay, 1677, planche LI-LI

1386 — De Varey, le champ doit porter d'azur à trois jumelles d'or en bande, dans la planche, l'azur manque dans le milieu des bandes ; avec l'azur, elles seraient mises par paires, de deux en deux, ce qui constituerait les jumelles.

1482 — Pierre de Rovedis de Pavie, conseiller de ville, portait vairé d'or et de gueules. A l'église d'Ainay, ses armes sont vairées d'or et de sinople.

La planche représente les armes d'une autre famille du même nom, qui est plus récente et n'a pas eu de représentants dans l'échevinage

1482. — Barthelemy Buyer ; sur une clef de voûte sculptée à Saint-Nizier les têtes de licorne sont de chaque côté de la bande, une en haut, et l'autre en bas.

1573. — Nicolas de Langes, la coquille doit être de sable, et il manque un croissant à dextre

PLANCHE XLIX-L

1649. — Le blason est celui des Crussol ducs d'Uzès ; Laure, l'Echevin, portait d'argent au laurier terrassé de sinople.

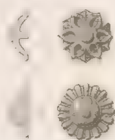
PLANCHE [illegible]

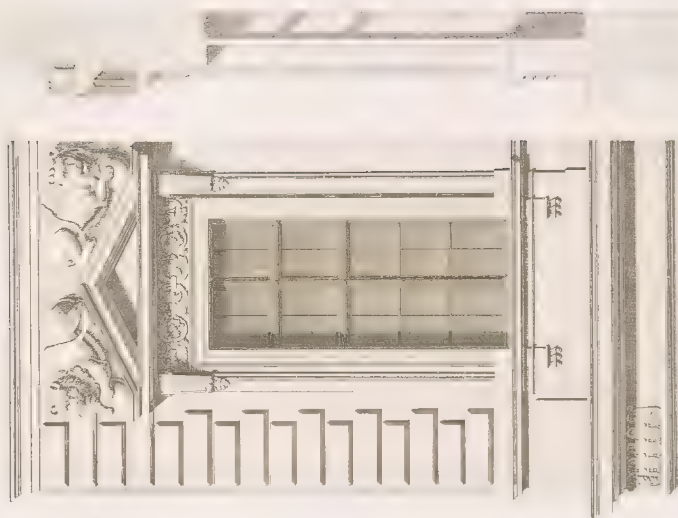
1692. — Dulieu, M. Steyert blasonne le 2e et 3e quartier qui est Dulieu : de sable à la fasce d'or, en chef un lion passant, en pointe trois roses tigées de même



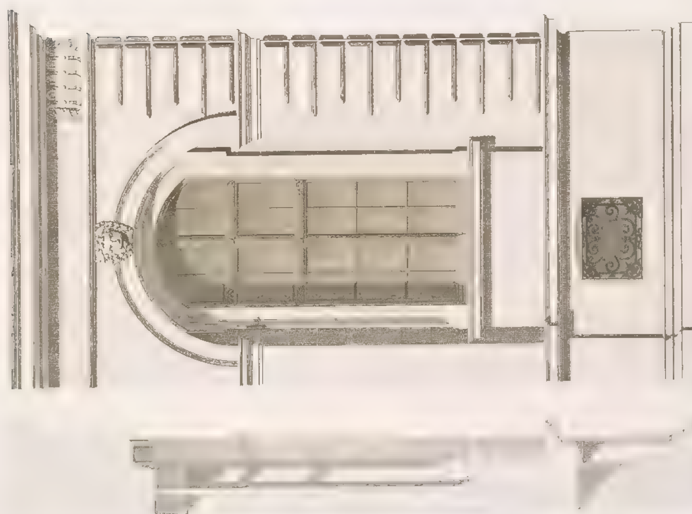




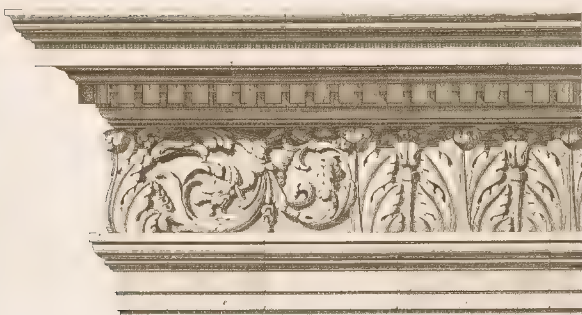






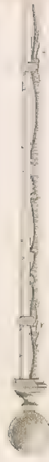




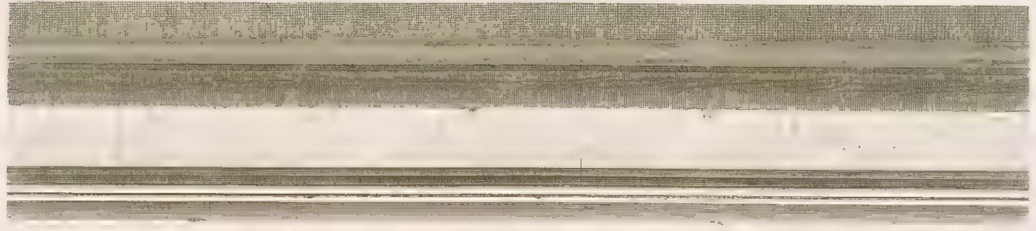


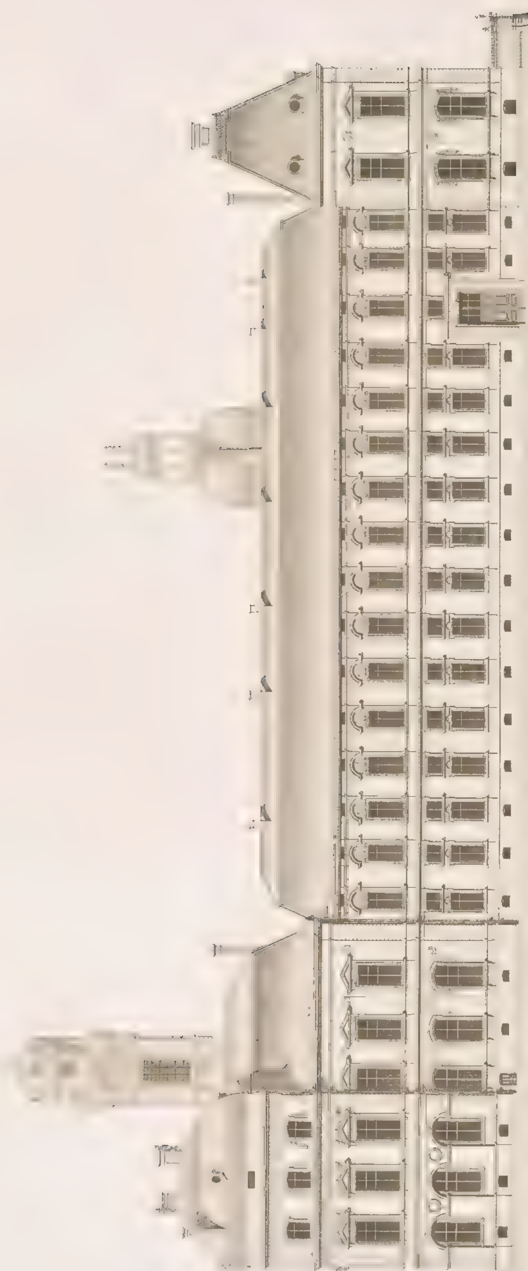


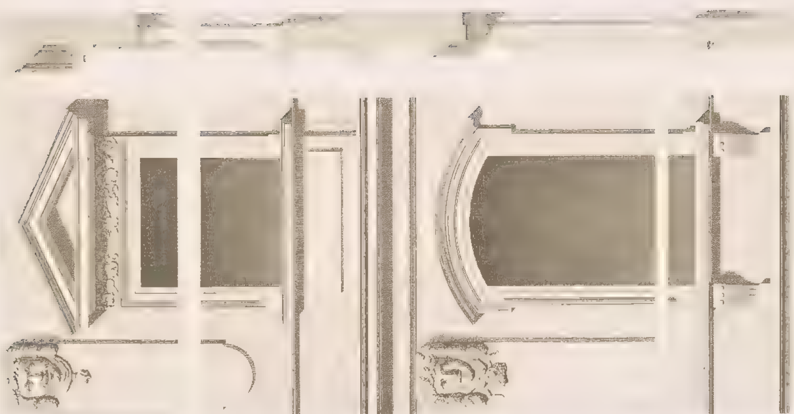


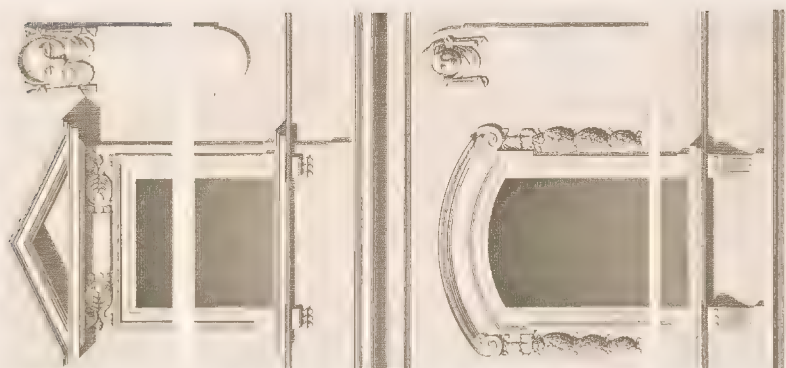




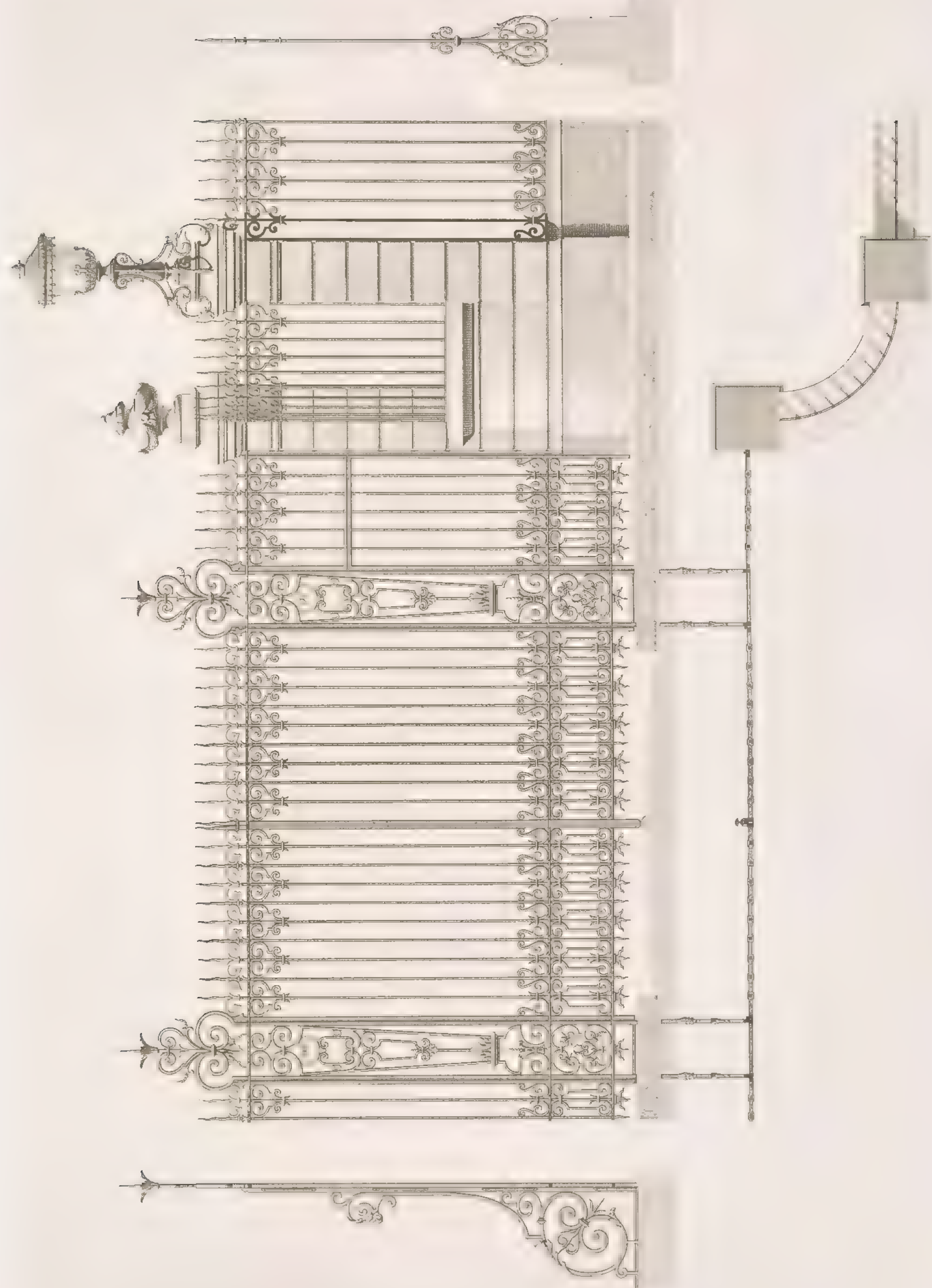


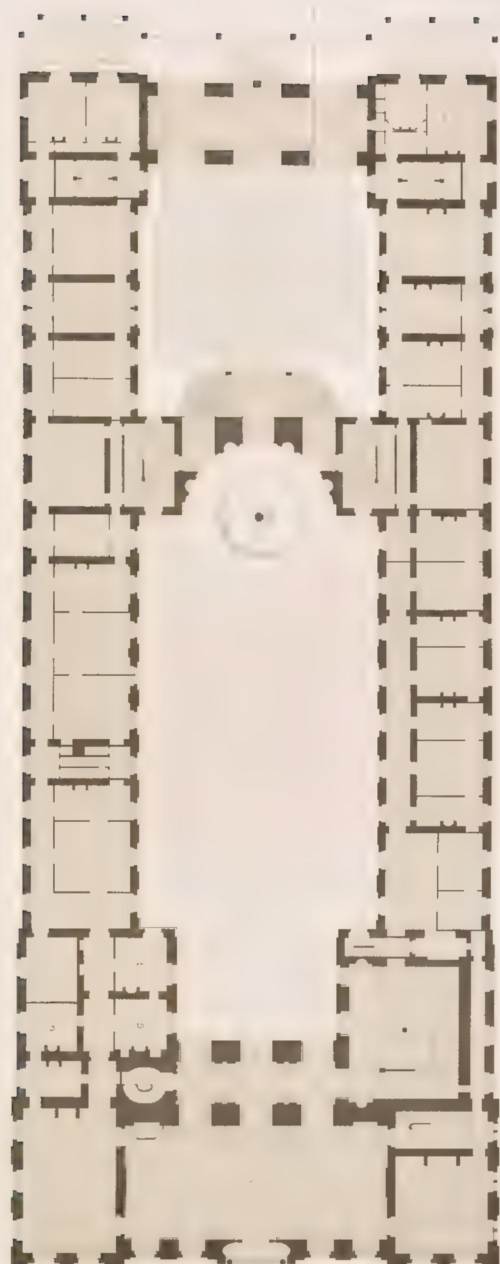






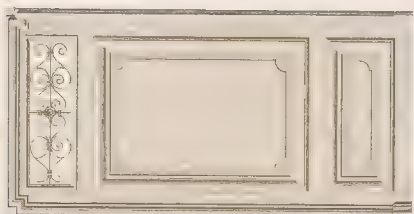


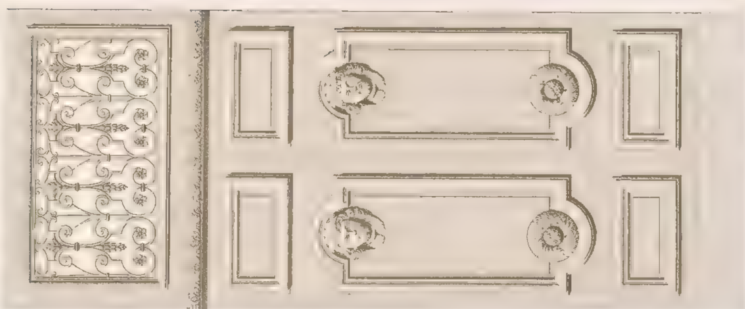




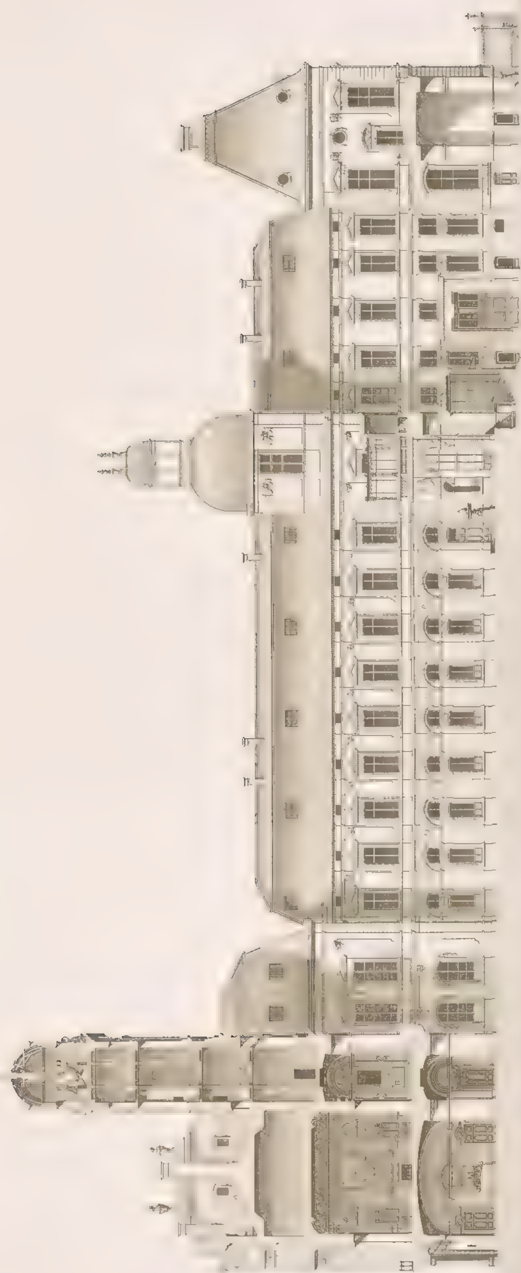


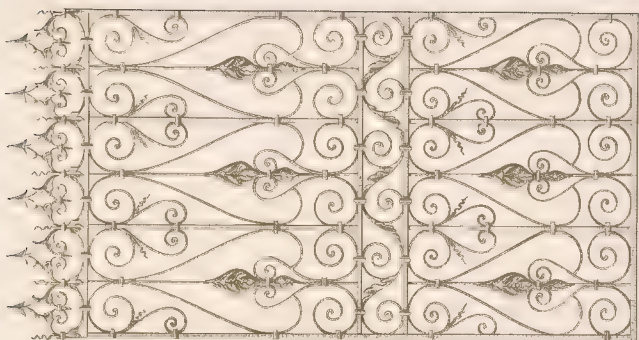






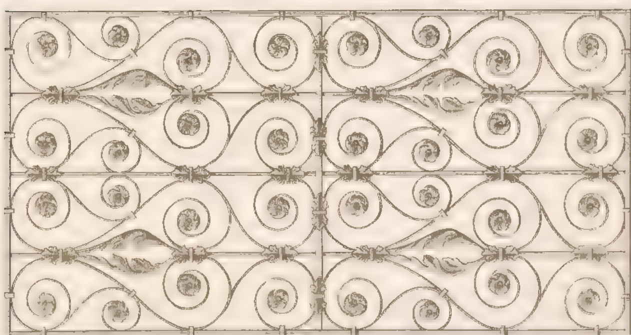












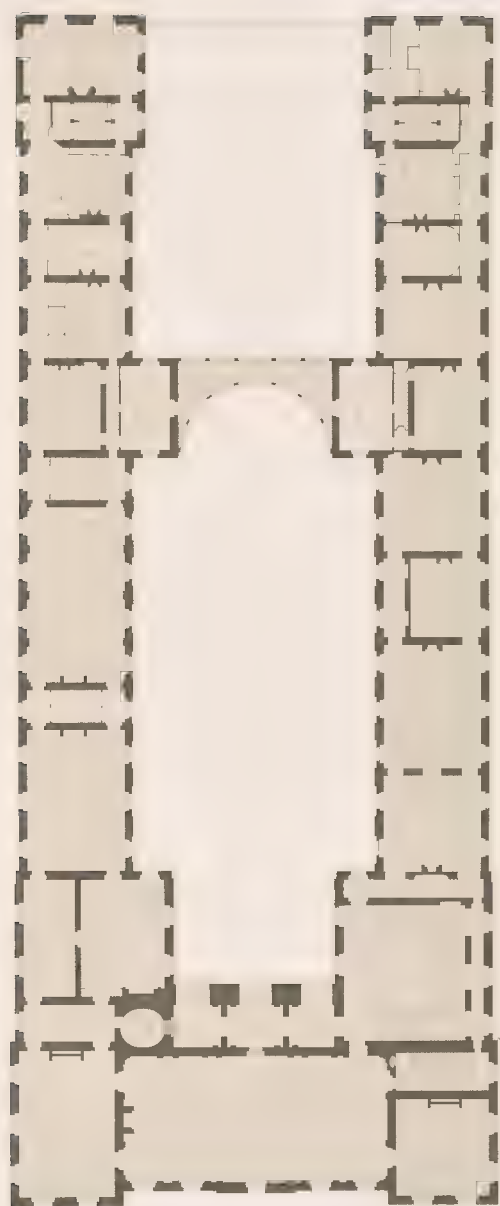






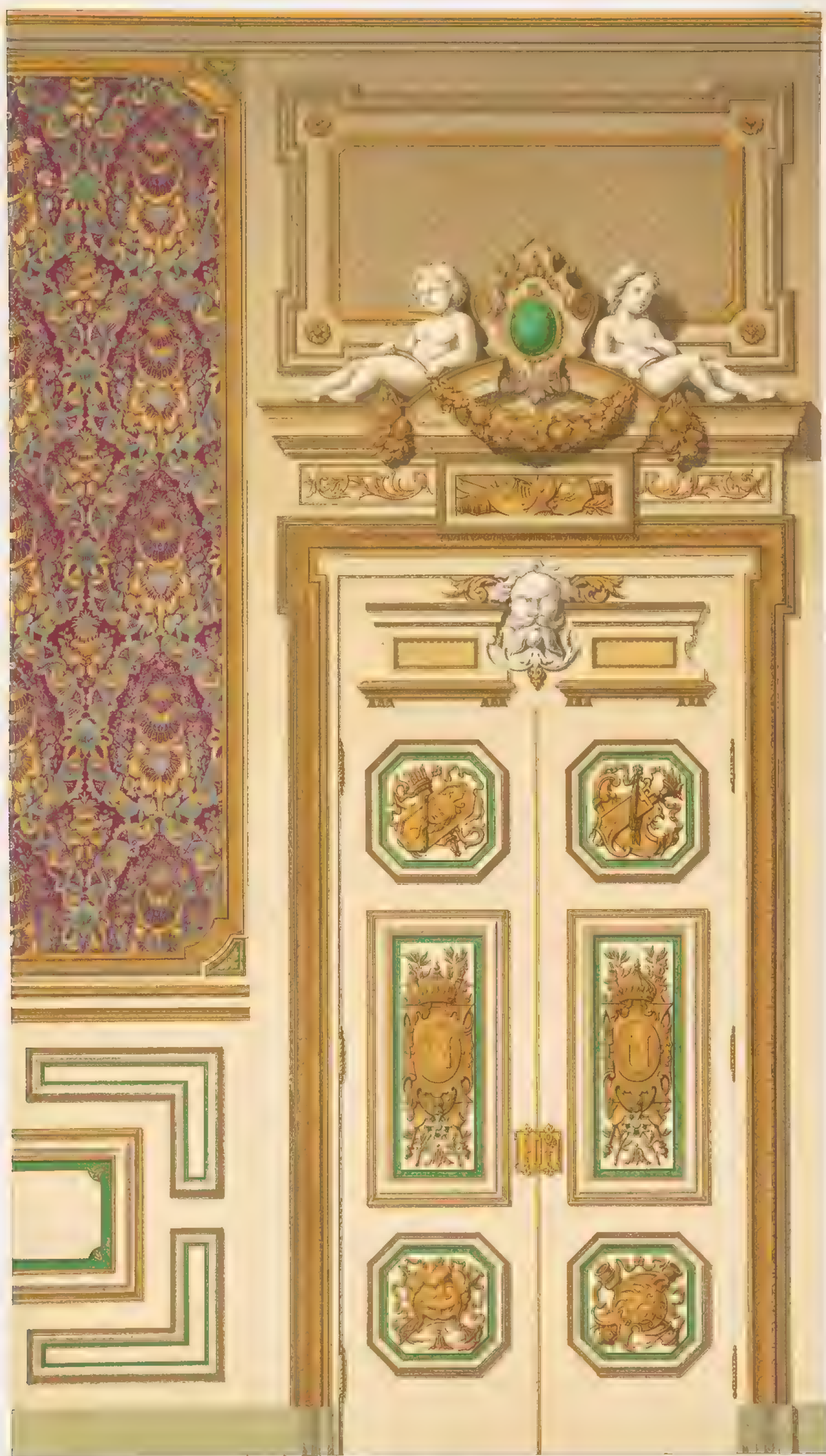


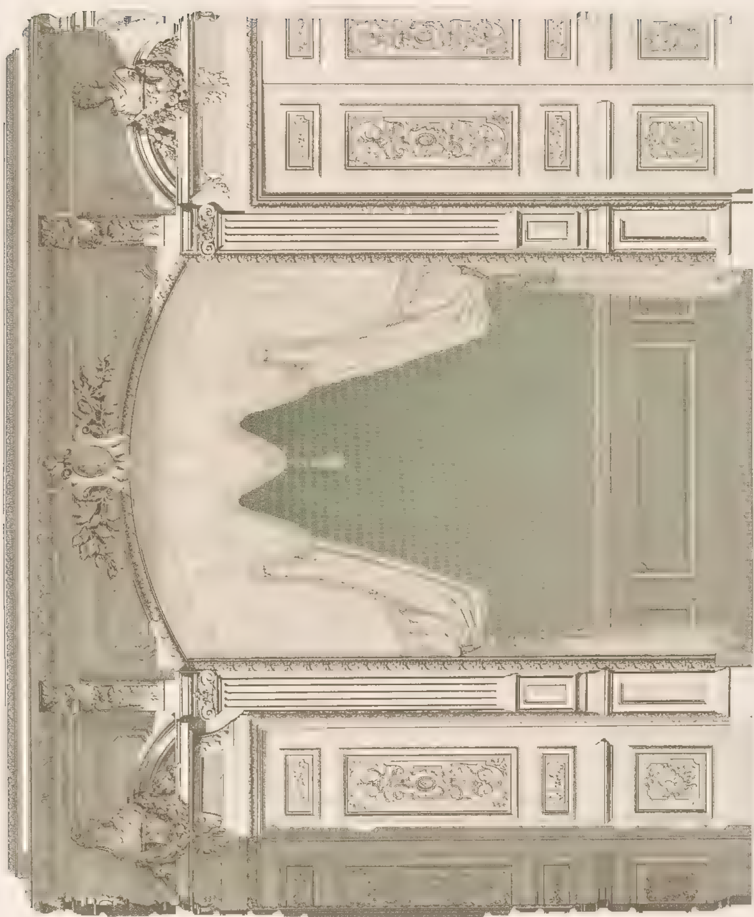






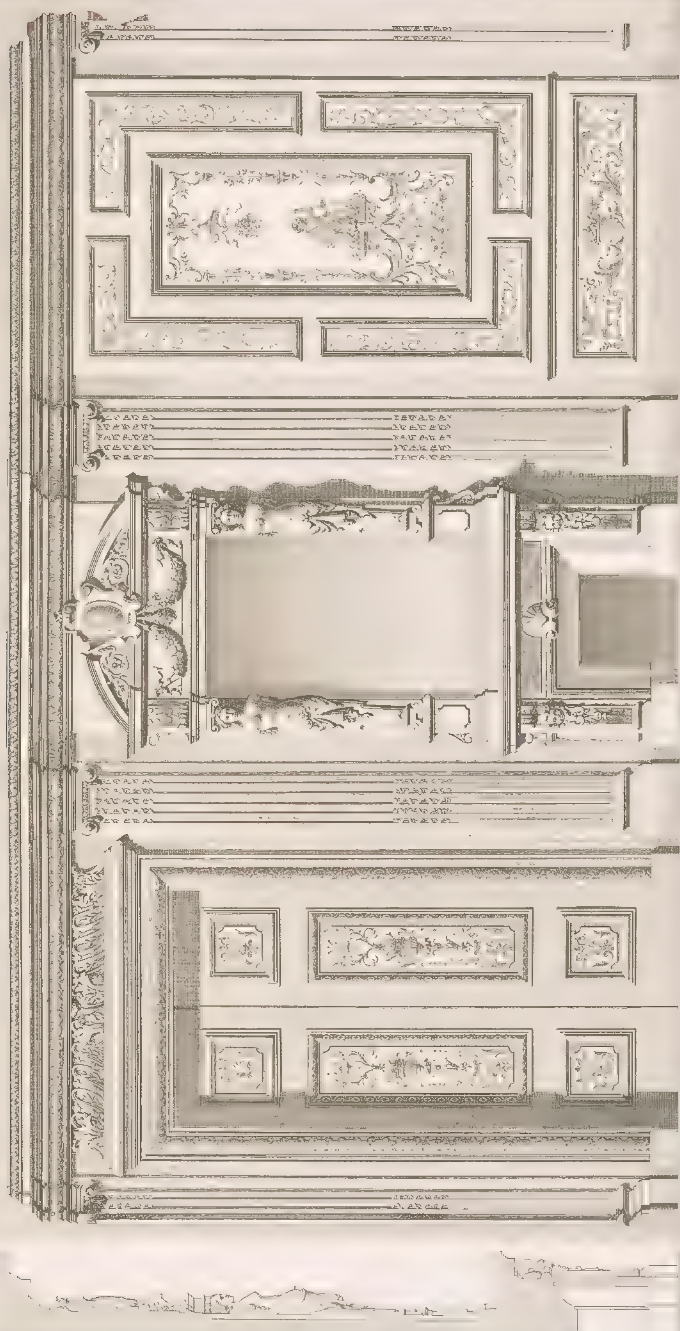










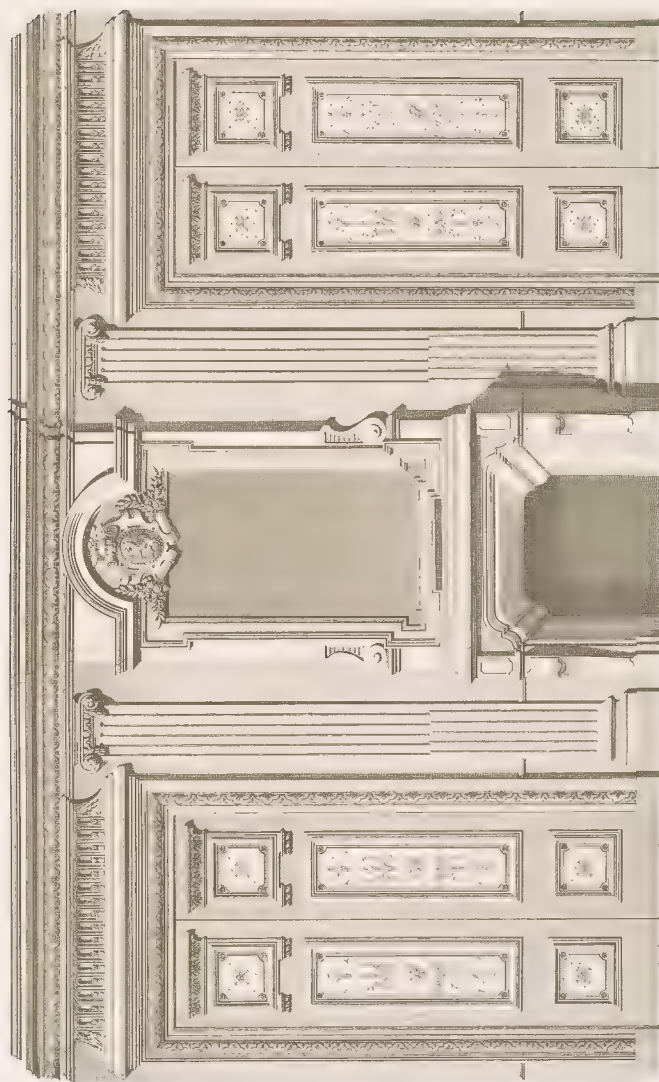


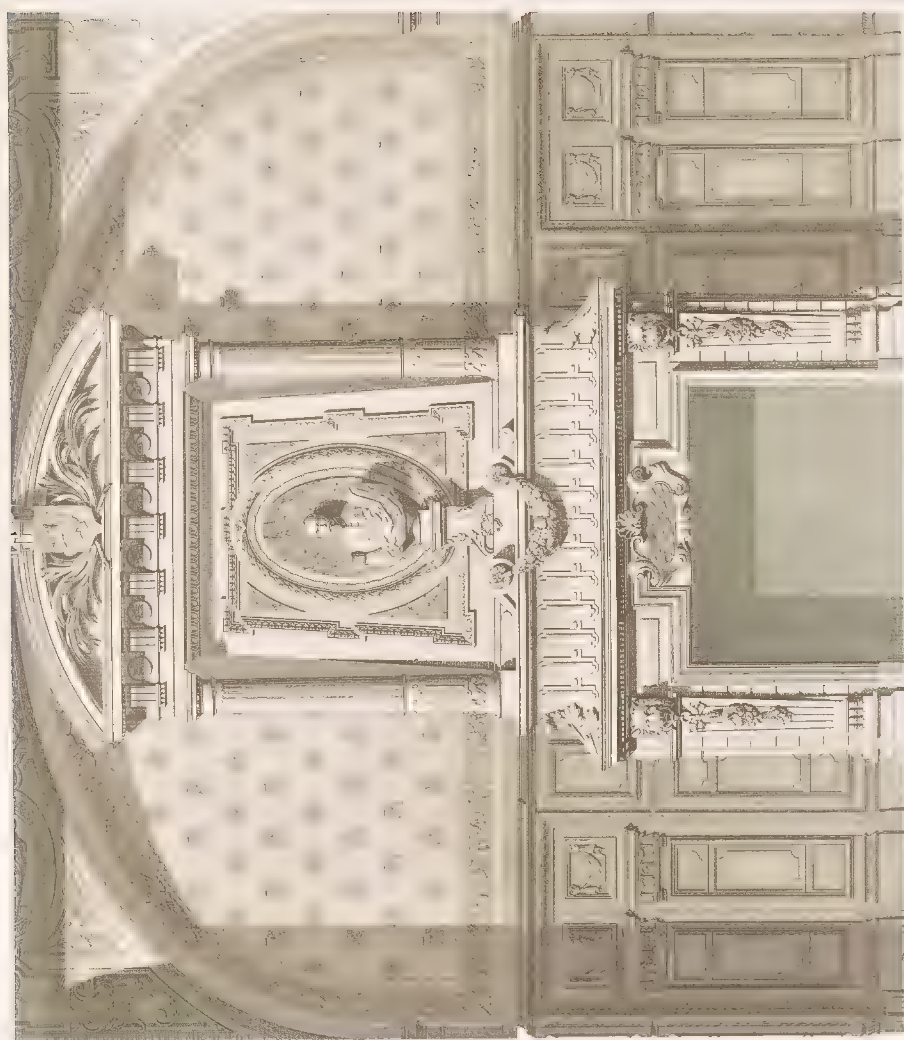














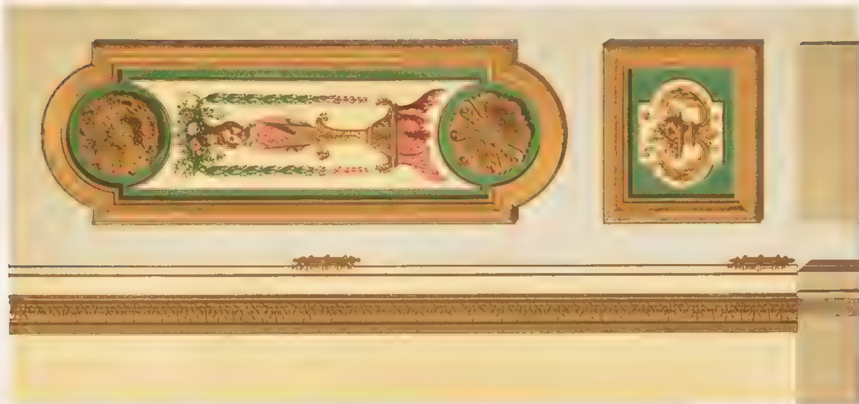


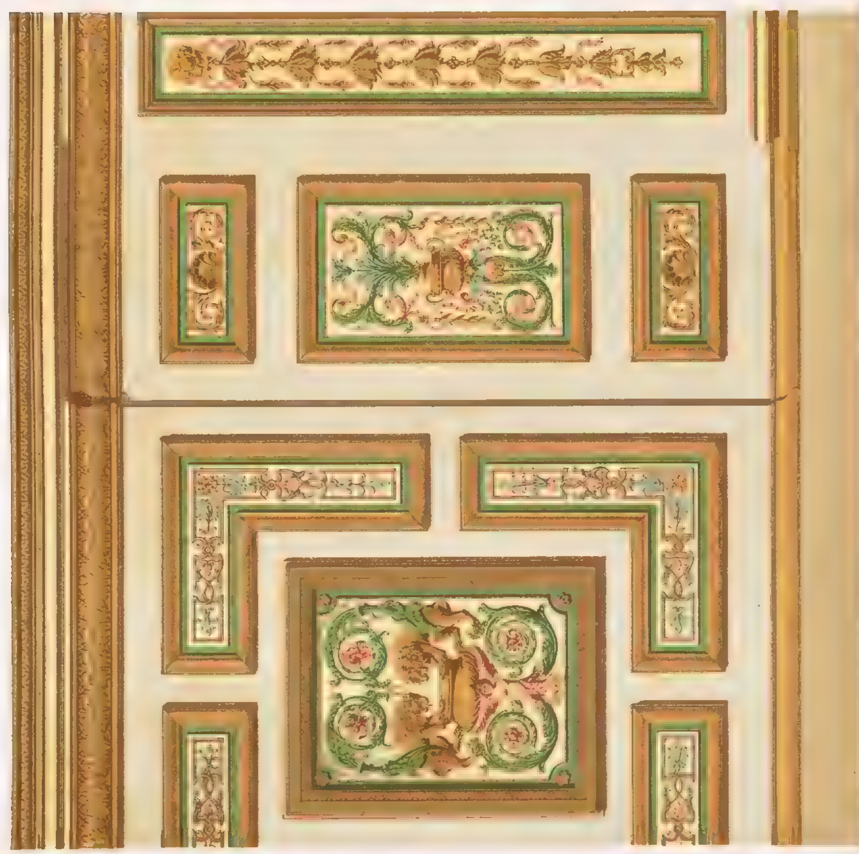


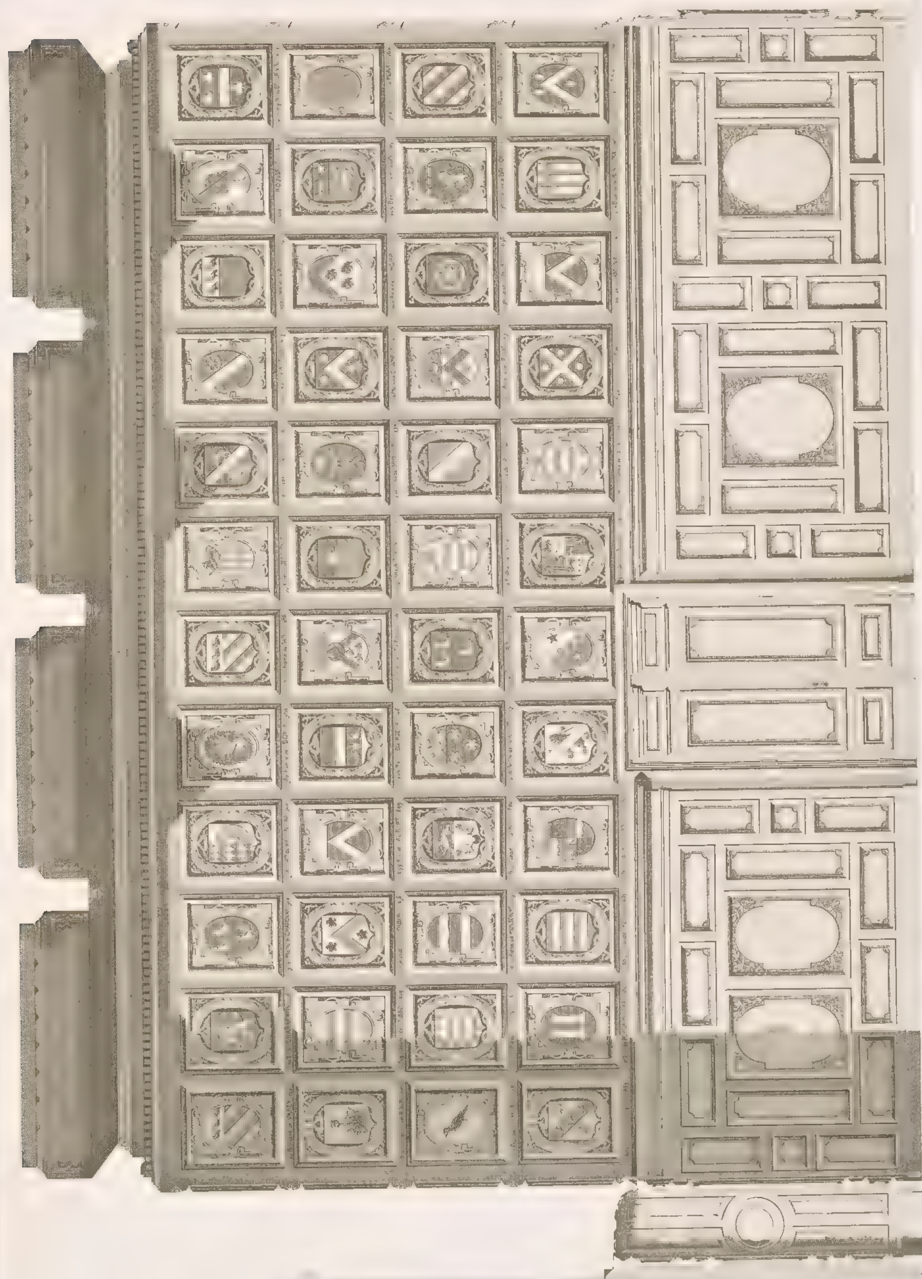


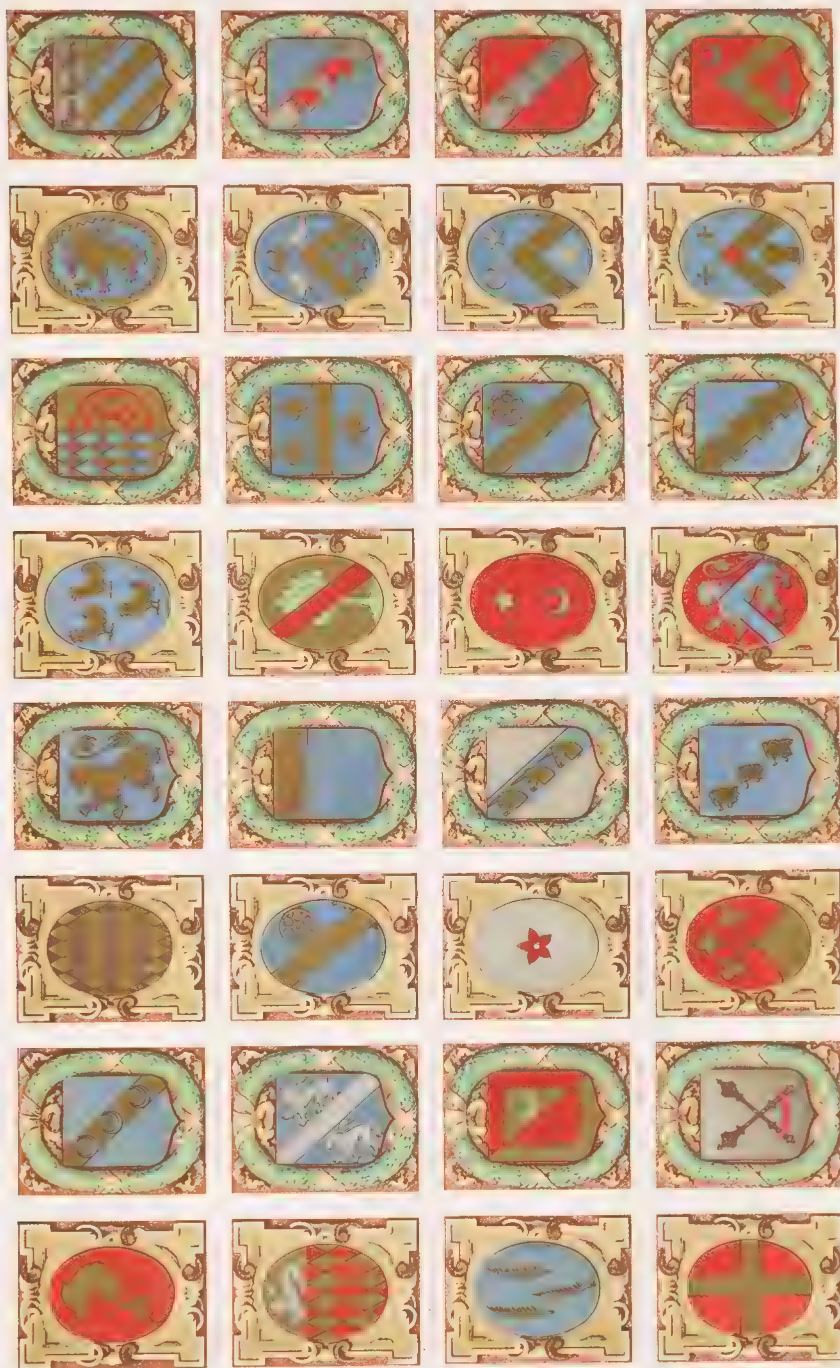


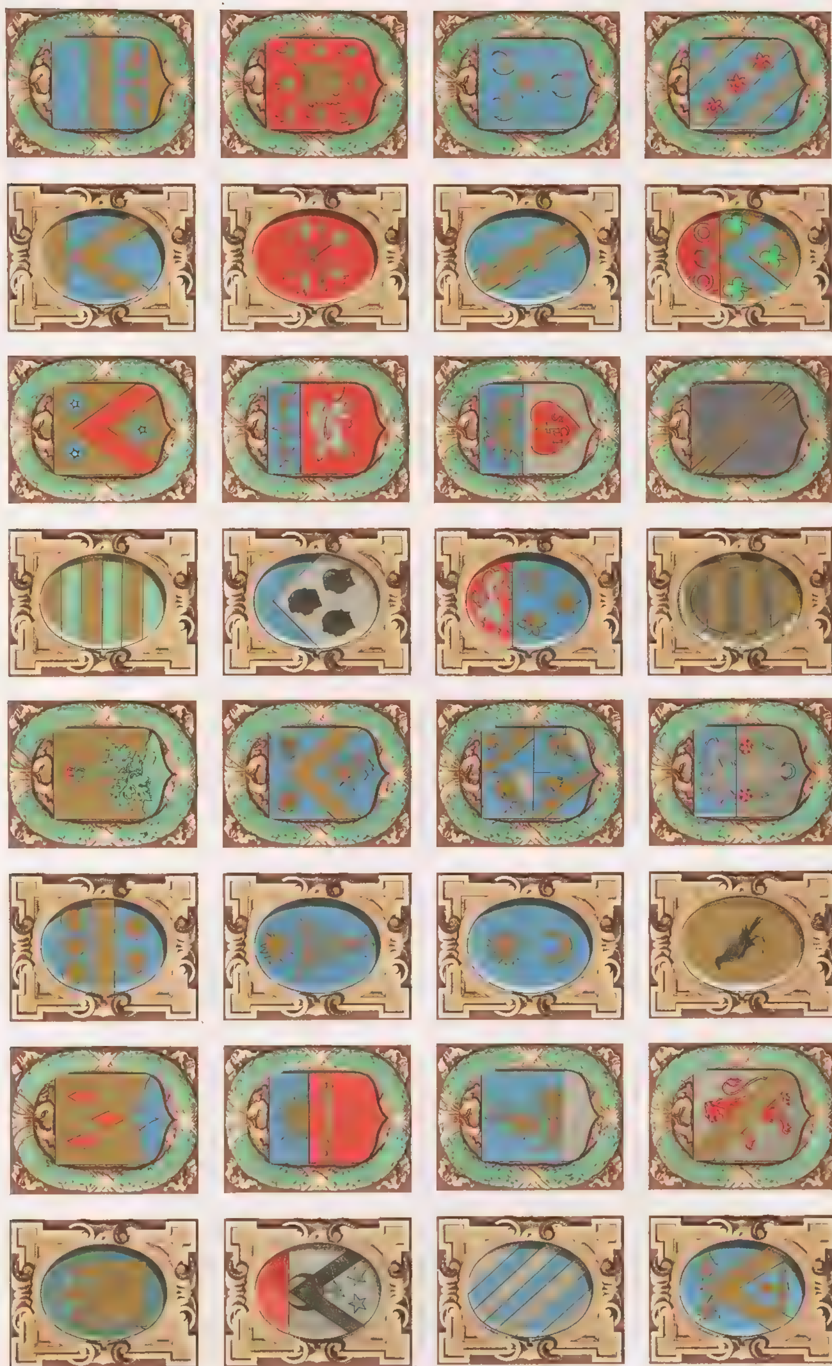


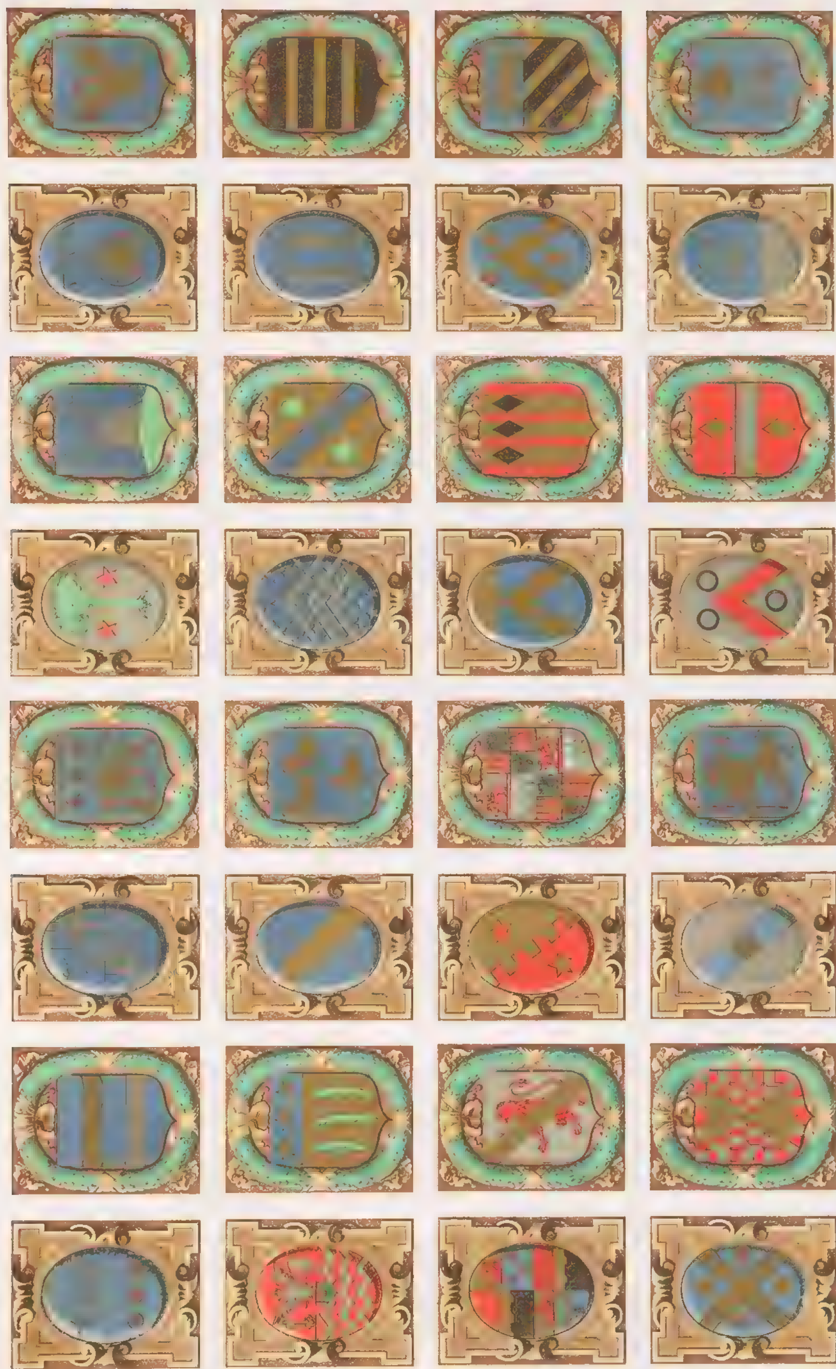






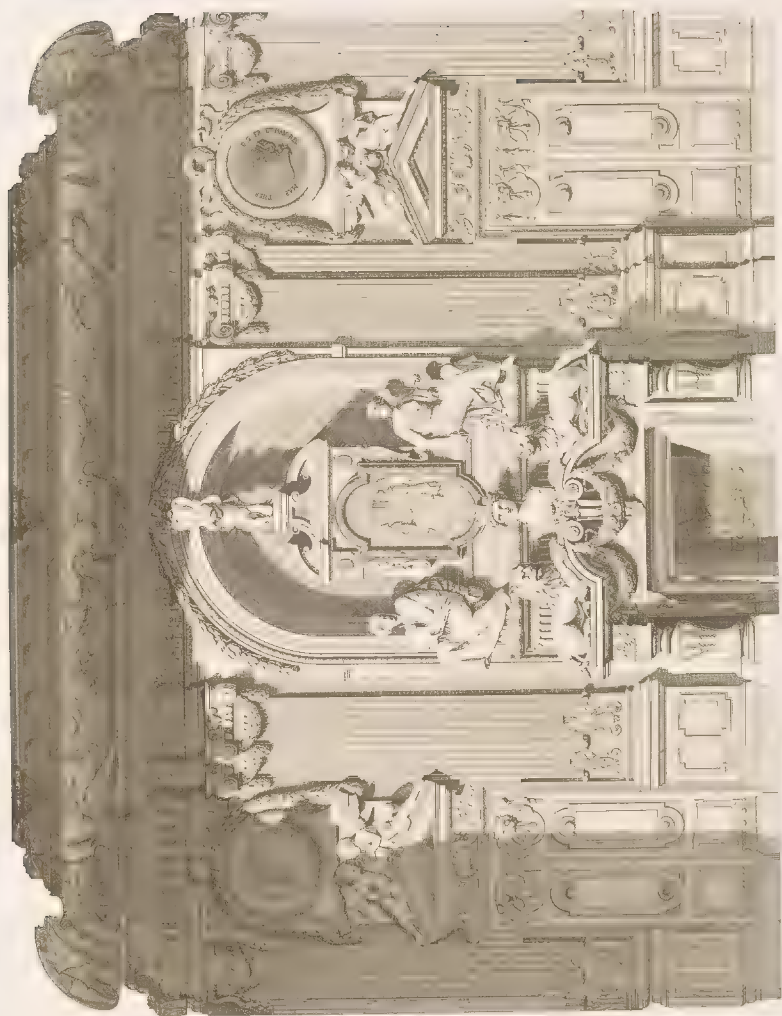


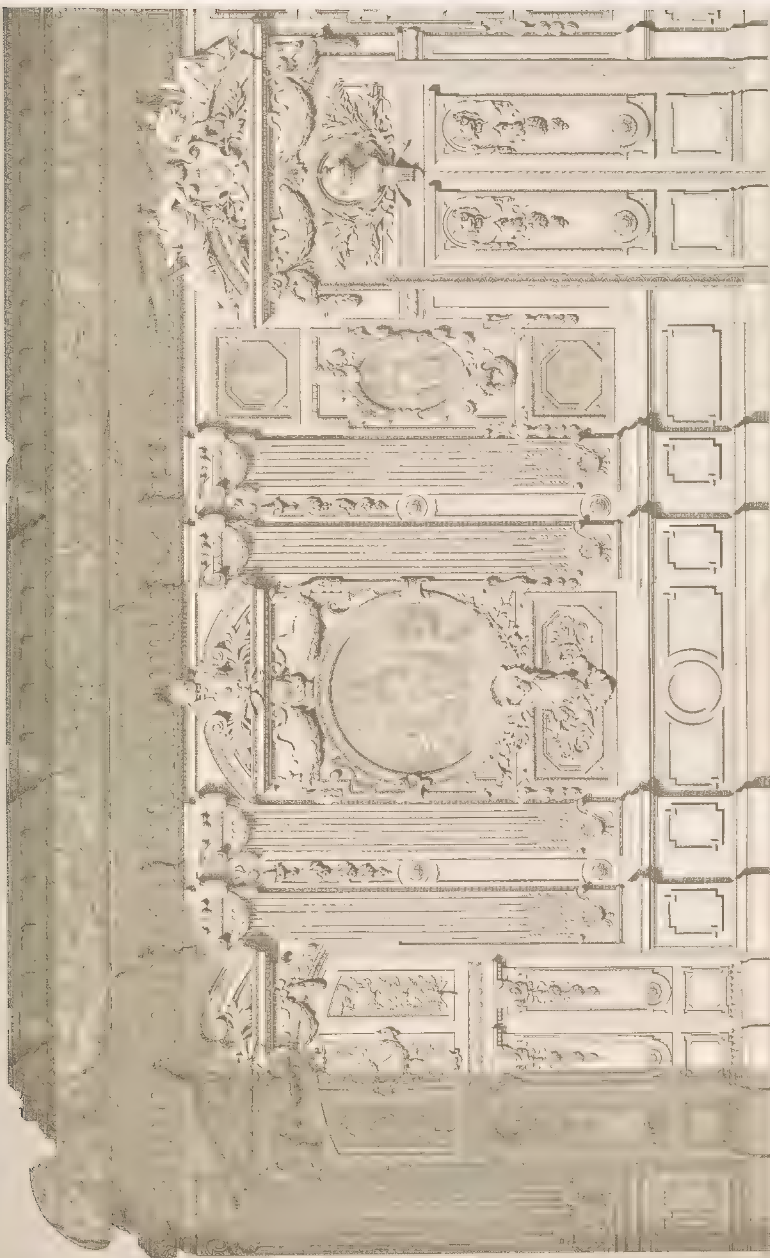








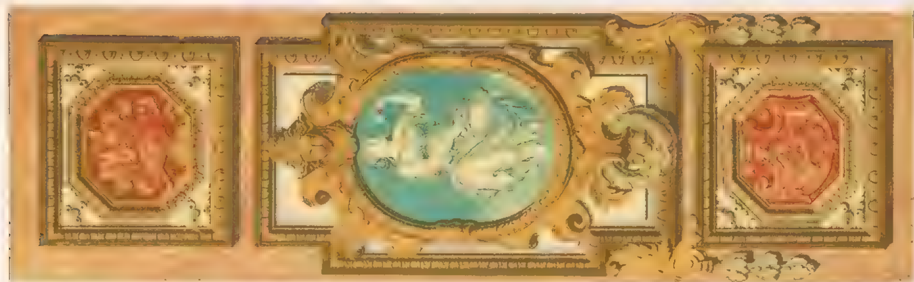


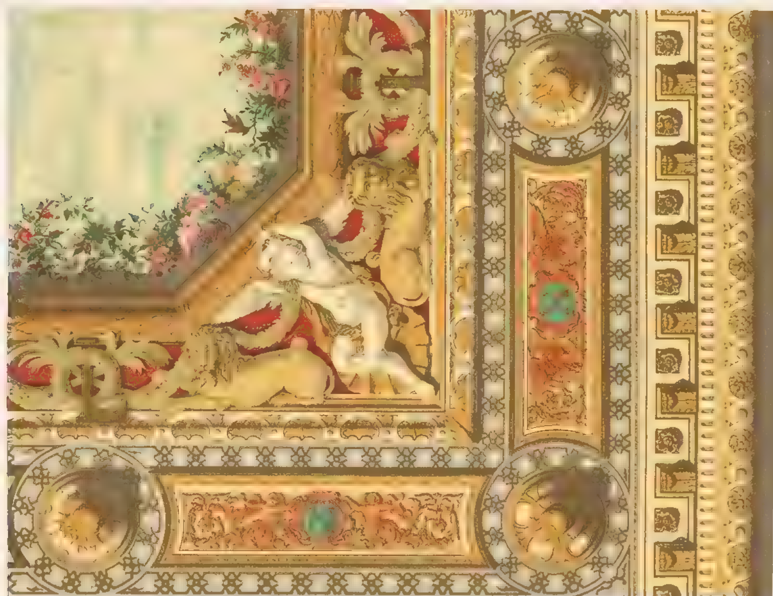


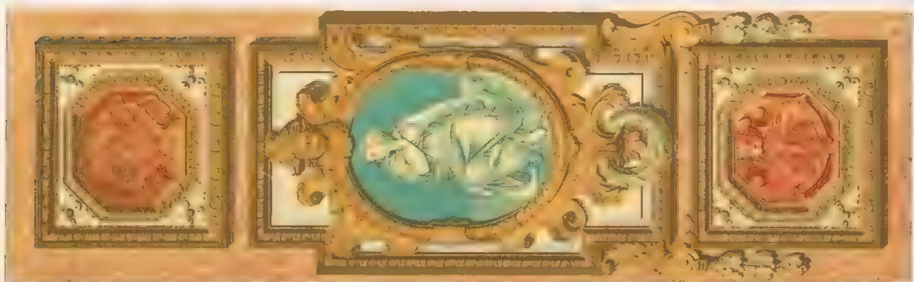


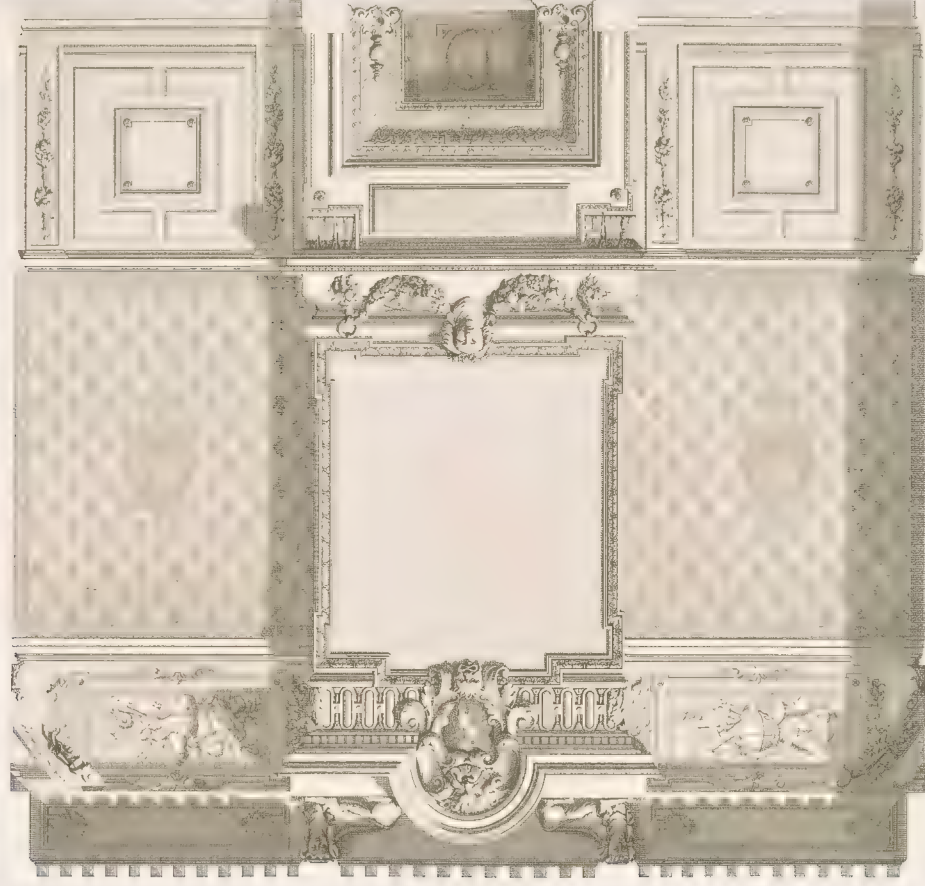






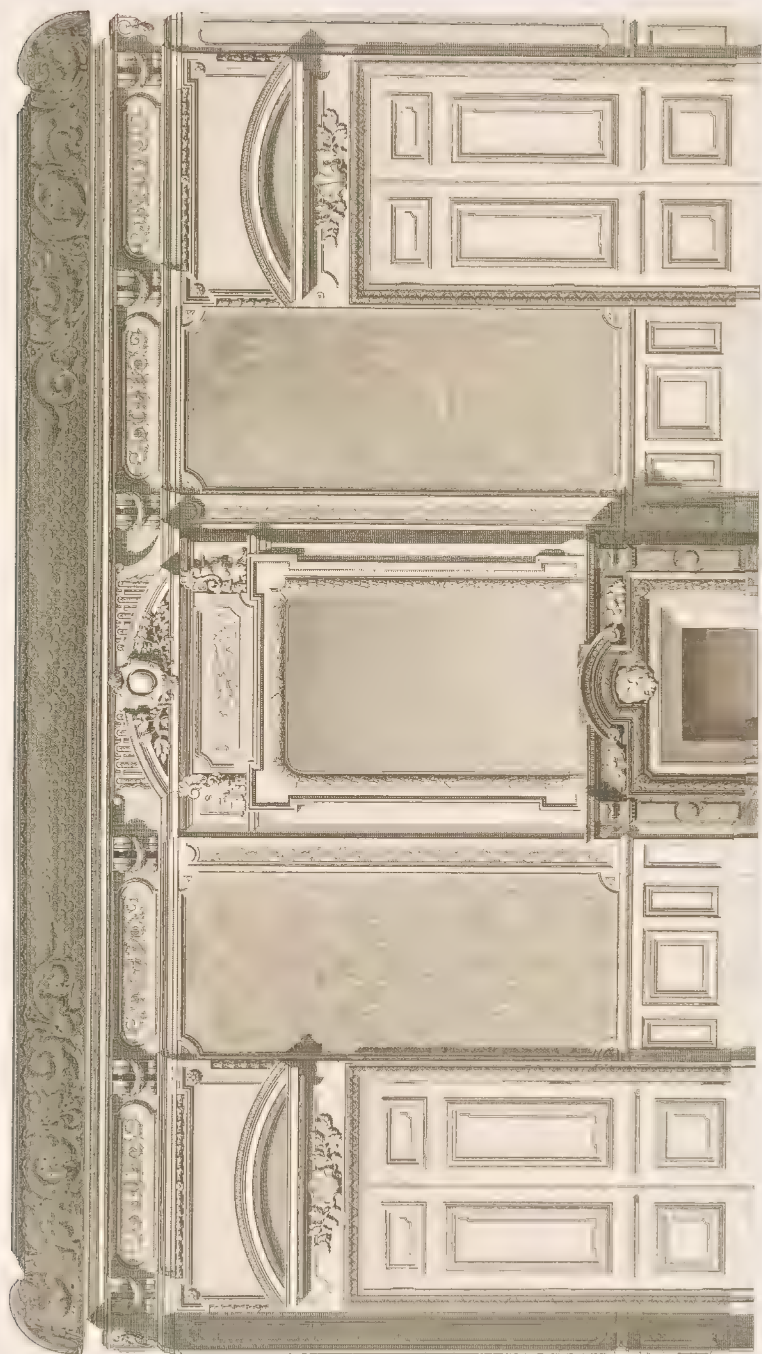








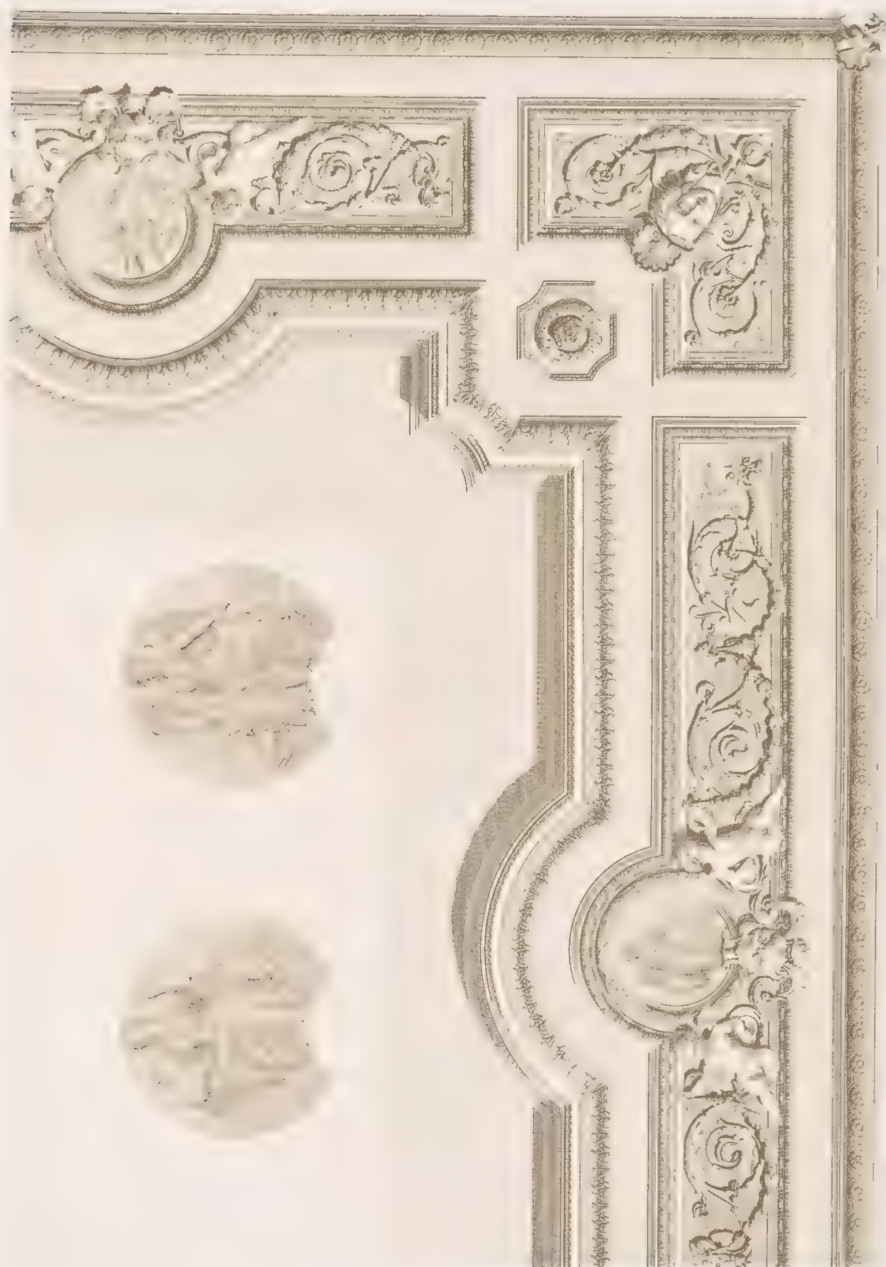


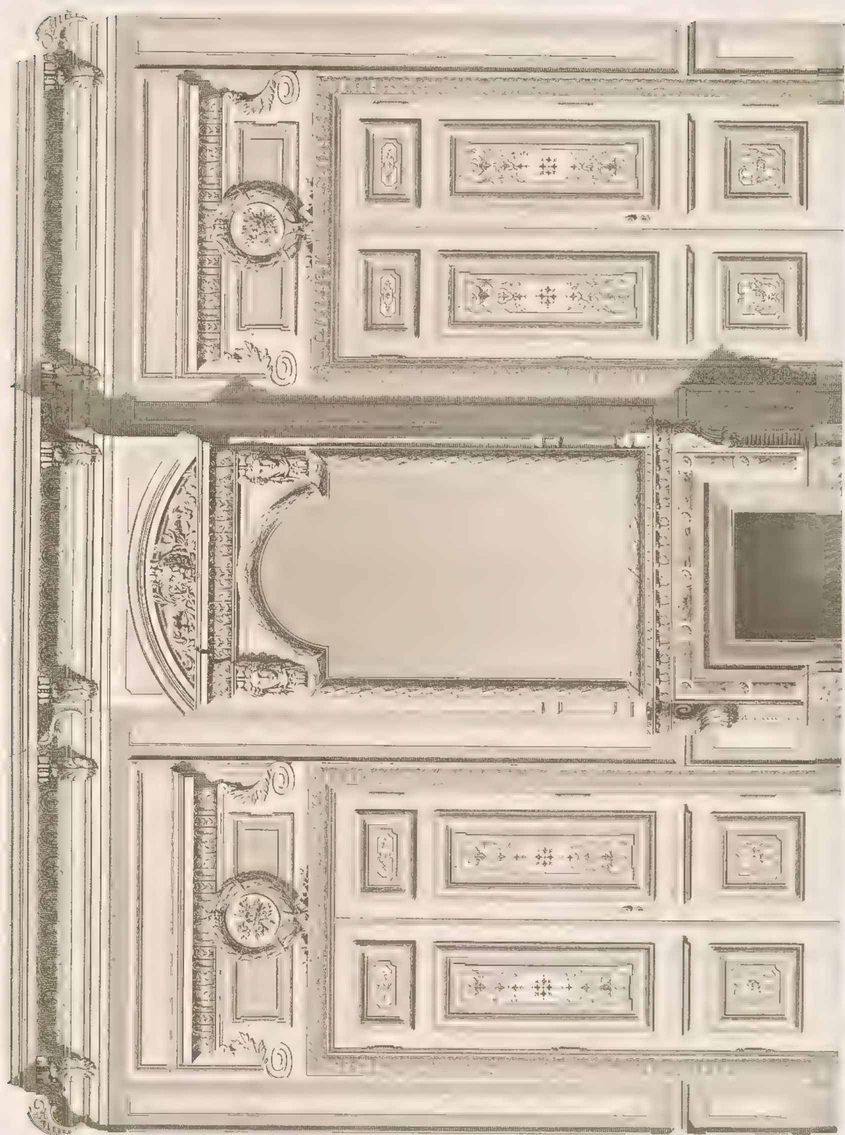




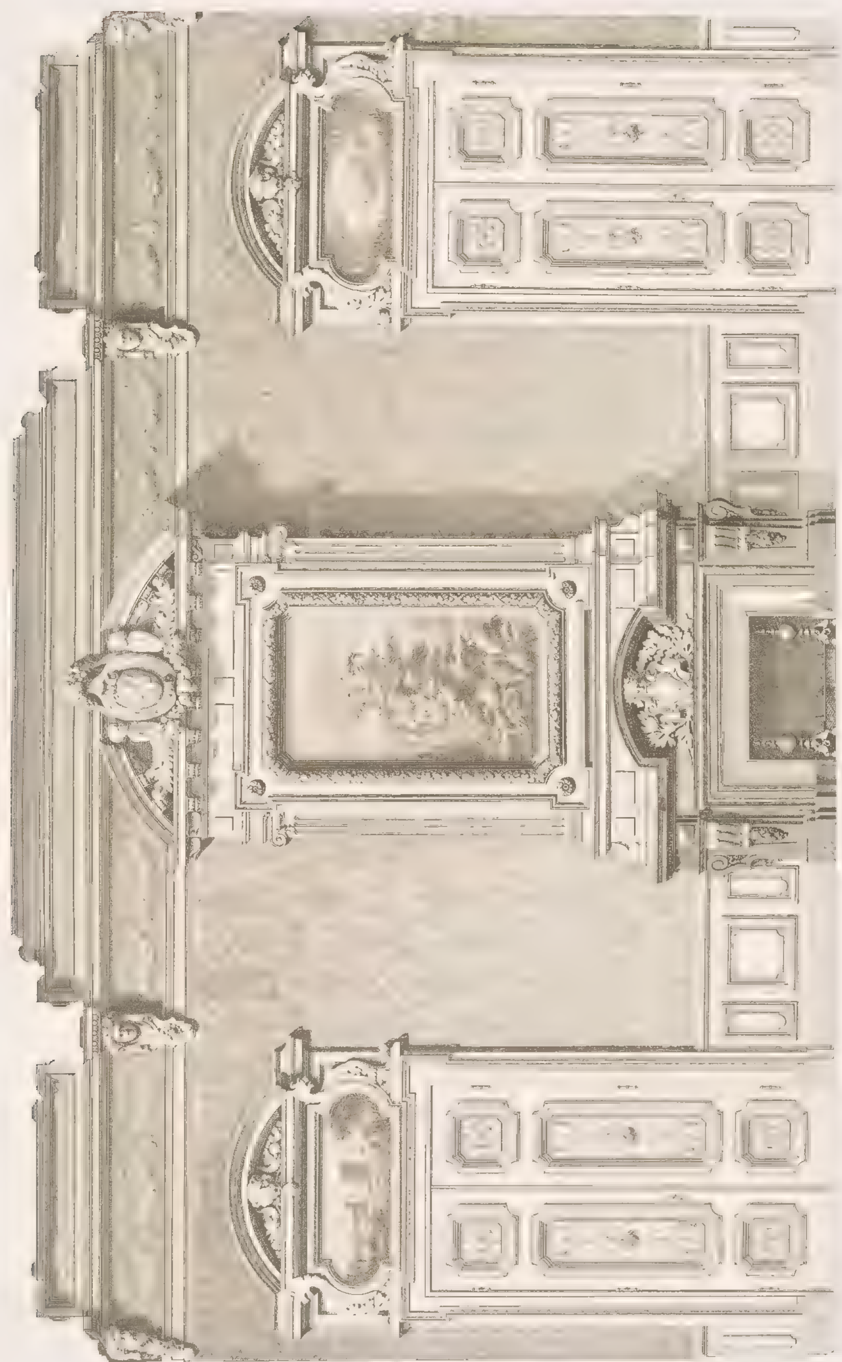


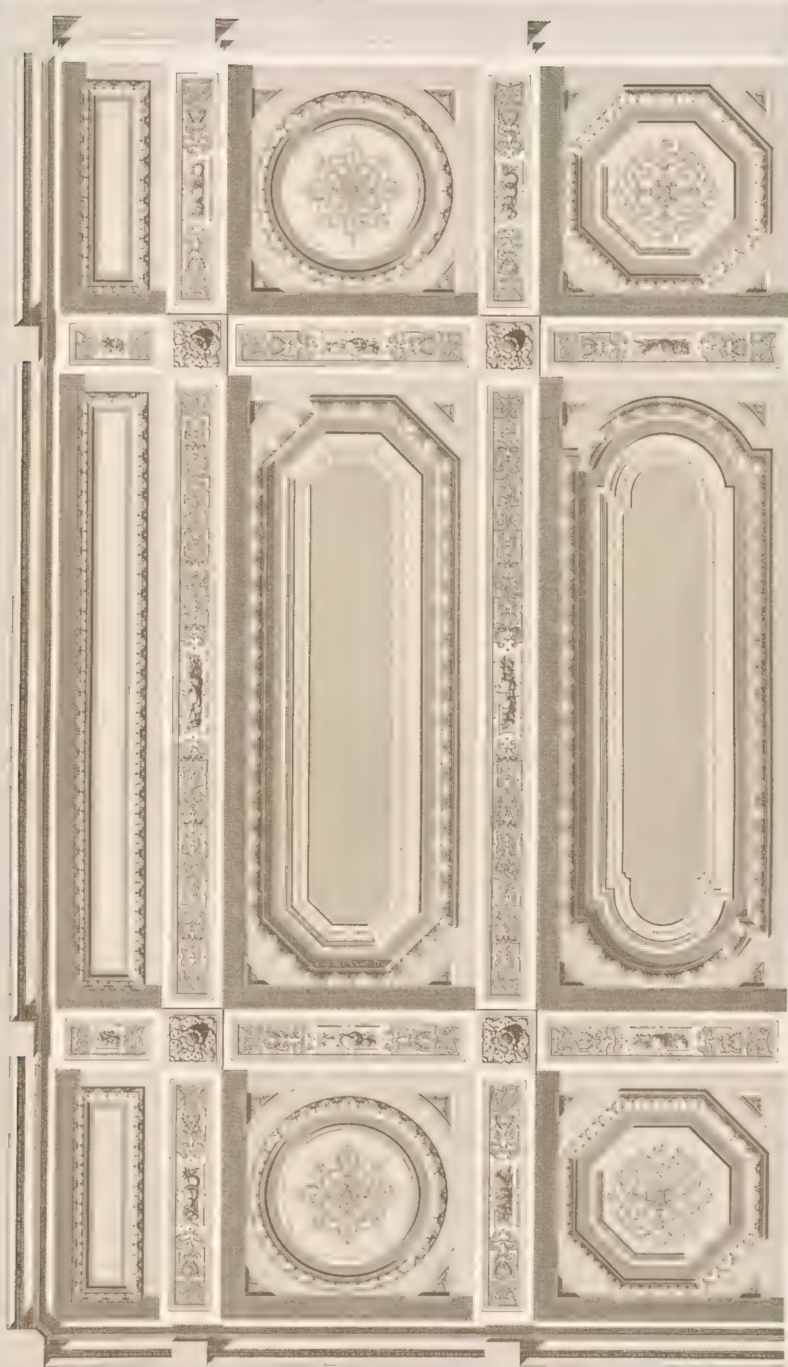

















GETTY RESEARCH INSTITUTE
3 3125 01561 6812

